

MIGRATIONS FORCÉES revue

numéro 31
octobre 2008

Les changements climatiques et les déplacements

En réponse aux pressions croissantes sur les terres et sur les moyens de subsistance, les personnes se déplacent, les communautés s'adaptent. Nous participons au débat sur les chiffres, les définitions et les modalités - ainsi que sur les tensions entre le besoin de recherches et la nécessité d'agir.



Avec aussi des articles sur :

le Darfour, la Tchétchénie, le relèvement et le respect des lois, les services pour lutter contre le SIDA/VIH en Egypte, le trafic des personnes, l'imagerie par satellite, la sorcellerie...

CENTRE
D'ÉTUDES
SUR LES
RÉFUGIÉS

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

Revue des Migrations Forcées

Migrations Forcées offre une tribune pour un échange régulier d'informations et d'idées entre chercheurs, réfugiés et déplacés internes ainsi que tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, anglais, espagnol et arabe en association avec le Conseil norvégien pour les réfugiés.

Rédactrice en chef

Marion Couldrey et Maurice Herson

Assistant à la rédaction

Musab Hayatli

Coordinatrice

Heidi El-Megrissi

Assistante

Sharon Ellis

Revue Migrations Forcées

Centre d'Études sur les Réfugiés,
Département du Développement International,
3 Mansfield Road, Oxford OX1 3TB, UK.

Courriel : fmr@qeh.ox.ac.uk

Téléphone : +44 (0)1865 280700

Skype : fmreview

Télécopie : +44 (0)1865 270721

Droits d'auteur et avis de non responsabilité

Les avis contenus dans RMF ne reflètent pas forcément les vues de la rédaction ou du Centre d'études sur les réfugiés. Tout document de RMF imprimé ou mis en ligne peut être reproduit librement, à condition que la source et l'URL spécifique de l'article soient mentionnés. Nous recevons volontiers tout commentaire sur le contenu et la présentation de la revue – veuillez nous envoyer un courriel ou un courrier.

Site internet

www.migrationforcee.org

Conception/design

Art24 (www.art-24.co.uk)

Imprimerie

Image Production
www.imageproduction.co.uk
ISO 14001 certified

ISSN 1460-9819

Photo de page de couverture :

Adapté d'une illustration par Stanislav Ashmarin Ashmarincartoon@yandex.ru
Photo sur écran d'ordinateur: Réfugiés soudanais, Ethiopie. UNHCR/N Behring



Message de la Rédaction

MIGRATIONS FORCÉES revue

Dans son article à la page 44 de ce numéro, Craig Johnstone, Haut Commissaire Adjoint de l'UNHCR, déclare que « Notre génération a manqué de remplir ses obligations pour prévenir les changements climatiques. Nous devons maintenant nous préparer de toute urgence aux conséquences humaines des changements climatiques ». Une de ces conséquences est le déplacement des personnes de leurs habitations, que ce soit de manière temporaire ou permanente. Les chercheurs et les politiciens peuvent débattre du nombre de personnes qui sont susceptibles d'être forcés à se déplacer, mais ils partagent tous le même avis sur la nécessité de se préparer, de s'adapter, de remédier – et de collaborer. Nous espérons que tous les lecteurs se sentiront mis au défi, inspirés et informés par les articles contenus dans ce numéro de RMF.

Ce numéro se trouve en ligne sur www.migrationforcee.org/changementsclimatiques.htm. Si vous souhaitez recevoir plusieurs copies pour les distribuer à des partenaires ou en vue de formations, veuillez nous contacter sur fmr@qeh.ox.ac.uk. Nous aurons besoin de votre adresse postale complète et du nombre de copies que vous souhaitez recevoir, et dans quelle langue.

Nous sommes très reconnaissants envers Andrew Morton du PNUE et Scott Leckie de 'Displacement Solutions' pour leur travail avec nous dans la production de ce numéro en capacité de conseillers spéciaux. Nous souhaitons aussi remercier les agences suivantes pour leur financement généreux et pour leur soutien : Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département des Affaires Étrangères Fédéral Suisse, GTZ / Ministère Fédéral Allemand pour le Développement Économique et la Coopération, l'Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires et le Centre International pour les Migrations, la Santé et le Développement.

Nous souhaitons aussi profiter de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué au financement et au soutien de RMF en 2008. RMF dépend entièrement de financements extérieurs et nous sommes très reconnaissants de votre soutien financier et de votre collaboration pleine d'enthousiasme. (Veuillez consulter la liste des donateurs à RMF à la page 79.) Si vous avez des idées de thèmes pour les prochains numéros de RMF que votre agence ou votre département accepte de financer, veuillez prendre contact avec la Rédaction.

Nouveau lancement du site Web

Nous faisons un nouveau lancement du site Web avec ce numéro de RMF. Nous espérons que vous trouverez le nouveau site Web – toujours sur www.migrationforcee.org – d'une navigation plus facile et plus informatif. Nous mettrons en ligne prochainement un index des articles de RMF, par pays et par thèmes.

Enquête sur nos lecteurs

Un court questionnaire est inclus pour les lecteurs assidus de RMF. Soyez aimables de partager avec nous vos opinions sur RMF et de nous indiquer comment nous pouvons l'améliorer. Nous vous serions très reconnaissants de consacrer quelques minutes pour le remplir et nous le renvoyer par poste la fin du mois novembre. Vous pouvez aussi le compléter en ligne sur www.migrationforcee.org/2008sondage.htm. Merci d'avance!

Cordiales salutations,

Marion Couldrey & Maurice Herson

Rédacteurs en chef

Prochains numéros

- Octobre 2008 : un supplément de 12 pages en arabe et en anglais sur l'Islam, les droits humains et les déplacements. Pour demander une copie, envoyer un e-mail à fmr@qeh.ox.ac.uk
- Décembre 2008: un numéro spécial de 32 pages sur le Dixième anniversaire des Principes Directeurs, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. Il sera envoyé par poste à tous les lecteurs réguliers de RMF.
- Janvier 2009 : RMF se concentrera sur l'apatridie, voir www.migrationforcee.org/apatridie.htm.
- Mai 2009 : RMF33 se concentrera sur les situations de déplacement prolongées. L'appel d'articles se trouve sur <http://www.migrationforcee.org/situations-prolongees.htm>. Date limite pour soumissions: le 19 janvier.

...et vos suggestions pour des thèmes à venir pour RMF sont les bienvenues.



Les changements climatiques et les déplacements

Introduction	Avant-propos	
	Achim Steiner	4
Nombres, définitions et observations	La nécessité de collaborer	
	John Holmes	4
	Défis politiques liés à la sécurité humaine	
	Andrew Morton, Philippe Boncour et Frank Laczko	5
	Le jeu des chiffres	
	Oli Brown	8
	Définir les 'migrations environnementales'	
	Olivia Dun et François Gemenne	10
	Noyés sous les définitions?	
	Maria Stavropoulou	11
Impacts et conséquences	Résultats d'observations sur le terrain et de recherches empiriques	
	Koko Warner, Olivia Dun et Marc Stal	13
	L'Asie Centrale	
	François Gemenne et Philip Reuchlin	14
	Ghana	
	Kees van der Geest et Richard de Jeu	16
	Les défis de la protection	
	Khalid Koser	17
	Conséquences sur les droits humains	
	Scott Leckie	18
Vers l'avenir	L'évacuation des îles	
	Ilan Kelman	20
	Contextes socio-politiques des conflits	
	William A V Clark	22
	Darfour : l'effondrement social	
	Scott Edwards	23
	Les populations autochtones nomades	
	Troy Sternberg et Dawn Chatty	25
	L'eau : les nouveaux défis	
	Aidan A Cronin, Dinesh Shrestha et Paul Spiegel	26
Cadres et réponses	Changement environnemental et migration rurale-urbaine en Ethiopie	
	James Morrissey	28
	Droits et capacités de résistance des communautés de l'Alaska	
	Robin Bronen	30
	Défis pour la santé	
	Manuel Carballo, Chelsea B Smith et Karen Pettersson	32
	Les pastoralistes au Kenya	
	Mohamed Adow	34
	Les catastrophes et comment y répondre	
	Reid Basher	35
Adaptation et responsabilisation	Déplacements internes au Nigéria	
	Ujah Oliver Chinedu	37
	L'atténuation des risques de désastre : pourquoi les droits humains sont importants	
	Walter Kálin et Claudine Haenni Dale	38
	Ce que devraient faire les travailleurs de l'humanitaire	
	Jenty Kirsch-Wood, Jacob Korreborg et Anne-Marie Linde	40
	Poser les bonnes questions	
	David Stone	42
	Points chauds : prévisions et action	
	Jock Baker, Charles Ehrhart et David Stone	44
Cadres et réponses	Sans regret	
	Vikram Odedra Kolmannskog	46
	Le futur est déjà là	
	Craig L Johnstone	47
	Adaptation et coopération	
	Britta Heine et Lorenz Petersen	48
	Kiribati : réinstallation et adaptation	
	Maryanne Loughry et Jane McAdam	51
	Palau : protéger les récifs de corail	
	Jesse Cameron-Glickenhaus	52
Vers l'avenir	Adaptation à base communautaire au Bangladesh	
	James Pender	54
	Conséquences des changements climatiques sur les femmes	
	l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement	56
	Communiquer les changements de risques	
	Maarten van Aalst	57
	La modélisation des changements	
	Christopher Smith, Dominic Kniveton, Sharon Wood et Richard Black	58
	Un programme de recherche mondial	
	Koko Warner et Frank Laczko	59
Cadres et réponses	Changements climatiques, changements politiques ?	
	Dhananjayan Sriskandarajah	61
	Cadres légaux et normatifs	
	Roger Zetter	62

Articles généraux

Le relèvement et l'état de droit : qu'avons-nous appris ?	
Kathleen Cravero	64
La protection des droits humains au Darfour	
Maarten Barends	66
Traite des êtres humains : au-delà du Protocole	
Sergei Martynov	68
Services de lutte contre le VIH/SIDA pour les réfugiés d'Egypte	
Anna Popinchalk	69
Droit international des réfugiés en Mexique	
Axel García	71

L'usage d'images transmises par satellites	
Einar Bjorgo, Francesco Pisano, Joshua Lyons et Holger Heisig	72
Sorcellerie et déplacement	
Jeff Crisp	74
Santé de la procréation en situation d'urgence : nouvelles initiatives, renouveau d'engagement	
Claire Tebbets	75
Les PDI de Tchétchénie dans la Fédération de Russie	
Nadine Walicki	78
Voir le vent tourner	
	80

Avant-propos

Achim Steiner



Les migrations humaines, forcées ou non, seront sans aucun doute l'une des plus grandes conséquences de la dégradation environnementale et des changements climatiques dans les prochaines décennies. De nombreux experts affirment qu'un grand nombre de personnes se sont déjà déplacées, et que des millions d'autres suivront, en réaction à l'intensification des changements climatiques.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial du PNUE nous ont récemment rappelé à la réalité en rendant publiques leurs évaluations des conséquences physiques et environnementales des changements climatiques. Par exemple, la montée du niveau des mers et le développement humain non durable contribuent à la disparition des zones humides et des mangroves et à l'intensification des dommages provoqués par les inondations côtières. D'ici aux années 2080, il est prévu que des millions de personnes seront victimes d'inondations chaque année à cause de la montée du niveau des mers. Les régions les plus exposées aux risques sont les zones densément peuplées et de basse altitude, où les capacités d'adaptation sont déjà limitées et qui font déjà face à d'autres défis comme, par exemple, les tempêtes tropicales.

Nous possédons actuellement trop peu de connaissances quant aux conséquences sociales de ces phénomènes, pour

lesquelles il faudrait nous préparer. Il est bien sûr essentiel d'effectuer des recherches et des évaluations ciblées afin de mieux comprendre ce problème; toutefois, nous ne pouvons nous permettre d'attendre plus longtemps. Il est crucial que nous commençons sans plus tarder à traduire nos connaissances actuelles en politiques et pratiques humanitaires.

Dans ce contexte, le PNUE, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Université de l'ONU et d'autres organisations ont formé l'Alliance pour la migration et l'environnement. Cette Alliance agira comme espace de discussion et comme catalyseur pour les nouveaux projets et les nouvelles idées concernant les migrations provoquées par l'environnement, afin de mettre en place une démarche intégrée et coordonnée pour répondre à ce problème intersectoriel.

Une gestion saine et raisonnable de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques peuvent aider à atténuer les causes des migrations. De manière similaire, en planifiant et en agissant avec anticipation, nous pourrions mieux gérer les processus de migration environnementale qui sont déjà en cours.

Achim Steiner est Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) www.unep.org/french/. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Andrew Morton: andrew.morton@unep.org

La nécessité de collaborer

John Holmes



La demande globale d'assistance humanitaire, déjà considérable, va probablement s'accroître dans les dix années à venir, et connaître une augmentation très importante de notre vivant. La cause unique majeure sera les changements climatiques, et l'incidence et la sévérité accrue des phénomènes climatiques extrêmes qui iront avec.

Certes, nous en ressentons déjà les effets. Ce que nous voyons dès maintenant n'est pas une aberration mais plutôt un 'lever de rideau' sur le futur. Ces phénomènes sont ce que j'appelle

'le nouveau normal'. Le nombre de désastres enregistrés a doublé d'environ 200 à plus de 400 par an durant ces vingt dernières années. Neuf désastres sur dix sont désormais dus au climat. L'année dernière, mon bureau aux Nations Unies a lancé 15 appels de financement pour des désastres naturels soudains, cinq de plus que l'ancien record sur une année, ce qui est sans précédent. 14 d'entre eux étaient dus au climat.

Venant s'ajouter aux défis des changements climatiques, se trouvent les tendances récentes à une envolée dramatique des prix de la nourriture et des carburants, qui sont sur le point de causer un impact majeur sur la faim et la pauvreté dans le monde et qui un impact immédiat sur le

coût des opérations humanitaires. Nous devons poser la question : sommes-nous correctement préparés à cela ?

Nous avons les moyens de faire face à toutes ces questions, si nous en avons la volonté. Ce que nous devons faire, par-dessus tout, est d'entreprendre des investissements dans des mesures concrètes et pratiques de réduction des risques qui peuvent aider à sauver des vies et des subsistances. Il nous faudra combiner tous nos efforts pour nous préparer et pour atténuer leurs effets. Dans ce but, nous devons établir et développer des partenariats substantifs et durables entre toutes les nations et tous les secteurs.

Dans une ère définie par les changements climatiques et par les menaces toujours présentes de conflits, il ne se trouve aucune agence humanitaire unique, ou ensemble d'agences, qui puisse couvrir tous les besoins humanitaires. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pouvons développer nos capacités à atténuer les souffrances, et à aider à restaurer une mesure d'espoir et d'humanité dans un monde qui en a tellement besoin.

John Holmes est Sous-secrétaire Général aux Affaires Humanitaires et Coordonnateur des Secours d'Urgence des Nations Unies. Cet article est extrait d'un discours donné lors de la Conférence et Exhibition Internationale de l'Aide Humanitaire et du développement à Dubaï en 2008. Le texte in extenso se trouve sur www.dihad.org.

Défis politiques liés à la sécurité humaine

Andrew Morton, Philippe Boncour et Frank Laczko

Tout semble indiquer que les migrations provoquées par le climat et l'environnement sont en passe de devenir l'un des grands défis politiques de notre siècle. Il sera critique, pour la sécurité humaine, de s'organiser adéquatement afin de gérer efficacement ce phénomène.

De plus en plus de représentants de la communauté internationale reconnaissent aujourd'hui que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques auront pour conséquence potentielle le déplacement de populations à une échelle si importante que le monde est actuellement incapable d'empêcher ou de gérer efficacement. Les processus de dégradation progressive ainsi que les phénomènes environnementaux extrêmes peuvent provoquer la migration. Toutefois, les politiques menées actuellement se concentrent en général sur les conséquences des catastrophes soudaines plutôt que sur les conséquences à long terme de la dégradation de l'environnement. En outre, l'intensification des migrations pourrait en elle-même accentuer la dégradation et la vulnérabilité, même lorsque le déplacement représente un mécanisme de réponse et une stratégie de survie.

Une série de catastrophes médiatisées liées au climat et les conclusions alarmantes d'études telles que le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹ et le Rapport Stern² ont récemment attiré l'attention des responsables politiques et des journalistes. Toutefois, à ce jour, la question des migrations provoquées par l'environnement reste dans l'ombre. Il est vrai que c'est une question complexe, qu'il est difficile de définir ce qui constitue un « migrant environnemental » et qu'il est tout autant difficile de prédire l'étendue de ces migrations; ainsi ces complexités ont-elles joué en sa défaveur, empêchant dans une certaine mesure de sensibiliser les populations et de mettre en marche un plan d'action pratique.

Sont considérées comme migrants environnementaux ces personnes, communautés et sociétés qui décident ou sont forcées de migrer, à cause de facteurs climatiques endommageant

l'environnement. Ce groupe large et divers comprend, entre autres, les personnes qui ont fui des catastrophes, telles que des inondations, ou les agriculteurs qui abandonnent des terres endommagées pour migrer vers des centres urbains à la recherche de nouveaux moyens de subsistance.

Toutefois, il nous reste encore à mettre



à jour et à harmoniser la terminologie utilisée dans ce domaine.³ Un problème terminologique particulier demande à être résolu: l'utilisation du terme de « réfugié » environnemental ou « réfugié » dû aux changements climatiques, qui est couramment utilisé mais suscite de nombreuses objections, car il empiète sur le terme généralement employé et juridiquement défini dans la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951 pour la classification des réfugiés issus de situations violentes et d'intimidations politiques.

Un problème aux multiples ramifications

La migration environnementale, comme la plupart des mouvements de masse de

population (surtout en cas de migration internationale), a des implications importantes au niveau politique, tout autant qu'au niveau de l'humanitaire et du développement; c'est donc une question plurielle qui nécessite des interventions proactives. Les problèmes liés à l'environnement font en effet partie des raisons principales des migrations humaines; il faut donc trouver des solutions durables à long terme afin de prendre en compte cette dimension environnementale. La communauté humanitaire est déjà profondément affectée et il est possible que l'étendue du problème dépasse bientôt les capacités

et les ressources financières existantes. Enfin, les migrations provoquées par l'environnement sont le résultat final d'un développement non durable, et les changements démographiques associés auront sans aucun doute des conséquences sur les priorités de développement.

Causes principales

La pauvreté, la dégradation des écosystèmes, la vulnérabilité aux risques naturels et les changements environnementaux graduels provoqués par le climat sont tous associés aux migrations environnementales. La dégradation des écosystèmes, ainsi qu'un manque de ressources disponibles, peuvent engendrer la pauvreté et la faim de manière chronique,

Inondations au Bangladesh, septembre 2007.

augmenter la prévalence des maladies contagieuses, provoquer des conflits, inciter à la mise en place de stratégies d'adaptation ou à des stratégies de réponse qui impliquent de migrer de manière temporaire ou permanente.

Alors que les catastrophes naturelles telles que les ouragans et les inondations peuvent toucher des nations ou des régions entières, leurs conséquences les plus dramatiques tombent généralement, et de manière disproportionnée, sur les personnes les plus vulnérables (en termes d'emplacement et de statut socio-économique). De plus, lorsque des catastrophes naturelles détruisent soudainement les moyens de subsistance, le retour, le relèvement et la réintégration ne sont pas toujours possibles.

Les changements climatiques auront trois grandes conséquences sur les migrations. Premièrement, les conséquences du réchauffement et de la sécheresse dans certaines régions réduiront le potentiel agricole et nuiront aux « services rendus par les écosystèmes », comme l'eau potable et les terres fertiles. Deuxièmement, l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes - en particulier, des précipitations importantes provoquant des inondations soudaines et le débordement des rivières dans les régions tropicales - concernera un nombre croissant de personnes et provoquera des déplacements en masse. Troisièmement, la montée du niveau des mers détruira à jamais les zones côtières de basse altitude, fertiles et productives, qui abritent des millions de personnes qui devront se réinstaller de manière permanente.

Tendances et schémas

Selon les universitaires et les agences internationales, l'on compte actuellement plusieurs millions de migrants environnementaux, et ce nombre sera de plusieurs dizaines de millions dans les 20 prochaines années, ou centaines de millions dans les 50 années à venir. Toutefois, cela reste du domaine de l'estimation, basée sur l'extrapolation des résultats de diverses études de cas et sur quelques rapports universitaires hautement spéculatifs. Il est nécessaire d'obtenir des prévisions crédibles basées sur des preuves tangibles afin de sensibiliser les populations, d'analyser les conséquences et d'orienter les actions correctives; toutefois aucun travail n'a pour l'instant été effectué pour prévoir avec fiabilité les migrations potentielles et pour les comparer aux modèles et aux prédictions climatiques.

A l'heure actuelle, la grande majorité des migrants environnementaux viennent des régions rurales des pays les moins développés. Cette tendance commencera probablement à s'inverser dans les années à venir, puisque les zones densément peuplées du littoral seront de plus en plus touchées par la montée du niveau des mers et par des tempêtes de plus en plus fréquentes et que les zones montagneuses connaîtront une intensification des précipitations provoquant des inondations et des glissements de terrain.

La plupart des migrants environnementaux se réinstallent dans les centres urbains au sein de leur pays, et seule une petite proportion migre vers un pays voisin (« migration Sud-Sud »). Une fraction seulement migre loin, vers les pays développés, contribuant au phénomène d'« exode des cerveaux » des migrants qualifiés. C'est ainsi les pays les moins développés qui sont les plus touchés, même si c'est le schéma de migration internationale Sud-Nord qui est le plus souvent mentionnée par les médias occidentaux.

Conséquences

Les conséquences des migrations dues à l'environnement ne sont pas toutes négatives. Abandonner des régions dont l'environnement est dégradé ou qui ne peuvent plus être utilisées pour l'agriculture représente aussi une stratégie de réponse pour les populations touchées. De plus, les migrations pourraient, dans une certaine mesure, aider à ralentir le processus de dégradation environnementale et permettre aux membres des communautés qui ne migrent pas d'ajuster leurs stratégies de subsistance en changeant leurs pratiques agricoles ou, par exemple, en développant de nouvelles pratiques non agricoles.

Les conséquences principales des migrations de masse restent néanmoins majoritairement néfastes: on compte parmi celles-ci l'intensification des crises humanitaires, l'urbanisation rapide accompagnée de l'expansion des bidonvilles et l'interruption du développement. En outre, les études menées à ce jour indiquent que la migration seule ne résout pas les causes principales du

problème, puisque les régions dégradées ne se dépeuplent pas suffisamment pour permettre le rétablissement de l'environnement et la réduction de la pauvreté, et qu'elles continuent donc, dans la plupart des cas, leur déclin inexorable.

Prochaines étapes: les principales priorités

Il est maintenant essentiel d'intervenir de manière proactive. En effet, la communauté internationale a, jusqu'à ce jour, agi de manière essentiellement réactive, en répondant aux fréquentes crises humanitaires et en aidant (avec généralement peu de succès) les pays en développement à faire face à la croissance exponentielle des villes et des bidonvilles. En l'absence d'action corrective efficace, il semble toutefois que le futur de nombreux pays en développement ressemble à un mélange complexe de dégradation de vastes étendues de terres, d'insécurité alimentaire, de mégalopoles ingérables et appauvries et de migrations à grande échelle.

Alors qu'il est nécessaire d'effectuer plus de recherches afin d'identifier les points chauds où intervenir en priorité, les prévisions et les informations provenant des régions déjà touchées offrent certaines indications. Les régions particulièrement vulnérables comprennent les petits états insulaires en développement, la région



saharienne, le Golfe de Bengale, les zones arides d'Amérique centrale et du Sud et les zones arides d'Asie centrale. L'assistance humanitaire et au développement sont toutes deux nécessaires, mais comme ce sont les pays les moins développés qui souffrent le plus, il est essentiel que tous les problèmes soient aussi pris en main au niveau national.

Les actions suivantes ont été identifiées comme prioritaires pour essayer de mettre en place une intervention internationale efficace et coordonnée face aux défis posés par les migrations provoquées par l'environnement :

- parvenir à une plus grande compréhension et une plus grande reconnaissance du problème;
- atténuer les causes principales, particulièrement par la gestion de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques, et s'assurer que les perspectives migratoires ne sont pas laissées de côté lors de la mise au point de ces stratégies;
- gérer plus efficacement les processus de migration environnementale qui ont déjà lieu, en particulier afin d'optimiser leurs conséquences positives sur les régions d'origine et d'augmenter la capacité biologique de ces régions;

- intégrer ces problèmes au sein des pratiques et politiques humanitaires, des directives et des prévisions actuelles;

- reconnaître que la planification et l'action anticipée sont des éléments critiques pour une démarche exhaustive.

Pour faire face aux migrations provoquées par l'environnement, il est sans doute nécessaire d'investir plusieurs milliards de dollars mais, puisque les estimations sur le nombre de personnes qui seront touchées restent incertaines, il est actuellement impossible d'évaluer cette somme avec précision. Il est toutefois clair qu'on ne peut pas seulement répondre à ce problème par des petits changements dans le budget de l'assistance au développement international.

Faire face aux futurs défis

En réaction à la reconnaissance croissante des interactions complexes entre les changements climatiques, la dégradation environnementale et les migrations, ainsi qu'en réponse au besoin d'une meilleure collaboration et coordination au niveau régional, international et global, l'Alliance pour les changements climatiques, l'environnement et les migrations (Climate Change, Environment and Migration Alliance, CCEMA) a été instaurée à

Munich en 2008 par l'Université des Nations Unies (UNU), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Munich Re Foundation (MRF).

La CCEMA est un partenariat mondial multipartite qui rassemble les organisations internationales les plus importantes, des groupes formés par les états intéressés, des acteurs du secteur privé, des membres de la communauté scientifique et professionnelle et des représentants de la société civile. Son objectif principal est d'incorporer les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques dans les politiques et les pratiques de gestion des migrations, ainsi que d'intégrer les questions migratoires au discours international

sur l'environnement et les changements climatiques.

L'Alliance regroupera des responsables politiques et des praticiens issus de différents secteurs afin d'acquérir une meilleure compréhension des défis et des opportunités que cette situation présente. Elle offre une plate-forme essentielle pour une collaboration et une coordination pluridisciplinaire au niveau régional, international et global, afin de:

- Sensibiliser les responsables politiques et les populations au sujet de la nécessité d'une action concertée pour répondre aux défis et identifier les opportunités que présentent ensemble les changements climatiques, la dégradation environnementale et les migrations.

- Approfondir nos connaissances des relations complexes entre les changements climatiques, la dégradation environnementale et les migrations en termes de causes et de conséquences, et des schémas à long terme ainsi qu'à court terme, par la collecte, la compilation et la dissémination des informations connues actuellement, ainsi que par le développement de recherches innovantes.

- Créer un espace neutre et ouvert de dialogue sur les politiques pour identifier les principaux problèmes interdisciplinaires et en débattre. La plate-forme de l'Alliance aura pour rôle de renforcer les mécanismes de coopération entre les gouvernements et autres parties.

- Offrir un soutien pratique aux pays et aux populations les plus vulnérables en renforçant les capacités des gouvernements et autres acteurs, afin de faire face efficacement aux défis que présentent les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les migrations.

Andrew Morton (andrew.morton@unep.ch) est directeur de la section de Réduction des risques liés aux catastrophes au PNUE (www.unep.org/french/). Philippe Boncour (pboncour@iom.int) est directeur de la Division pour le dialogue international sur la migration et Frank Laczko (flaczko@iom.int) est directeur de la section Recherches et publications, à l'OIM (www.iom.int).

1. www.ipcc.ch/ipccreports/assessments-reports.htm
2. www.occ.gov.uk/activities/stern.htm
3. Voir article ... à la page ...



Darfour

Le jeu des chiffres

Oli Brown

Il existe des écarts énormes dans les estimations du nombre de 'migrants dus aux changements climatiques'. En vue de persuader les preneurs de décisions de la nécessité d'agir et de fournir une base solide aux réponses appropriées, il y a nécessité urgente d'élaborer de meilleures analyses, de meilleures données et de meilleures prédictions.

Dès 1990, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)¹ maintenait que l'impact unique le plus important des changements climatiques porterait sur les migrations humaines. Jusqu'à présent, la communauté scientifique s'est concentrée sur l'établissement de l'étendue et la nature des changements climatiques anthropogéniques et leur impact sur nos systèmes météorologiques et sur nos lignes côtières. Toutefois, bien moins de temps et d'énergie ont été dévoués à l'analyse empirique des impacts sur la distribution de la population humaine des changements climatiques. Par conséquent, les chiffres produits jusqu'à présent par les analystes ne représentent guère plus que des estimations bien fondées. Cela n'est pas surprenant ; la science des changements climatiques est assez compliquée en elle-même, avant même de prendre en compte leur impact sur des sociétés possédant des ressources très disparates, ainsi que des capacités diverses à s'adapter aux traumatismes de l'extérieur. Évaluer les impacts futurs des changements climatiques sur des communautés complexes en évolution ne fait qu'empiler prédiction sur prédiction, ce qui multiplie la marge d'erreurs potentielles.

Inondations de bidonvilles dans le district de Ebute Metta de Lagos, Nigéria, Septembre 2007.

C'est peut-être le Professeur Norman Myers de l'Université d'Oxford qui a fait l'estimation la mieux connue des migrations futures dues au climat. En examinant l'horizon 2050, il a affirmé que " lorsque le réchauffement de la planète sera bien établi, il pourrait se trouver jusqu'à 200 millions de personnes [déplacées] par les perturbations des systèmes de moussons et d'autres régimes de pluie, par les sécheresses d'une durée et d'une sévérité sans précédent, et par la montée du niveau de la mer et les inondations côtières. "² Ceci représente un chiffre effrayant, une multiplication par dix du nombre documenté à ce jour de personnes déplacées et de réfugiés. Cela signifierait qu'en 2050, une personne

sur 45 dans le monde serait déplacée à cause des changements climatiques (sur la base des prédictions d'une population globale de neuf milliards).

D'autres estimations présentent des variations importantes en termes de chiffres, de durée et de causes. En 2005, l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies a prévenu que la communauté internationale devait prendre des dispositions pour 50 millions de réfugiés environnementaux dès 2010.

ouragans, et 645 millions par les projets de barrages et d'autres développements.

Toutefois, l'estimation du Professeur Myers de 200 millions de migrants environnementaux en 2050 est devenue le chiffre généralement accepté et le plus souvent cité. Pour autant, la répétition ne garantit pas l'exactitude de ce chiffre. Le Professeur Myers est le premier à admettre que cette estimation, bien qu'elle ait été calculée à partir des meilleures données disponibles (et limitées), a exigé des "extrapolations héroïques". En vérité, personne ne sait avec une quelconque précision quelles seront les conséquences des changements climatiques sur la distribution de la population humaine.

Nous savons que les changements climatiques vont redessiner nos côtes,



Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/PNUE) estime qu'en 2060, il pourrait y avoir 50 millions de réfugiés environnementaux en Afrique uniquement. De manière encore plus apocalyptique, en 2007 Christian Aid suggérait que près d'un demi-milliard de personnes pourraient être déplacées de façon permanente en 2050 : 250 millions à cause des phénomènes dus aux changements climatiques tels que les sécheresses, les inondations et les

nous faire relocaliser nos lieux de production de nourriture, nous faire déplacer vers l'eau selon le temps, et nous exposer à des tempêtes plus féroces ou à des sécheresses plus sévères. Nous savons que la 'capacité de soutien' de grandes parties du monde –la capacité de divers écosystèmes à fournir de la nourriture, de l'eau et de l'abri aux populations humaines – sera compromise par les changements climatiques. Nous savons intuitivement que les migrations causées par le climat

seront probablement un sérieux problème à l'avenir. Nous ne savons pas jusqu'à quel point. Et, sans chiffres concrets (ou tout au moins plus sophistiqués), il est impossible de convaincre les preneurs de décisions de l'importance du problème.

Les estimations dont nous disposons jusqu'à maintenant ne forment pas une réelle fondation à une réponse appropriée. Le défi à présent est de mieux comprendre comment les changements climatiques peuvent toucher la distribution de la population, puis d'élaborer des moyens efficaces de répondre aux conséquences possibles des migrations forcées, telles que le démembrement économique et social, les délais dans le développement, ou les conflits. Dans ce but, nous devons trouver des réponses plus claires à certaines questions-clé : combien de personnes vont-elles être probablement déplacées par les changements climatiques ? D'où viendront-elles et où iront-elles ? Seront-elles en mesure de revenir ?

Des données de meilleure qualité sur une ou plusieurs des questions ci-dessus aideront à identifier les populations les plus vulnérables, les régions les plus inquiétantes et les effets potentiels des migrations dues au climat sur le développement et sur la stabilité. En fin de compte, de meilleures données feraient avancer le débat vers les trois questions de plus grande pertinence pour les preneurs de décisions : qui devrait assumer la responsabilité de pourvoir aux besoins des migrants environnementaux ? Pendant combien de temps auront-ils besoin de soutien, typiquement ? Et combien tout cela va-t-il coûter ?

Le problème des prévisions

L'élaboration de prévisions plus solides va demander beaucoup de traitement de données, et ceci ne fait que commencer. Ces prévisions sont compliquées par quatre facteurs au moins :

Le désagrègement de la causalité: Les décisions des migrants de quitter leurs foyers sont influencées par une foule de facteurs complexes ; la détermination de la causalité entre 'l'attraction' économique et la 'poussée' environnementale est souvent très subjective. Le désagrègement du rôle des changements climatiques des autres facteurs environnementaux, économiques et sociaux demande d'entreprendre une démarche analytique ambitieuse dans le noir. En bref, il est très difficile de déduire les causes et effets entre les changements climatiques et les migrations forcées.

L'élimination du 'son blanc' dans les

statistiques: Les futures migrations dues au climat auront lieu sur un fond de changements sans précédent dans le nombre et la distribution de la population du monde. Actuellement, la population globale croît à un taux annuel de 1.1% et elle devrait atteindre un maximum de 9.075 milliards en 2050 (depuis le seuil de 6.54 milliards en 2005). Cependant, le mouvement vers les zones urbaines s'accélère. Plus de la moitié de la population mondiale vit déjà dans des zones urbaines et le taux de croissance de la population urbaine est le double de celui de la croissance de la population totale. Il serait clairement absurde d'attribuer la totalité du déplacement vers les villes aux changements climatiques mais il est très difficile de désagréger le rôle additionnel des changements climatiques sur les migrations existantes des zones rurales vers les zones urbaines.

Résoudre le manque de données:

Les données de base pour les flux de migrations actuels sont éparées et incomplètes dans beaucoup des pays en voie de développement considérés comme susceptibles d'être vulnérables aux changements climatiques. Il n'existe pas non plus beaucoup de capacité dans les pays en voie de développement ou dans la communauté internationale à rassembler ce type de données, en particulier sur les déplacements internes. Les données fournies par les recensements contiennent rarement le type de questions qui permettraient de comprendre de façon plus nuancée les raisons poussant aux mouvements internes de populations. Les capacités limitées existantes se concentrent sur le suivi des migrations transfrontalières – ce qui ne cerne qu'une partie du tableau, étant donné que la majorité des migrants environnementaux forcés resteront probablement à l'intérieur de leurs frontières.

Ajouter le facteur d'incertitude: Enfin, bien que les techniques de modèles climatiques aient énormément progressé durant ces dix dernières années, nous n'avons toujours pas élaboré des techniques de modèles qui ne feraient qu'effleurer adéquatement les réponses à l'impact des choix individuels, au potentiel d'action internationale, ainsi qu'à la variabilité des émissions futures et des scénarios météorologiques.

Vers de meilleures données

Il nous faut consacrer plus de temps, d'effort et d'énergie afin d'élaborer une meilleure compréhension des futures migrations forcées. Ceci demandera

de tenter d'élaborer des scénarios chiffrés détaillés, objectifs et sur une base empirique. Pour ce faire, il nous faudra créer des modèles informatiques plus poussés, trouver de meilleures données de base et établir les capacités des institutions et des gouvernements à suivre les mouvements des migrants forcés à l'intérieur de leurs frontières ainsi qu'au travers des frontières nationales. Certains aspects de ce processus sont déjà en cours. Par exemple, l'UNHCR tente de suivre les réfugiés partout dans le monde, l'UNFPA (le Fond des Nations Unies pour la Population) suit les tendances dans la croissance et dans la localisation de la population du monde, alors que les analystes investissent dans des ordinateurs d'une puissance sans précédent dans le de créer des modèles informatisés du climat mondial. Il ne nous est pas nécessaire de partir de zéro ; nous pouvons démarrer par l'application de l'expertise et des connaissances existantes au problème spécifique des migrations environnementales forcées.

Il nous faut entreprendre des études de cas plus détaillées et plus nuancées afin d'établir comment, pourquoi et où les personnes migrent. Nous devons comprendre ce que cela signifie pour la condition et pour l'avenir des endroits qu'ils quittent, des endroits où ils se rendent et pour les migrants eux-mêmes. Il nous faudra décider de la durée de leur statut de migrants forcés (un an, cinq ans, une génération ?) et d'évaluer quels seront leurs besoins à différentes étapes du processus de réinstallation. Pour tirer tout cela au clair, une démarche multidisciplinaire sera requise, combinant au minimum les perspectives sociologiques, économiques, géographiques, des modèles informatisés et un ajout de science climatique.

En fin de compte, l'impact des migrations dues aux changements climatiques sur le développement, la sécurité et le bien-être des personnes dépend, bien sûr, du déplacement de 20 ou 200 millions de personnes. Et si nous savons à quoi nous attendre, nous pourrions mieux nous préparer.

Oli Brown (obrown@iisd.org) est directeur de Programme auprès de l'Institut International de Développement Durable (International Institute for Sustainable Development) (www.iisd.org).

1. www.ipcc.ch

2. Myers, Norman, 'Environmental Refugees: An emergent security issue', 13th Economic Forum, May 2005, Prague. www.osce.org/documents/eea/2005/05/14488_en.pdf

Définir les ‘migrations environnementales’

Olivia Dun et François Gemenne

Actuellement, il n'existe pas de consensus sur les définitions dans ce secteur d'études. Par conséquent, la variété de termes est non seulement gênante mais elle crée aussi la confusion.

Les termes et les concepts tels que migrations environnementales, migrations provoquées par les changements climatiques, réfugiés environnementaux ou écologiques, migrants dus aux changements climatiques et migrants forcés par l'environnement sont dispersés tout au long des textes. La raison principale de ce manque de définition concernant les migrations dues à la dégradation environnementale ou aux changements est liée à la difficulté d'isoler les facteurs environnementaux des autres causes de migrations. Un autre obstacle important réside dans la confusion entre les migrations forcées et les migrations volontaires. Les migrations environnementales sont-elles une forme de déplacement forcé en soi ? Peuvent-elles prendre la forme de réinstallation volontaire ? Que penser des plans de réinstallation gouvernementaux en anticipation, ou à la suite d'un bouleversement environnemental ? La distinction entre forcée et volontaire est-elle pertinente ? Ces questions ont un impact sur les typologies des migrations environnementales et il n'est pas facile de les contourner.

Mis à part les cas évidents où le déclenchement soudain de changements environnementaux tels que ceux causés par les tremblements de terre ou les inondations mènent à des déplacements forcés, le problème est que les migrations environnementales se produisent lors d'un déclenchement lent des changements environnementaux ou du processus de dégradation (comme la désertification) qui touche les personnes dépendant directement de l'environnement pour leur subsistance et qui cause la précarité de leurs moyens de subsistance. Lorsque la dégradation environnementale est un facteur additionnel mais non un facteur majeur, la question peut se poser si le terme ‘migrations environnementales’ est approprié pour de telles migrations. La complexité accrue des mouvements de migration contribue aussi à la difficulté d'arriver à un consensus sur les définitions.

Depuis les années 1970, il existe une division nette entre ceux qui prédisent des vagues de ‘réfugiés environnementaux’ et ceux qui adoptent une position plus sceptique. En termes généraux, on peut décrire les premiers, qui ont tendance à isoler les facteurs environnementaux comme causes majeures de migration, comme ‘alarmistes’ et les derniers, qui ont tendance à insister sur la complexité des processus de migration, comme ‘sceptiques’. Il est intéressant de noter que les alarmistes viennent souvent de disciplines comme les études sur les désastres environnementaux et les conflits, alors que les sceptiques appartiennent presque exclusivement au domaine des études sur les migrations forcées et sur les réfugiés. Il n'est pas surprenant que les rapports faisant le lien entre les changements climatiques et la sécurité se rangent généralement du côté des alarmistes.

À l'instar de la plupart des théories classiques sur les migrations qui ont tendance à ignorer les environnements comme cause des migrations, la plupart des théories sur la gouvernance environnementale ignorent les mouvements de migrations. La priorité la plus urgente dans un agenda de recherches dans ce domaine serait de combler cette carence.

Progresser

Dans un but académique, l'intérêt porté au développement d'une définition demeure de comprendre les facteurs sous-jacents aux décisions de migrer. Tandis que ceci intéresse et inquiète les preneurs de décisions, ils ont aussi besoin de savoir de quels droits bénéficient les personnes touchées. Sans définition précise, il n'est pas facile pour les praticiens et les preneurs de décisions d'établir des plans et d'accomplir les progrès ciblés. Les migrants et les personnes déplacées tombant sous la définition ne sont pas facilement identifiables et il est donc possible qu'ils ne reçoivent pas d'assistance appropriée. Sous cet angle, alors qu'une

grande partie des débats académiques et des recommandations politiques ont jusqu'à présent mis en garde contre la confusion entre les personnes déplacées par des causes environnementales et les personnes reconnues comme réfugiés par la convention de Genève de 1951, il existe de nombreux éléments aidant au processus de définition des personnes au titre de la Convention de Genève qui peuvent contribuer à la définition des personnes déplacées par les changements environnementaux.

En ce qui concerne la question des migrations environnementales, la concentration à ce jour tient à prouver d'une manière ou d'une autre que les facteurs environnementaux peuvent être une cause majeure unique de déplacements et de migrations. Toutefois, il est intéressant de noter que, pour déterminer si une personne est un ‘Réfugié selon la Convention’ ou non, il n'est pas nécessaire de déterminer si la raison menant à la persécution (opinion politique, race, nationalité, religion ou appartenance à un groupe social particulier) est le facteur principal du déplacement, mais si le déplacement a eu lieu. Une fois ce lien établi, le preneur de décisions peut alors accorder le statut de réfugié à cette personne sans prendre en considération si cette raison était la cause principale qui a mené à la persécution, ou non. Peut-on / faut-il en faire de même pour les personnes déplacées par les facteurs environnementaux ? Est-il suffisant de prouver le rapport causal entre l'environnement et le déplacement, ou faudrait-il que le rapport causal ait comme résultat un certain degré de détresse ou une brèche des droits humains avant qu'il puisse y avoir quelque forme de protection internationale à long terme ?

Conclusion

La nécessité d'une définition est une étape cruciale dans la conceptualisation des migrations environnementales, et dans l'élaboration de politiques en réponse à ces flux. Cependant, deux facteurs principaux poussant à la nécessité d'une définition peuvent entraver son élaboration.

Tout d'abord, beaucoup de spécialistes souhaitent établir les migrations environnementales en tant que domaine spécifique au sein des études sur les migrations. Il existe une tendance à mettre ce domaine à part et à le traiter en dehors des théories classiques sur les migrations, tout comme si les migrations environnementales étaient d'une autre nature. Il y aurait plus à gagner en tentant d'intégrer les facteurs environnementaux aux études existantes sur les migrations.

Deuxièmement, il existe une tendance généralisée pour les chiffres et les prédictions parmi les journalistes et les preneurs de décisions. Afin de rendre leurs recherches pertinentes aux politiques, beaucoup d'entre eux se sentent forcés de fournir des estimations des nombres de personnes qui sont ou pourraient devenir 'déplacées par l'environnement'. Evidemment, ces chiffres doivent s'appuyer sur une définition claire de ce qui constitue un migrant environnemental. Les définitions plus larges entraînent des chiffres plus élevés ; il existe donc une tendance à élargir la définition afin d'inclure le plus de personnes possible.



Réfugiés de retour en train de construire des digues contre les inondations à Kalota, province de Kapisa, en bordure de la rivière Panjshir, Afghanistan.

Toutefois, une définition trop large des migrations environnementales serait néfaste aux personnes dans le plus grand besoin de protection.

Olivia Dun (dun@ehs.unu.edu) est Associée de Recherches auprès de l'Institut Universitaire des Nations Unies pour l'Environnement et la Sécurité des Personnes (UNU-EHS) (www.ehs.unu.edu) à Bonn, Allemagne et elle prépare un Doctorat à l'Université de Sydney, Australie. (www.geosci.usyd.edu.

au). François Gemenne (F.Gemenne@ulg.ac.be) est Chargé de Recherches FNRS auprès du Centre d'Etudes sur l'Ethnie et les Migrations de l'Université de Liège (www.cedem.ulg.ac.be) et au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) de Sciences Po, Paris (www.ceri-sciencespo.com). Tous deux participent au projet de l'UE sur les Changements Environnementaux et sur les Scénarios de Migrations Forcées (EACH-FOR www.each-for.eu).

Noyés sous les définitions?

Maria Stavropoulou

Sont-ils des réfugiés ou des migrants? Ont-ils besoin de nouvelles formes de protection juridique ou sont-ils adéquatement protégés par les instruments déjà en place? Aucune réponse claire ou évidente ne s'impose pour l'instant.

D'aucuns affirment que les personnes déplacées suite à des changements climatiques ou environnementaux sont des réfugiés et demandent ainsi une extension de la définition de réfugié selon la Convention sur les réfugiés de 1951; d'autres appellent à l'adoption de nouveaux instruments afin de leur offrir une protection similaire à celle que reçoivent actuellement les réfugiés. Enfin, il y a ceux qui estiment que toute notion de « réfugiés environnementaux », y compris leur besoin de protection semblable à celle des réfugiés, est au

mieux exagérée et au pire le fruit de dangereuses motivations politiques. Selon ces derniers, de telles idées contribuent à brouiller le concept traditionnel de réfugié et font le jeu de ceux (les gouvernements) qui voudraient tous les classer comme migrants économiques, afin d'échapper à leurs obligations de protection envers les réfugiés.

L'intensité du débat rappelle celle d'il y a vingt ans au sujet de l'existence, de la définition et du besoin de protection des personnes déplacées de l'intérieur.

A l'époque, un camp s'était formé, comprenant les personnes fortement opposées à la « création » de cette catégorie car ils considéraient alors que cela offrirait une excuse aux gouvernements pour retenir les populations concernées à l'intérieur des frontières de leur pays. Toutefois, la grande acceptation des Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays et leur adoption depuis 1988, ainsi que la reconnaissance croissante des besoins des personnes déplacées de l'intérieur par les gouvernements, les organes de l'ONU et les ONG, et enfin la compétence de ces derniers et leur obligation de répondre à ces besoins, offrent une version différente de la réalité: une réalité dans laquelle exposer les

problèmes au grand jour et leur donner un nom peut avoir des conséquences positives. En effet, les personnes déplacées de l'intérieur ne sont plus invisibles. Même si les sceptiques continuent toujours d'affirmer que la protection des réfugiés a souffert à l'échelle mondiale ces vingt dernières années, il reste à prouver que cela est dû exclusivement ou principalement à la « création de la catégorie de PDI ». Ainsi, penser que la protection des réfugiés en serait affaiblie ne semble pas être une raison suffisante pour rejeter entièrement la notion de « réfugiés environnementaux ».

Peur des persécutions?

La définition ordinaire du mot « réfugié » ne permet en rien d'en exclure les personnes ayant fui leur logement à cause d'un tremblement de terre ou d'un feu de forêt, ou celles dont le logement a été détruit par ces mêmes phénomènes. Il est en outre difficile de contester le droit de ces personnes à retourner chez elles, sauf pour raisons de sécurité, du moins d'un point de vue éthique si ce n'est juridique. Toutefois, c'est là que s'arrêtent les similarités avec les réfugiés, selon la définition de la Convention sur les réfugiés de 1951.

On suppose généralement que la plupart des personnes qui fuient des catastrophes naturelles restent au sein de leur pays, et que, même si elles ont parfois besoin d'assistance humanitaire, elles ne sont pas exposées à des risques de persécution. Le paradigme des victimes de catastrophes naturelles recevant une prompt assistance de la part de leur gouvernement connaît ses exceptions: dans le cas où ces victimes se trouvent de l'autre côté d'une frontière internationale, les obligations du pays hôte rentrent alors probablement en jeu; en effet, de nombreux pays offrent quelque forme de protection. Ces victimes peuvent aussi, au sens juridique, être considérées comme réfugiées, si leur propre gouvernement détruit intentionnellement leur environnement, adopte une attitude discriminatoire quant à l'offre d'assistance ou utilise les conséquences de la catastrophe naturelle de telle manière que cela constitue une persécution selon la Convention sur les réfugiés de 1951. En outre, avec les avancées technologiques actuelles, les populations s'attendent de plus en plus à ce que leur gouvernement prenne les mesures nécessaires pour les protéger contre les effets des catastrophes naturelles et pour en minimiser les conséquences. À l'inverse, il se trouve de nombreuses situations de dégradation de l'environnement,

telles que la désertification, auxquelles les populations s'adaptent mais qui finiront peut-être par provoquer leur migration, sans qu'il apparaisse toutefois évident que ces populations puissent être considérées comme réfugiés. Enfin, un autre scénario existe selon lequel certains États disparaîtront fort probablement entièrement, à un moment ou un autre, laissant leurs citoyens non seulement sans lieu d'habitation, obligés de chercher refuge ailleurs, voire de devenir apatrides. Cela représente probablement le scénario le plus irréfutable du point de vue de la protection interne.

Le débat en revient alors, inévitablement, à la question initiale: pourquoi les personnes se déplacent-elles? La migration humaine a rarement une seule cause et il est maintenant clairement établi, de manière théorique aussi bien qu'empirique, qu'il est parfois difficile de distinguer le déplacement volontaire du déplacement forcé. Toutefois, la différence reste importante sur le plan juridique: lorsque la migration est forcée et qu'elle s'accompagne d'une absence de protection de la part de l'État, la question de la protection internationale entre alors en jeu. C'est là que les exercices de théorie et les généralisations prennent inmanquablement fin. Il est inévitable, dans le débat sur les « réfugiés environnementaux », de déterminer au cas par cas les causes et les besoins, comme c'est le cas pour tous les réfugiés et personnes déplacées.

Les Principes Directeurs Relatifs aux Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur propre pays proposent différentes mesures permettant d'évaluer si le déplacement des populations (interne ou externe) se transforme en question des droits de l'homme au niveau international, même dans les situations liées aux dommages causés à l'environnement. Les Principes Directeurs 5 à 9¹ décrivent les paramètres entourant le droit de ne pas être déplacé de manière arbitraire. Ceux-ci comprennent des garanties à observer dans le cas où le déplacement est inévitable afin d'en minimiser les effets, et l'obligation particulière des États de protéger contre le déplacement les groupes ayant une dépendance particulière, ou un attachement particulier, envers leurs terres.² Le besoin de protection internationale sera présent dès que les principes concernant la protection contre les déplacements arbitraires ne seront pas respectés. Dans ces situations-là, les populations concernées ne seront pas seulement victimes de

catastrophes naturelles mais elles seront aussi déplacées de manière arbitraire, que ce soit déplacées de l'intérieur ou réfugiées. Définir ces populations en tant que « réfugiés environnementaux » ou « réfugiés climatiques » ne semble servir aucun but, si ce n'est de mettre en lumière le problème. Par extension, il ne semble pas nécessaire de créer de nouveaux régimes juridiques internationaux dans la plupart des situations de « réfugiés environnementaux ».

Toutefois, il semble nécessaire d'adopter de nouvelles mesures juridiques pour deux situations particulières: premièrement, pour le scénario qui prévoit la disparition de certains pays³ et, deuxièmement, afin d'empêcher la déportation de populations issues de pays touchés par une catastrophe naturelle et qui ne sont pas considérés comme réfugiés selon la Convention de 1951 mais qui ne doivent pas pour autant être rapatriés pour raison humanitaire.

Conclusion

Même si le terme de « réfugié environnemental » est inexact du point de vue juridique, son impact est plus important que celui de « migrant environnemental » car il évoque une dimension de responsabilité internationale, ainsi qu'un sentiment d'urgence quant aux désastres à venir. Le terme de « réfugié climatique », quant à lui, semble aller trop loin. Il sera généralement impossible de déterminer si la dégradation des écosystèmes provoquant les déplacements est due principalement au changement climatique. Ce qui compte c'est que le débat reste sur la bonne trajectoire, c'est-à-dire que l'objectif principal ne soit pas l'instauration d'un nouveau régime pour les réfugiés, mais plutôt que des efforts soient faits en vue d'une plus grande responsabilisation, d'une coopération internationale plus efficace, de normes de protection environnementales plus strictes et d'une meilleure gouvernance.

Maria Stavropoulou (maria.stavropoulou@gmail.com) travaille depuis 1983 auprès de l'OHCHR et de l'UNHCR. Au moment de la rédaction de cet article, elle effectuait un travail indépendant de recherche académique et travaillait en tant que consultante. Les points de vue exposés dans cet article ne représentent pas ceux de l'ONU ou d'autres organes auxquels elle est associée.

1. Principes directeurs, disponibles en ligne sur www.brookings.edu/projects/idp/gp_page.aspx

2. Voir article de Sternberg et Chatty, p25.

3. Voir article de Kelman, p20.

Résultats d'observations sur le terrain et de recherches empiriques

Koko Warner, Olivia Dun et Marc Stal

Le projet Changement environnemental et scénarios de migrations forcées (Environmental Change and Forced Migration Scenarios, EACH-FOR) a pour but d'identifier la manière et l'intensité avec lesquelles les pressions environnementales affectent la migration.¹

Aujourd'hui, les changements environnementaux, y compris les changements climatiques, représentent une nouvelle menace pour la sécurité humaine. Pour faire face au changement environnemental à une échelle hors du commun, la migration peut être, en premier choix, un mécanisme d'ajustement, ou bien un réflexe de survie en dernier recours. La migration représente parfois un mécanisme d'adaptation pour ceux dont les ressources leur permettent de migrer tôt et suffisamment loin du danger. Elle représente aussi, dans des cas plus extrêmes et pour ceux ayant moins de ressources, l'expression d'une adaptation manquée. Afin d'explorer ces différents scénarios, la Commission européenne finance le projet EACH-FOR afin d'évaluer l'impact du changement environnemental sur les migrations au niveau local, national, régional et international. Le projet comprend une étude de terrain sur 22 emplacements différents² dans six régions du monde, afin de répondre aux questions suivantes:

1. Qui sont les personnes qui migrent afin de s'éloigner de situations de dégradation ou de changement environnemental?
2. D'où viennent les migrants dont le déplacement est provoqué par l'environnement et où vont-ils?
3. Pourquoi les personnes ont-elles migré (c.-à-d. quel rôle a joué le changement ou la dégradation de l'environnement)?
4. Quelles sont les interactions entre la dégradation de l'environnement et les autres facteurs sociaux, économiques et politiques qui influencent la migration?
5. Qu'est-ce qui pourrait empêcher les personnes de migrer lorsqu'elles font face à la dégradation de leur environnement?

(c.-à-d. quelle assistance aurait été nécessaire, qu'est-ce qui a manqué?)

6. Pourquoi certaines personnes restent-elles dans des régions où l'environnement change ou se dégrade alors que d'autres décident de migrer? (c.-à-d. quelles sont leurs stratégies et leurs capacités d'adaptation?)
7. Comment se produit le déplacement provoqué par l'environnement? (c.-à-d. choix de destination, réseaux utilisés)
8. Quel rôle joue la perception que les personnes ont de la dégradation environnementale dans leur décision de migrer?

Inondations et réinstallation au Mozambique

Les changements climatiques se manifestant par des phénomènes extrêmes posent un problème de plus en plus important aux habitants du Mozambique. En 2001, 2007 et 2008 des pluies diluviennes ont provoqué des inondations le long du fleuve Zambèze dans le centre du pays. Les inondations de 2007 ont été exacerbées par l'impact du cyclone Flavio; de nombreuses personnes devinrent sans-abri. La sécheresse, l'érosion du sol côtier et la montée du niveau des mers - qui est probablement liée aux changements climatiques - touchent aussi un grand nombre de personnes au Mozambique. Les régions du delta du fleuve et les côtes, longues de 2.700 km, sont particulièrement exposées aux inondations et à l'érosion.

Au Mozambique, les pressions de l'environnement (en particulier, les inondations) contribuent aux migrations et aux déplacements. Les personnes se déplacent durant la période d'urgence selon les inondations; après des inondations répétées, les populations sont réinstallées de manière permanente ou semi-permanente. Le long de la vallée du Zambèze, les déplacements temporaires en masse prennent des

allures de déplacements permanents. Les recherches sur le terrain n'ont pas révélé de migrations internationales à grande échelle provoquées par les inondations du Zambèze, ni de grands types de migration rurale-urbaine pour les groupes touchés par les inondations. Par contre, les recherches ont révélé que les programmes de réinstallation organisés par le gouvernement dominent les déplacements provoqués par l'environnement, dans les zones touchées par les inondations.

La réinstallation permet d'éloigner les personnes du danger physique d'inondations extrêmes mais elle peut aussi provoquer d'autres difficultés d'ordre environnemental, économique et social. Les personnes vivant de l'agriculture et de la pêche de subsistance sont déplacées loin des terres fertiles sur les rives du fleuve, vers des zones plus élevées, où sévit la sécheresse. Certaines personnes ayant été réinstallées essaient de retourner périodiquement sur leurs champs aux abords du fleuve afin de conserver la propriété de leurs terres et leur mode de vie en tant qu'agriculteurs. A cause de la réinstallation, ces populations perdent souvent leurs moyens de subsistance; ainsi les familles réinstallées finissent par dépendre presque entièrement de l'aide gouvernementale et internationale. Alors que des phénomènes climatiques extrêmes continuent de s'abattre sur le Mozambique, son gouvernement devra faire face de plus en plus souvent à des décisions concernant la gestion des populations à risque et sur les déplacements dus à des facteurs environnementaux.

Pêcheur, Rivière River, Delta du Mékong, Vietnam.



Inondations et déplacements créent une situation complexe au Vietnam

Les inondations sont une cause de déplacement au Vietnam. Ce pays connaît aussi souvent des désastres liés à l'eau. Une étude de la Banque mondiale effectuée en 2007 indiquait que le Vietnam est l'un des pays qui serait le plus touché par une montée potentielle du niveau de la mer.³ Parmi les régions les plus exposées se trouve le delta du Mékong, l'une des zones les plus peuplées du globe.

Le delta du Mékong, principale région rizicole du pays, joue un rôle crucial dans les objectifs de développement du Vietnam. Les inondations sont un événement annuel et font partie intégrante du mode de vie des populations vivant dans cette région. A cause de la fertilité de la région et de divers facteurs liés à l'expansion territoriale et la défense, le Vietnam connaît depuis longtemps des migrations spontanées ainsi que des (ré)installations organisées par le gouvernement vers le delta. Toutefois, le delta du Mékong connaît actuellement une perte nette du nombre de migrants, due à un mélange complexe de facteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le travail mené sur le terrain dans le delta du Mékong indique qu'il existe une relation entre les inondations et les migrations ou les déplacements. Un échantillon de questionnaires auquel ont répondu des migrants vietnamiens au Cambodge indique que la moitié des migrants ont décidé de migrer en partie à cause de problèmes liés à l'environnement.

- Ces résultats mettent en lumière certaines connexions entre les inondations et les mouvements de population:
- Lors de la saison des inondations, les populations migrent vers les centres urbains pour trouver des emplois saisonniers afin de subsister.
- Les personnes dont la subsistance dépend directement de l'agriculture (généralement les agriculteurs cultivant le riz) sont particulièrement vulnérables aux migrations provoquées par l'environnement. Des inondations successives peuvent détruire les cultures et pousser les personnes à migrer pour trouver de nouveaux moyens de subsistance.
- Les migrants et les experts ont noté que la traite des êtres humains dans les régions voisines représentait une stratégie (extrême) d'adaptation utilisée par les familles touchées par les inondations.

- Selon la stratégie de gestion des inondations et d'assainissement de l'environnement mise en place par le gouvernement, celui-ci organise actuellement la réinstallation des populations vivant dans les régions vulnérables le long des rives du fleuve.

Conclusions

Les facteurs environnementaux contribuent aux migrations dans les cas observés, en particulier à cause des pressions exercées sur les moyens de subsistance. Les facteurs environnementaux agissent conjointement avec d'autres causes et influencent le processus de migration. Si les conditions environnementales changent au point que la chaîne de subsistance s'effondre systématiquement dans certaines régions, alors les migrations provoquées par l'environnement pourraient toucher un nombre de personnes plus élevé que celui observé dans le travail de terrain initial entrepris par le projet EACH-FOR.

Les migrations provoquées par l'environnement ont lieu quand les limites écologiques sont dépassées, c'est-à-dire quand les pressions environnementales s'accumulent, menaçant ainsi la sécurité des populations, si bien que celles-ci commencent à prendre en compte les facteurs environnementaux lorsqu'elles décident de migrer. Toutefois, il nous reste

L'Asie Centrale

ETUDE DE CAS

François Gemenne et Philip Reuchlin

Trois des 24 études de cas de l'EACH-FOR sont situées en Asie Centrale – au Kazakhstan, au Kirgizstan et au Tadjikistan – où un ensemble de défis environnementaux provoquent des déplacements.

Parmi les défis environnementaux auxquels est confronté l'Asie Centrale se trouve le legs industriel de l'ex-Union Soviétique – des terres contaminées ainsi que des sols et des rivières pollués. La région est aussi sujette aux tremblements de terre et aux glissements de terrain, et la fonte anticipée des glaciers de montagne accroîtra la fréquence des inondations et des glissements de boues. La région a aussi connu des changements significatifs dans l'utilisation de l'eau. En 1991, par exemple, le niveau de la mer Aral a baissé de 15 mètres, son aire de surface a été réduite de moitié et son volume réduit de deux tiers.

Il n'existe pas de meilleur exemple du rapport étroit entre les dégradations

environnementales, les changements climatiques et les migrations que la Vallée de Ferghana. La Vallée a une histoire complexe, les droits de propriété sur les terres et à l'accès à l'eau ne sont pas clairs, il s'y trouve une grande variété ethnique et une longue liste de menaces environnementales latentes ou en puissance. On estime que près de 10.5 millions de personnes vivent dans la Vallée du Ferghana, et une partie significative de cette population est à même de subir des migrations forcées.

Les mouvements de migration dans la Vallée comprennent des migrations internes, des migrations transfrontalières entre les trois états nationaux qui

partagent la Vallée, et des migrations depuis la Vallée vers d'autres régions ou d'autres pays. Dans les provinces du sud du Kirgizstan, la population souffre régulièrement de désastres naturels et des communautés entières sont souvent déplacées et doivent être réinstallées dans des régions plus sécurisées. Il existe aussi des mouvements significatifs de populations et de réfugiés depuis l'Ouzbékistan, de plus en plus instable, vers le sud du Kirgizstan. Les zones frontalières entre l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Kirgizstan (où se trouvent la plupart des pâturages et terres de pacage) deviennent des endroits sous tensions. Un manque de terres pour les nouveaux arrivés (et le stress qui s'ensuit sur les forêts) accentue les impacts environnementaux. En outre, environ 3000 tremblements de terre sont enregistrés annuellement au Kirgizstan. Les inondations et les glissements de terrain sont fréquents

à découvrir comment et à quel point les pressions environnementales croissantes affecteront et provoqueront les migrations. En outre, nous ne savons pas non plus si les personnes qui migrent en premier sont relativement riches ou si ce sont celles qui dépendent le plus de la qualité de l'environnement. Il est nécessaire d'effectuer des études empiriques afin d'établir à quel point la migration correspond à un mécanisme d'adaptation et comment elle aide les familles à atteindre le niveau de vie qu'elles désirent.

Les migrations causées par l'environnement ont une pertinence particulière en ce qui concerne les politiques liées à la sécurité humaine. Les pressions liées aux changements climatiques, associées aux changements des écosystèmes (tels que la dégradation des terres et la pénurie d'eau) et aux événements à déclenchement rapide (tels que les inondations et les tempêtes dévastatrices), comptent déjà parmi les facteurs de la migration ou poussent les gouvernements à planifier la réinstallation des populations touchées. Les réponses des gouvernements varient, certains offrant des incitations et d'autres forçant les populations à se réinstaller, et les résultats obtenus ne sont pas tous satisfaisants. Les programmes de réinstallation ont aussi leurs coûts et leurs avantages: les populations ne sont plus

exposées physiquement aux risques, mais elles doivent parfois faire face à des dettes croissantes et à la perte de leurs modes de subsistance une fois réinstallées.

Recommandations

- Construire une base scientifique solide. Il est nécessaire d'effectuer des recherches afin d'identifier, de dénombrer et de caractériser les migrants environnementaux.
- Mieux sensibiliser. La connaissance des conséquences de la dégradation environnementale et des changements climatiques permet de mieux armer les gouvernements, les migrants et les migrants potentiels contre les crises liées à la sécurité humaine. La sensibilisation peut aider à prévenir les problèmes d'adaptation.
- Améliorer les cadres législatifs au niveau régional et multilatéral. Il est nécessaire que les politiques menées et les cadres juridiques prennent en considération les migrations provoquées par l'environnement.
- Mettre en place une intervention humanitaire appropriée afin d'éviter que les crises s'accroissent.
- Renforcer les institutions et les politiques. La magnitude des migrations futures provoquées par l'environnement dépend en

partie des politiques environnementales et de développement à long terme. Les institutions doivent être renforcées afin de pouvoir gérer adéquatement les migrations liées aux changements climatiques.⁴

Koko Warner (warner@ehs.unu.edu), Olivia Dun (dun@ehs.unu.edu) et Marc Stal (stal@ehs.unu.edu) travaillent au sein de la section sur les migrations environnementales, la vulnérabilité sociale et l'adaptation à l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (UNU-EHS) à Bonn, en Allemagne (www.ehs.unu.edu).

1. EACH-FOR est un projet sur deux ans financé par le biais du 6ème Programme-cadre de la Commission européenne: www.each-for.eu/. L'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (UNU-EHS) est l'un des sept partenaires que compte le projet.
 2. Voir www.each-for.eu/index.php?module=field_research. En ce qui concerne la méthodologie, voir Afifi et Warner: *The Impact of Environmental Degradation on Migration Flows across Countries* Working Paper No. 5/2008. UNU-EHS, Bonn. <http://www.ehs.unu.edu/article:476?menu=94>.
 3. Dasgupta, S, Laplante, B, Meisner, C, Wheeler, D et Jianping Y, *The impact of sea level rise on developing countries: a comparative analysis*, Banque mondiale, février 2007: www.worldbank.org/reference/
 4. Ces recommandation suivent celles qui ont été débattues en 2007 dans : *Control, Adapt or Flee? How to face Environmental Migration?*, de Renaud, Bogardi, Dun et Warner. InterSecTions No. 5/2007. UNU-EHS, Bonn.

dans la Vallée, et l'on s'attend à ce que leur fréquence s'accroisse en conséquence des changements climatiques.

Il y a un besoin urgent de :

- Obtenir de meilleures données afin de mieux analyser les liens entre l'environnement, les migrations l'économie et la sécurité ; ceci va demander une plus grande transparence de la part des agences gouvernementales, l'harmonisation entre les pays et une augmentation des capacités de collecte de données.
- Développer des programmes de réinstallation pour les régions où la santé publique et les moyens de subsistance sont en danger.
- Réduire la vulnérabilité des personnes – c'est-à-dire apporter une réponse adéquate aux besoins des victimes de désastres naturels, rapides ou lents, maintenir les droits humains et offrir des opportunités économiques de s'installer et de s'intégrer ailleurs.

- Prévoir les flux futurs : ceci est vital pour aider les gouvernements à établir les priorités dans leurs maigres ressources budgétaires.

François Gemenne (F.Gemenne@ulg.ac.be) est Chargé de Recherches FNRS auprès du Centre d'Etudes sur l'Ethnie et les Migrations de l'Université de Liège (www.cedem.ulg.ac.be) et au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) de Sciences Po, Paris (www.ceri-sciencespo.com). Philip Reuchlin (philip.reuchlin@osce.org) est conseiller Economique et Environnemental auprès de l'OSCE (www.osce.org).

Cet article est le reflet de discussions tenues lors d'un atelier en mars 2008 à l'Académie de l'OSCE à Bishkek, au Kirgizstan sur le sujet des changements climatiques et des flux de



Vallée du Kirgiz.

migration en Asie Centrale. L'atelier a été organisé conjointement par l'OSCE et par le Centre d'Etudes sur l'Ethnie et les Migrations (CEDEM) de l'Université de Liège (Belgique). Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'atelier, se référer à www.bishkek2008.org.

Ghana

ÉTUDE DE CAS

Kees van der Geest et Richard de Jeu

Les migrations en provenance du nord du Ghana représentent une stratégie permettant de faire face à la pénurie environnementale structurelle plutôt qu'à la dégradation.

L'une des difficultés de l'étude des liens entre migrations et environnement est d'établir des relations causales. Lors d'une enquête effectuée auprès de 203 migrants internes du nord-ouest du Ghana, la grande majorité ont affirmé que des raisons environnementales les ont poussés à partir. Les personnes interrogées - membres de colonies agricoles dans les zones rurales de la région de Brong Ahafo au Ghana central - ont répondu qu'elles avaient décidé de migrer à cause du manque de terres fertiles, des précipitations peu fiables, des récoltes trop faibles ou des problèmes liés à la sécurité alimentaire. Seule une minorité a cité des raisons de migrer non liées à l'environnement: manque d'opportunités autres qu'agricoles, conflits familiaux, sorcellerie, vol de bétail et désir de liberté et d'indépendance.

Les conclusions de cette enquête indiquent que ce groupe de migrants a toutefois été poussé en partie par des raisons liées à l'environnement. Cependant, de telles conclusions ne permettent pas d'évaluer avec fiabilité le lien entre environnement et migration. Par exemple, les personnes interrogées qui ont un niveau d'éducation formelle peu élevé et avec peu d'accès aux sources d'information ne citeront pas certaines causes sous-jacentes de la migration. Il sera difficile d'extraire de ces entretiens des explications complexes; en effet, l'environnement est facilement intégré aux discours locaux sur les migrations puisque les agriculteurs sont quotidiennement exposés aux conditions environnementales.

Si l'environnement est un facteur primordial permettant d'expliquer les migrations de la savane ouest-africaine vers les forêts plus humides et les zones côtières, on pourrait alors s'attendre raisonnablement à ce que la propension à migrer soit

plus importante a) dans les régions où l'environnement est moins favorable et b) en période où la pénurie environnementale est plus sévère. Pour vérifier ces deux hypothèses, nous avons effectué une analyse transversale et longitudinale des migrations et des ressources naturelles.

Résultats

Pour examiner les relations géographiques entre les tendances migratoires et les différents indicateurs de manque de ressources naturelles, nous avons pris en considération quatre de ces indicateurs: les précipitations, la végétation, la densité de la population en zone rurale et la possibilité d'utiliser les terres pour l'agriculture. Nos résultats indiquent en premier lieu, comme nous nous y attendions, qu'il existe une forte relation inverse entre les précipitations et les départs de population. Les districts qui connaissent de faibles précipitations ont tendance à voir leur population migrer. En second lieu, et comme nous l'avions aussi prévu, il existe une relation inverse entre la tendance à migrer et le niveau de végétation. Toutefois, cette relation n'est pas aussi prononcée que pour les précipitations. En troisième lieu, et une fois encore comme prévu, les districts les plus peuplés semblent être le point de départ d'un nombre plus élevé de migrants. Une densité de population élevée dans les zones rurales entraîne la pénurie des terres, l'un des motifs principaux de migration selon les personnes interrogées lors de notre enquête. Enfin, en quatrième lieu, et cette fois contrairement aux idées reçues, les districts où les terres utilisables pour l'agriculture sont les plus nombreuses connaissent toutefois un taux de migration plus élevé. Selon notre explication, c'est parce que les régions aux terres fertiles ont historiquement poussé les hommes à s'y établir, et se trouvent maintenant être les régions les plus densément peuplées. Ainsi, la rareté des terres et le déclin de leur fertilité ont-ils pour effet de provoquer le départ des populations.

Si la dégradation environnementale est l'un des facteurs principaux de la migration, alors on aurait pu s'attendre à une intensification des migrations lors des grandes sécheresses sahéniennes des années 1970 et 1980. Il est toutefois étonnant de constater que c'était

une période de faible migration au départ du nord du Ghana. Les années 1970 et 1980 étaient aussi des années de profonde crise économique, d'instabilité politique et de prix alimentaires élevés dans le sud du Ghana. Ces conditions défavorables au sud ont dissuadé beaucoup de personnes de migrer. Pendant ces années, de nombreux migrants sont même revenus au nord. La fin des années 1980 et les années 1990 ont représenté une période de relèvement au nord et de stabilité politique et de croissance économique au sud. Lors de cette période, les migrations Nord-Sud se sont de nouveau multipliées. Ainsi, les facteurs politiques et économiques semblent-ils avoir plus de poids que les facteurs environnementaux sur les flux migratoires

Conclusions

Ces analyses indiquent, d'une part, que les tendances migratoires sont plus prononcées dans les districts où la pénurie de ressources naturelles est plus élevée et, d'autre part, que les migrations n'ont pas augmenté en période de stress environnemental dans les régions d'origine des flux migratoires à cause des conditions économiques défavorables dans la principale région de destination.

L'image qui émerge ainsi du nord du Ghana n'est pas celle d'une migration du désespoir en face aux catastrophes environnementales. Au contraire, la cause environnementale des migrations au départ du nord du Ghana semble être la pénurie structurelle plutôt que la dégradation.

Kees van der Geest (geest@uva.nl) prépare un doctorat à l'Institut des études pour le développement métropolitain et international, à Amsterdam, et assistant confédérateur au Département de géographie et de planification de l'Université d'Amsterdam (www.uva.nl). Richard de Jeu (richard.de.jeu@falw.vu.nl) est assistant auprès des professeurs du département des Sciences de la Terre, à la Free University d'Amsterdam (www.falw.vu.nl).

Cet article est un résumé des résultats d'une étude de cas qui fait partie du projet EACH-FOR. L'ensemble des résultats est disponible sur www.each-for.eu ou www.keesvandergeest.nl

Voir aussi: Van der Geest K. (2004). "We are managing!" Climate Change and Livelihood Vulnerability in Northwest Ghana. Leiden: Afrika-Studie Centrum.

Ghana du Nord.



Kees van der Geest

Les défis de la protection

Khalid Koser

Des carences existent toujours dans la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Le cadre normatif pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les effets des changements climatiques est mieux développé que le cadre pour les personnes déplacées à l'extérieur de leur pays. Beaucoup des premiers sont des PDI et leurs droits sont protégés par les lois des droits de l'homme et par les lois humanitaires internationales articulées sous les Principes Directeurs sur les Déplacements Internes,¹ alors que peu des derniers bénéficient du statut de réfugiés et que les lois internationales ne protègent pas leur statut dans d'autres pays actuellement.

Alors que la priorité est donc de définir les droits des personnes déplacées de l'intérieur par les effets des changements climatiques, la perspective du nombre croissant de personnes déplacées de l'intérieur par les conflits devrait aussi être le catalyseur pour une réponse aux carences et aux défis à la mise en application du cadre normatif qui s'y applique. Les droits de la majorité des 25 millions de personnes déjà déplacées de l'intérieur par les conflits et les millions d'autres déplacés par les désastres naturels et par les projets de développement sont mal protégés en ce moment. Les effets des changements climatiques vont inéluctablement en accroître leurs nombres et tester plus loin encore leur protection dans la loi et dans la pratique. Certaines de ces personnes se déplaçant en conséquence des effets des changements climatiques – par exemple, en conséquence de la détérioration générale des conditions de vie dues aux inondations fréquentes – vont remettre en question la distinction actuelle entre les migrations volontaires et forcées et risquent de se retrouver sans protection. Et, par contraste avec les personnes déplacées par les conflits, il est possible qu'une grande partie des personnes déplacées par les conséquences des effets des changements climatiques ne puisse jamais être rapatriées parce que leurs lieux d'origine ont été détruits ou inondés. Cela fait apparaître un besoin pour de nouvelles démarches vers des solutions durables.

Ceci représente peut-être l'opportunité d'engager – ou de réengager dans

certains cas – certains débats autour de la protection des droits des PDI.

L'un de ces débats touche à la définition des personnes déplacées de l'intérieur, un terme descriptif plutôt qu'une définition légale donnée par les Principes Directeurs. Certains commentateurs prétendent que la définition est trop large pour être opérationnelle, puisqu'elle couvre un large éventail de causes de déplacements internes, dont les conflits, les désastres naturels et les projets de développement. D'un autre côté, les effets des changements climatiques peuvent avoir comme résultat des déplacements internes qui ne tombent pas clairement sous cette définition, pourtant large – par exemple, les personnes qui se déplacent de manière préemptive ou dont les mouvements sont déclenchés par des facteurs économiques. Alors que ces personnes bénéficieraient de la protection au titre des lois des droits humains, les Principes Directeurs ne pourraient être appliqués. Est-il approprié de les distinguer des autres personnes déplacées de l'intérieur ? Y a-t-il une raison de supposer qu'elles seront moins vulnérables que les autres PDI ?

Bien que les lois et les normes articulées dans les Principes Directeurs dérivent de conventions contraignantes, de traités et d'accords, les Principes Directeurs ne sont pas contraignants en eux-mêmes. Un deuxième débat qui vaudrait d'être revu est de déterminer si le moment est venu de négocier une convention contraignante. Il existe de bonnes raisons de ne pas le faire. La négociation d'une convention est un processus onéreux en temps ; en fin de compte il est peu probable de trouver un consensus significatif sur une convention qui touche à la question de la souveraineté des états ; parfois, même les conventions contraignantes n'ont que peu d'impact en réalité ; et les Principes Directeurs sont plus fréquemment incorporés aux lois et aux politiques nationales, en dépit de leur nature non-contraignante. Simultanément, un projet de texte de la convention de l'Union Africaine (UA) pour la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées de l'Intérieur en Afrique peut signaler une nouvelle direction, tout au moins au niveau régional. Ceci serait non seulement

contraignant pour les signataires mais il élargirait aussi l'étendue de la protection qui se trouve dans les Principes Directeurs (par exemple, l'inclusion des personnes déplacées en conséquence du manque de développement) et donne à l'UA le droit d'intervenir dans des états membres afin de protéger les personnes déplacées.

Bien que l'élaboration de nombreuses lois nationales et de politiques en réponse aux déplacements internes soit une étape importante, des carences dans la mise en application demeurent, dans la plupart des cas à cause du manque de capacités et dans certaines situations notoires à cause de l'absence de volonté politique. Comment pallier ces carences dans la mise en application reste un débat important à résoudre. Ici encore, les déplacements dus aux changements climatiques risquent d'aggraver ces carences dans la mise en application. Par exemple, alors qu'il est possible de planifier l'atténuation des effets des dangers à déclenchement lent associés aux changements climatiques, il est beaucoup plus difficile de prédire et d'empêcher les effets des dangers à déclenchement rapide.

Enfin, il se peut que le débat fondamental sous-jacent à la protection des PDI à présent et dans le futur soit la mise en pratique de la responsabilité de protection. Les souffrances terribles et inutiles qui ont résulté du manque de coopération du gouvernement de Birmanie, et le manque de volonté de la part de la communauté internationale à intervenir à la suite du cyclone Nargis nous rappellent clairement les défis politiques que nous devons vaincre afin de protéger les droits des personnes déplacées de l'intérieur, quelles que soient les causes de leur déplacement.

Khalid Koser (k.koser@gcsp.ch) a été chercheur en Affaires Humanitaires et Directeur Adjoint du Projet Brookings-Berne sur les Déplacements Internes (www.brookings.edu/projects/idp.aspx), Brookings Institution. Il est aujourd'hui membre de la faculté du Centre Politique de Sécurité de Genève (www.gcsp.ch).

1. Les Principes Directeurs en ligne sur www.brookings.edu/projects/idp/gp_page.aspx

Conséquences sur les droits humains

Scott Leckie

Une approche intégrée aux changements climatiques exige que les droits humains et les stratégies d'adaptation soient poursuivis simultanément.

Recourir à l'approche des droits humains au regard des changements climatiques, fondée sur le principe de la dignité inhérente à la personne humaine,

existent afin que les personnes puissent vivre partout en sûreté et en sécurité sur une parcelle de terre, habiter dans un domicile adéquat selon leurs moyens, avec tous les aménagements essentiels, et se sentir en sécurité, sachant que ces droits seront pleinement respectés, protégés et réalisés.

Il est vrai que le cadre normatif contenant ces droits est considérable, en évolution et en expansion constantes. Il existe un nombre très important de lois internationales et de normes sur les droits humains qui peuvent servir aux gouvernements pour

Des millions et des millions de personnes ont perdu leur domicile et leurs terres à cause de conflits ou à cause de l'avidité des investisseurs, de développements mal planifiés et de désastres naturels comme des tremblements de terre, des inondations ou des tsunamis. Malheureusement, trop peu de personnes ont vu leurs droits respectés ou ont bénéficié d'une amélioration lente, graduelle de leur logement et de leurs conditions de vie une fois que les circonstances qui ont mené à leur déplacement ont cessé ou ont changé. Ceci devrait nous rappeler de placer en priorité les stratégies fondées sur les droits humains pour répondre à l'échelle des déplacements provoqués par les changements climatiques. Les antécédents de la plupart des pays dans leur traitement des victimes de déplacements en tant que détenteurs de droits, en particulier de droits au HLP, sont piètres.

Dans de nombreuses situations de désastre, les personnes déplacées retournent chez elles dès que les conditions le permettent et entreprennent rapidement la tâche longue et difficile de reconstruire leur vie comme auparavant. Dans d'autres cas, les personnes déplacées sont empêchées arbitrairement et / ou illégalement de retourner et de recouvrer leur domicile. Elles peuvent être placées contre leur volonté sur des endroits de réinstallation en dépit de leur souhait de retourner chez elles. Des milliers de personnes déplacées au Sri Lanka et Aceh

à la suite du tsunami Asiatique de 2004 sont toujours empêchées physiquement de retourner chez elles, malgré leurs souhaits clairement exprimés de vouloir le faire. Alors que des efforts considérables ont été accomplis pour répondre aux déplacements et aux retours dans les contextes de conflits, ce n'est que récemment que les praticiens ont commencé à explorer les liens vitaux entre les déplacements, les désastres naturels et environnementaux et les solutions durables aux déplacements, le tout dans un cadre fondé sur les droits.

La bonne pratique en HLP

De nombreux enseignements importants semblent être mieux reconnus par



Reconstruction post-tsunami dans la province d'Aceh, Indonésie: une réunion impromptu entre l'UNHCR et les leaders communautaires sur la plage de Tagula, un des trois villages submergés sur l'île de Nias.

implique que ce n'est pas seulement le nombre total des personnes déplacées qui est pertinent. Chaque individu qui est expulsé de son foyer par force, contre sa volonté, doit avoir un droit de recours qui respecte ses droits, la protection de ses droits et, si nécessaire, réalise ses droits tels qu'ils sont reconnus au titre des lois internationales sur les droits humains.

Les droits figurant dans le code légal international des droits humains qui sont particulièrement pertinents à la discussion sur les déplacements provoqués par les changements climatiques comprennent le droit au logement adéquat et les droits dans le logement ; le droit à la sécurité de possession ; le droit de ne pas être évincé arbitrairement ; le droit à la propriété et à la jouissance pacifique des possessions ; le droit à la vie privée et au respect du domicile ; le droit à la sécurité des personnes, à la liberté de mouvement et au choix de résidence ; et la restitution /ou compensation du domicile, des terres et des propriétés à la suite d'un déplacement forcé (housing, land and property : HLP). Tous ces droits et obligations



Consultation des leaders communautaires sur les plans de construction en vue d'assurer que les habitations à construire conviennent au style de vie des villageois. Aceh, Indonésie, 2005.

établir les cadres politiques, légaux et institutionnels requis pour s'assurer que tous droits relatifs aux changements climatiques, en particulier ceux qui se rapportent aux solutions durables envers les déplacements, soient pleinement respectés, protégés et réalisés. Toutefois, en examinant les performances des Etats et de la communauté internationale durant les 60 dernières années d'expériences sur les droits humains, et en écoutant les voix de millions de détenteurs de droits dans le monde entier qui ne peuvent pas jouir de leurs droits légitimes au HLP, il devient clair que la résolution des conséquences pour le HLP des changements climatiques ne sera pas une tâche aisée.

les personnes travaillant dans les contextes post-désastres. Par exemple, la meilleure pratique indique que toutes les personnes déplacées devraient avoir le droit au retour volontaire (restitution de domicile, de terres et de propriété), sans discrimination, vers les domiciles d'où elles ont été déplacées. Il a été démontré que les efforts de relogement in situ sont les moyens les plus fiables et efficaces d'apporter des secours aux victimes dans d'autres situations de désastres. Les normes internationales soutiennent désormais le droit des populations touchées par les désastres de retourner et de recouvrer leur domicile et leurs terres si elles le souhaitent. Les praticiens impliqués à la facilitation de ces retours devraient œuvrer à :

- Éliminer toutes lois discriminatoires d'héritage et de propriété qui peuvent empêcher le transfert équitable de propriété aux survivants, en particulier les femmes et les filles, et de s'assurer que les femmes et les filles ne souffrent pas de discrimination directe ou indirecte en conséquence des efforts de secours ou de reconstruction
- S'assurer que tous les efforts de reconstruction tiennent compte pleinement des besoins des groupes spécialement vulnérables ou mis en marge, dont les minorités ethniques, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les malades chroniques et les foyers sous la garde de parent unique ou d'enfants
- Éviter la prévention active des retours et l'accapement des terres par les agents des services publics ou par les réseaux de criminels
- S'assurer de la bonne coordination de programmes avec des ressources suffisantes pour offrir des logements ou des abris
- Encourager la pleine participation des communautés au processus de reconstruction
- Aider les autorités locales à comprendre que la reconstruction de logements est souvent l'élément à plus long terme de tout processus de recouvrement, et à planifier en conséquence

Heureusement, on comprend mieux le fait que la réinstallation dans un endroit différent ne doit avoir lieu qu'en dernier recours, et seulement après que

toutes les autres possibilités ont été explorées. Lorsque la réinstallation est la seule option disponible, et que toutes les autres possibilités ont été prises en considération, il est plus généralement accepté que le principe de réinstallation permanente ne doit jamais se résoudre par l'absence de domicile et qu'il faut fournir un autre logement, en conformité avec les normes internationales des droits humains au logement adéquat, à toute personne ayant ce droit.

Cependant, les déplacements provoqués par les changements climatiques vont probablement présenter de nouveaux défis, encore plus grands. L'impact et les conséquences des déplacements permanents et irréversibles provoqués par les changements climatiques et la montée du niveau des mers ne sont pas encore entièrement cernés par les Etats et leurs populations. Dors et déjà, des archipels comme les Iles Carteret, Tokelau et Vanuatu ont entrepris de réinstaller des personnes de manière permanente à cause de la perte de terres et de l'intrusion d'eau salée dans les ressources d'eau douce. Ces cas et d'autres sont clairement les prémices de ce que certains prédisent comme la plus grande migration de masse dans l'histoire de l'humanité.

Bien sûr, les réponses de politiques à court-terme seraient similaires à celles qui sont déjà en place à la suite de nombreux conflits et désastres, et consistent largement en programmes d'abri, en camps et villages pour les migrants forcés, et en d'autres mesures à court-terme. Les réponses de politiques à long-terme doivent être fondées plus largement sur le cadre des droits HLP, et contenir des solutions telles que la provision d'autres logements et de terres, la compensation et l'accès à de nouveaux moyens de subsistance, sur la base – il est à espérer – des enseignements tirés des efforts antérieurs à la réinstallation permanente dans le monde.

Conclusions

Etant donnés les défis présentés par les déplacements présents et futurs provoqués par les changements climatiques, il existe un besoin pressant de :

- Développer des cadres institutionnels domestiques adéquats : par exemple, en février 2008 les conseils locaux en Australie ont reçu l'instruction d'exécuter des exercices complets de planification des changements climatiques dans toutes les communautés menacées par les

inondations. Ceci et d'autres exemples similaires pourraient représenter de bons modèles pour les autres nations souhaitant atténuer avec succès les changements climatiques à venir et à s'y adapter.

- Développer des cadres institutionnels internationaux : les Etats et l'UNHCR doivent examiner systématiquement les implications de l'incorporation de ces questions à leur mandat légal et à leurs opérations de routine.
- Faciliter l'évolution des lois internationales : modifier la Convention de 1951 ne sera peut-être pas la solution, mais un nouveau Protocole à la Convention rendrait peut-être des résultats. Un résultat important de la plus grande attention portée aux implications pour les droits humains des changements climatiques pourrait être l'adoption d'une nouvelle norme internationale sur ces questions. Une telle norme, ou peut-être un groupe composite de normes qui, ensemble, constitueraient les principes internationaux sur les rapports entre les changements climatiques et les droits humains, serait une aide considérable aux gouvernements nationaux en quête de guidance sur la manière de répondre à ces défis.
- Augmenter le Fonds Global d'Adaptation : établi durant les réunions de Bali en 2007, ce Fonds fait face à un déficit minimum de 9.75 milliards de dollars. Ceci n'est pas le moment pour le monde riche de se montrer avare.
- Développer des mesures d'expropriation des terres fondées sur les droits et investir dans les banques foncières : les gouvernements dans le monde entier devraient être encouragés à revoir leur législation domestique concernant des questions de l'expropriation des terres. Les déplacements provoqués par les changements climatiques vont imposer des pressions immenses sur les cités et sur les bidonvilles qui les entourent. Les gouvernements doivent identifier les terres inutilisées afin de pouvoir y réinstaller les personnes et leurs communautés dans le futur si cela devenait nécessaire.

Scott Leckie (director@displacementsolutions.org) est Directeur et Fondateur de 'solutions aux Déplacements' (Displacement Solutions) (www.displacementsolutions.org).

L'évacuation des îles

ÉTUDE DE CAS

Ilan Kelman

On s'attend à ce que les changements climatiques globaux aient un impact particulier sur les îles dans le monde entier.

Les habitants des îles de Vanuatu et de la Baie du Bengale ont déjà été forcés de se déplacer en conséquence de la montée du niveau de la mer tandis que de nombreuses communautés insulaires en Alaska – confrontées à de violentes tempêtes et à une rapide érosion côtière – étudient la possibilité de se déplacer vers l'intérieur des terres. Cinq facteurs principaux liés aux changements climatiques, certains rattachés entre eux, menacent la viabilité de demeurer sur certaines îles, en particulier sur les atolls de faible hauteur : la montée du niveau des mers, l'accroissement de la fréquence et de la sévérité des tempêtes, les changements dans les ressources marines, l'acidité accrue des océans et les changements dans les ressources en eau douce.

Digue à l'ouest de Tongatapu, Tonga.

Des exemples de pays insulaires entiers menacés par la montée du niveau des mers comprennent Kiribati, les Maldives et Tuvalu. En outre, si les plaques de glace venaient à s'effondrer, une grande partie de leur superficie pourrait se retrouver submergée. Alors que l'on s'attend à des changements dans les cheminements des cyclones tropicaux tandis que les tempêtes sont en passe de devenir plus fréquentes et plus sévères, les îles qui n'avaient subi que quelques événements extrêmes jusqu'à présent risquent d'y faire face plus régulièrement.

Les changements chimiques, plutôt que géomorphologiques, peuvent aussi diminuer l'habitabilité des îles de faible hauteur. L'absorption du dioxyde de carbone par les océans conduit à l'acidification des océans, ¹ ce qui endommage les récifs de corail et, à son tour, expose les îles à une plus grande énergie des vagues tout en modifiant la nature des pêches côtières.

En ce qui concerne les ressources marines, la nature des impacts demeure incertaine. Dans certains endroits, les ressources peuvent décliner et des espèces peuvent disparaître mais beaucoup d'autres peuvent migrer. Certaines îles peuvent bénéficier d'une plus grande abondance de poisson ou d'autres ressources marines, alors que d'autres risquent de perdre les ressources alimentaires dont

elles dépendaient. De même, en ce qui concerne les ressources en eau douce – qui sont d'ores et déjà souvent en quantité limitée sur certaines îles – de nombreux endroits vont faire l'expérience de conditions plus sèches ; même si plus de tempêtes tropicales apportent plus d'eau, les dégâts ainsi causés annuleraient les bienfaits d'un plus grand apport d'eau.

En fonction des impacts exacts sur des îles spécifiques, les déplacements permanents peuvent devenir la seule option viable à long terme. La sévérité des

communautaires). L'inconvénient principal de la planification à long terme est qu'un événement extrême peut survenir à tout moment. Il serait peut-être désirable de combiner les deux solutions, en planifiant un départ rapide dès qu'un événement extrême menace ou se produit.

Une fois que le moment de la migration a été déterminé – ou que des événements extrêmes en ont forcé le choix – la deuxième décision est de choisir où les personnes doivent aller afin de créer une nouvelle communauté. Il existe deux options. Il leur est possible d'abandonner leur identité et leur communauté et de s'intégrer ailleurs. Par



changements environnementaux a mené au déplacement des habitants des îles par le passé. Il y a environ 700 ans, la chute du niveau des mers et des changements régionaux dans le climat du Pacifique ont forcé beaucoup d'habitants des îles du Pacifique à abandonner leurs villages.

Prendre des décisions

Si une communauté insulaire décide que le déplacement ou l'évacuation d'une île entière est une option appropriée, la première décision consiste à choisir le moment pour cette migration. Faut-il procéder à l'évacuation aussitôt que possible, avant que les impacts sévères des changements environnementaux soient ressentis ? Ceci permettrait de planifier la migration convenablement. Ou serait-il plus facile de convaincre les personnes de partir seulement à la suite d'un désastre majeur ? On court alors le risque d'extinction de vies et de biens (dont les artifices culturels/

exemple, les 12000 habitants de Tuvalu demeurant toujours sur l'île pourraient facilement se disperser parmi les millions d'habitants de Sydney, Tokyo, Los Angeles ou d'autres grandes villes.

Toutefois, plutôt que perdre une culture, une langue et une identité, les communautés insulaires pourraient être recrées. La réinstallation sur des terres (des îles en particulier) similaires mais plus sécurisées que leurs habitats actuels, serait préférable mais n'est pas nécessairement réalisable du fait que la plupart des régions de faible hauteur risquent de subir le même sort que les îles évacuées. En sus, de nombreuses îles possédant le potentiel de recréer les communautés insulaires sont des sanctuaires protégés, environnementaux, touristiques et / ou scientifiques – ou sont inhabitables à cause de leurs dimensions ou de leurs ressources limitées.

Une pareille réinstallation pourrait aussi demander qu'un autre état cède une partie de son territoire. Dans la région du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les candidats le plus souvent mis en avant pour fournir des terres. D'autres possibilités incluent l'Indonésie, les Philippines, les Îles Salomon, Vanuatu, les USA ou le Japon. Une autre option serait de créer des terres nouvelles (peut-être par des regains de terres) mais cela impliquerait des ramifications légales - telles que la définition des eaux territoriales des nouveaux états.

La souveraineté

Que la réinstallation se produise sur des terres existantes ou de nouvelles terres, d'autres décisions doivent être prises en tenant compte de la souveraineté ou de l'autonomie. Faut-il recréer entièrement les états souverains et les territoires non souverains, ou faut-il réajuster ces régimes de gouvernance ? Il existe diverses options, dont :

- Un accès commun aux ressources d'une île, comme dans le cas de Svalbard dans la zone Arctique
- Un degré d'autonomie impliquant des systèmes de justice parallèles et complémentaires, comme ceux des populations indigènes du Canada et de la Nouvelle-Zélande
- Un degré d'autonomie impliquant, par exemple, des systèmes monétaires parallèles.

Une fois qu'un modèle de gouvernance est approuvé par toutes les parties concernées, il reste de nombreuses questions pratiques et éthiques. Qui finance le déplacement et la construction de nouvelles communautés ou de nouvelles terres ? Comment les disputes territoriales ou juridiques seront-elles résolues ? Comment les personnes déplacées garderont-elles un contrôle significatif de ces questions ? Si un pays insulaire est entièrement évacué mais les îles ne sont submergées qu'aux plus hautes marées, qui détient les droits de pêche des mers avoisinantes ? Serait-il possible de vendre ces droits, alors que les ressources en pétrole et en minéraux sont probablement de plus grande valeur que le poisson ? Si un état est dissous plutôt que recréé à cause des déplacements, comment les réponses à ces questions changent-elles ?

Les questions de sécurité font aussi leur apparition en respect des endroits où les habitants des îles sont réinstallés.

Est-il possible qu'un pays prétende à la menace d'exigences possibles sur sa souveraineté à l'avenir si la population entière d'une île s'y installe ? La réinstallation peut-elle être utilisée afin de diminuer l'animosité et de galvaniser la coopération internationale pour résoudre les questions environnementales ? (Les études de diplomatie en cas de désastres se sont penchées sur ce dernier point et ont conclu que de telles opportunités sont le plus souvent perdues.)²

Ces questions ne sont pas uniques aux îles. Beaucoup de villages côtiers risquent de subir des déplacements similaires pour des raisons similaires. Bien que les villages côtiers non-insulaires aient un 'intérieur' vers lequel ils peuvent se déplacer, certaines îles ne possèdent pas cette option, en particulier les grandes îles montagneuses comme Porto Rico et la plus grande île de Fiji, Viti Levu. Pourtant, cela aurait comme conséquence des changements significatifs pour les populations obligées de se déplacer ainsi que pour les populations vivant déjà 'à l'intérieur'.

Apprendre par expérience

L'évacuation des îles due aux changements environnementaux **globaux** est peut-être unique de mémoire d'homme mais l'évacuation des îles due aux changements environnementaux n'est pas une chose nouvelle. Il s'est produit de nombreuses évacuations d'îles, à cause d'activité volcanique, par exemple. Cependant, il

existe des différences entre l'évacuation due à l'activité volcanique et l'évacuation due aux changements environnementaux globaux. Lorsqu'un volcan entre en éruption, la plupart des habitants des îles évacuées ne s'attendent qu'à une évacuation temporaire ; dans bien des cas, ils rentrent chez eux avant même que cela ne soit recommandé. Dans le cas de changements environnementaux globaux, on s'attend à ce que de nombreuses îles subissent des changements si sévères et irréversibles que la réinstallation ne serait pas possible pour des siècles à venir. Se déplacer de manière temporaire est une chose différente que de quitter à jamais ses terres, son foyer et son identité. Nous devons tirer les enseignements des erreurs commises par le passé, particulièrement en ce qui concerne les responsabilités en termes de décisions et de paiement.

Il est encore temps de tirer parti de l'expérience de déplacements précédents provoqués par l'environnement, dans les îles et ailleurs. Il serait prudent d'établir des plans préventifs, plutôt que de réagir trop tardivement.

Ilan Kelman (ilan_kelman@hotmail.com) travaille auprès du Centre de Recherches International sur Le Climat et l'Environnement d'Oslo (Center for International Climate and Environmental Research), (CICERO www.cicero.uio.no/home/index_e.aspx).

1. www.royalsoc.ac.uk/document.asp?id=3249
 2. www.disasterdiplomacy.org

Ressources sur les changements climatiques et les déplacements

Un nouveau Sommaire de ressources sur changements climatiques et les déplacement (en anglais) se trouve désormais en ligne sur : www.forcedmigration.org/browse/thematic/climate-change/

Le sommaire, produit par les Migrations Forcées en ligne (du Centre d'études sur les réfugiés), offre une sélection de ressources fondées sur le Web, ainsi que les détails de contact de nombreuses organisations œuvrant dans ce domaine.



Un Guide de Recherche (en anglais) sur le même sujet est aussi disponible en ligne sur : www.forcedmigration.org/guides/fmo046

Contextes socio-politiques des conflits

William A V Clark

L'identification de liens simples et directs entre les migrations provoquées par l'environnement et les conflits a toujours été difficile et continue de l'être.

La quête d'un agent unique de causalité a tendance à masquer le fait que les ressources environnementales et les impacts sont assujettis à des facteurs sociaux, économiques et politiques qui, à leur tour, jouent un rôle significatif dans les migrations de populations.

Le stress environnemental n'est qu'un des facteurs causant les migrations ; les conflits sociaux et politiques causent aussi des migrations et des ajustements. Ces deux processus se chevauchent souvent. Toutefois, alors que la compétition pour les ressources en temps de pénurie environnementale peut mener aux conflits, il n'existe que peu de recherches qui suggèrent que les migrations elles-mêmes mènent aux conflits.

Il est possible d'identifier les régions susceptibles de souffrir de stress dû à une combinaison de facteurs démographiques et environnementaux. Le stress environnemental peut souvent être lié indirectement mais de manière significative aux conflits, et il peut être plus sévère dans les nations les plus pauvres. Les impacts proviennent directement du déclin des ressources et des conflits pour ces ressources, ainsi que des tensions créées par les populations déplacées ou qui sont en mouvement à la recherche de chances pour une meilleure vie dans d'autres régions. Toutefois, la plupart des conflits provoqués par l'environnement apparaissent sous la guise de conflits religieux, ethniques ou civils.

Il est probable que la croissance des populations va causer une pénurie de ressources renouvelables alors que la superficie de terres agricoles de bonne qualité diminue simultanément, ainsi que l'étendue de forêts renouvelables. La déplétion à grande échelle et la dégradation des aquifères, des rivières et d'autres sources d'eau, soit à cause du stress causé par des interventions humaines, soit par les changements climatiques, ont le potentiel de produire des conflits violents. Le stress environnemental et les conflits sérieux sont plus à même de se produire dans les

pays ne possédant qu'une faible capacité d'adaptation au stress environnemental. Ce sont les nations les plus susceptibles d'être touchées par les trois conditions-clé qui mènent généralement au conflit :

- La qualité et la quantité décroissante des ressources renouvelables
- Un accroissement du taux de population et une consommation accrue per capita
- L'accès inégal aux ressources pour toutes les populations locales

Lorsque ces conditions coexistent, deux processus peuvent causer des conflits : la mise en marge écologique et l'accaparement des ressources. La mise en marge écologique se produit quand la croissance de la population et l'accès inégal aux ressources forcent les personnes à migrer vers des régions d'une écologie fragile, comme les terres élevées en pente raide ou les zones agricoles adjacentes aux déserts. La haute densité de la population dans ces zones, alliée au manque de connaissances et de capital pour protéger les ressources locales, peut mener à de sévères dommages environnementaux et finalement à la pauvreté endémique. Aux Philippines, par exemple, le gouvernement a encouragé l'expansion de l'agriculture à grande échelle dans les terres basses. Ceci a eu pour effet d'augmenter le nombre de travailleurs agricoles sans terres, et plusieurs d'entre eux ont migré vers des flancs de collines à forte pente et à l'écologie vulnérable où ils ont déblayé des terres afin d'établir une agriculture de subsistance. Les dissensions civiles se sont accrues dans ces zones qui, en grande partie, ne sont pas sous le contrôle effectif du gouvernement.

L'accaparement des ressources décrit la situation selon laquelle la compétition existe entre des groupes puissants et des groupes moins puissants pour une quantité ou une qualité de ressources renouvelables en voie de diminution. En Afrique Occidentale, au Sénégal et en

Mauritanie, des barrages ont été construits sur la rivière Sénégal afin d'en réguler le cours, de produire de l'hydroélectricité, de permettre l'expansion de l'agriculture irriguée et de permettre le transport fluvial vers l'océan. Alors que ces objectifs sont louables, les résultats ont mené à un accroissement de la valeur des terres le long de la rivière et à une lutte entre les élites puissantes pour le contrôle de ces terres. Les élites les plus puissantes ont alors changé les droits de propriété et la distribution des ressources en leur faveur, ce qui a causé une augmentation soudaine de la pénurie de ressources pour les minorités ethniques et l'expulsion de 20 000 Mauritaniens marginalisés vers le Sénégal – d'où ils ont lancé des raids pour récupérer leur bétail exproprié.

Bien que ces deux cas illustrent le potentiel de conflits causé par les changements climatiques ou le stress environnemental, les conflits eux-mêmes sont greffés aux contextes sociaux et politiques. Les changements environnementaux forment la toile de fond aux tensions dans lesquelles un autre événement peut déclencher un conflit. En règle générale, les pays pauvres sont plus vulnérables aux changements environnementaux que les pays riches, et les migrants pauvres sont plus susceptibles d'être touchés que les migrants riches. Le contexte social et politique est extrêmement vaste et complexe et il comprend des formes de distribution des terres, de structures familiales et communautaires, et des incitations économiques et légales, dont les systèmes de droits de propriété et de marchés. Tous ces éléments interagissent avec les changements environnementaux, et ce ne sont pas les changements environnementaux en soi qui mènent aux conflits. En fait, les conflits environnementaux peuvent se manifester par des tensions politiques ou sociales, y compris les conflits ethniques et religieux plutôt que par des conflits sur les ressources per se.

Toute la recherche sur la grande question de la sécurité des personnes et de l'environnement doit être établie dans le contexte de trois prémisses. Premièrement, nous devons reconnaître que les perceptions humaines des

environnements, et la manière dont nous utilisons les environnements, sont élaborées socialement, économiquement et politiquement. Deuxièmement, il faut répondre aux problèmes environnementaux depuis une perspective qui comprenne à la fois la pauvreté et l'inégalité. Troisièmement, les états nationaux ne sont pas nécessairement le niveau approprié pour l'examen de ces questions.

La probabilité de conflit

A quel endroit les migrations provoquées par l'environnement et le conflit risquent de se produire est un peu plus facile à déterminer que si celles-ci vont se produire et à jusqu'à quel point. Le stress démographique (et la possibilité de conflit) peut être catégorisé sur une échelle allant de risque majeur (où il existe une grande prépondérance de jeunes personnes, une croissance urbaine rapide et peu de terres arables ou d'accès à l'eau potable), le risque élevé (grande prépondérance de jeunes personnes, et soit une croissance urbaine rapide, ou peu de terres arables/ accès à l'eau potable), risque mineur (peu de terres arables ou d'accès à l'eau potable), à risque néant (aucun de ces facteurs). Cette analyse identifie l'Afrique, et dans une moindre mesure, le Moyen-Orient comme zones primaires de conflits potentiels et de tension grandissante due à la rapidité du taux de croissance des populations et du stress environnemental.

Il existe d'autres 'points chauds' en Asie et dans le nord de l'Amérique du Sud.

Les conflits causés par les changements environnementaux sont d'une moindre probabilité que les conflits générés par les rivalités religieuses, ethniques et autres. Cela dit, il est clair que le stress environnemental dans les pays à 'risque élevé' est probablement un facteur à l'accroissement du bouleversement des populations et aux conflits potentiels.

Vingt-cinq pays - en Afrique, pour la majorité - ont été identifiés comme entrant dans la catégorie sous risque de conflit civil la plus élevée dans les vingt prochaines années, et cette probabilité continue de s'accroître avec le temps. Tous ces pays ne disposent que de peu de terres arables par personne, la moitié d'entre eux ont des problèmes d'approvisionnement en eau potable et tous figurent parmi les pays les plus pauvres du monde.

Conclusion

Il est possible de lier le stress environnemental au conflit, indirectement mais de manière significative. Ses impacts proviendront directement de la diminution des ressources et des conflits pour ces ressources, et des tensions créées par des

populations déplacées ou en mouvement en quête de chances de meilleure vie dans d'autres régions. Toutefois, la plupart des conflits grefferont les conflits causés par l'environnement aux conflits de nature religieuse, ethnique ou civile. L'identification de liens simples et directs entre les migrations provoquées par l'environnement et les conflits a toujours été difficile et continue de l'être.

William Clark (wclark@geog.ucla.edu) est professeur au Département de Géographie de l'Université de Californie, de Los Angeles. Cet article est une version abrégée d'un article plus long du même titre préparé pour le Conseil Consultatif Allemand sur les Changements Climatiques (German Advisory Council on Global Change (WBGU), publié sous 'Climate Change as a Security Risk', Earthscan 2008, London and Sterling VA.



Hommes armés de l'Armée du mouvement de Libération du Soudan dans la ville de Gereida, Sud-Darfour, Soudan, 2006.

Darfour : l'effondrement social

ETUDE DE CAS

Scott Edwards

Quels dangers les changements climatiques posent-ils aux sociétés les plus vulnérables aux changements des conditions environnementales locales ?

D'après les archives historiques, les différents groupes ethniques sont en conflit au Darfour depuis très longtemps. Ces conflits sont le résultat de la compétition pour les ressources, des privations relatives et de la diminution des opportunités de subsistance en présence d'une rapide croissance de population. C'est peut-être cette histoire de conflit pour les ressources qui a mené le Secrétaire Général des Nations Unies à identifier les changements climatiques comme une des causes principales des conflits au Darfour. Les effets des changements climatiques sur les systèmes

naturels sont bien documentés, et les êtres humains seront inévitablement touchés.

La combinaison de l'accroissement de la longueur des cycles de sécheresse et de l'expansion du Sahara vers le sud a amplifié l'effet des comportements humains sur l'environnement. L'exploitation de petites, mais nombreuses, fermes et le pacage du bétail par les groupes au Darfour ont accéléré la désertification. La dégradation environnementale au Darfour n'est pas un nouveau processus, ni même un processus qui se soit accéléré de manière significative

durant les dix dernières années. Comment les changements climatiques au Darfour ont-ils donc mené au conflit actuel ?

Le conflit actuel au Darfour a son analogue dans la guerre Four-Arabs de 1987, qui était une guerre de compétition pour les ressources ; tandis que la sécheresse et la famine correspondante poussaient les communautés de pasteurs, Arabes en majorité, du Darfour du Nord vers le sud en quête de pâturages plus riches, la compétition avec les Four et autres fermiers était inévitable. Non seulement les changements climatiques forcent-ils les migrations mais ils sont aussi à même de déclencher des conflits. Cependant, la dégradation environnementale et les migrations correspondantes au

Darfour ne représentaient pas des conditions suffisantes pour un conflit. Le conflit est plutôt le résultat des pressions environnementales **alliées** à l'effondrement des structures sociales conçues pour atténuer les conflits traditionnels pour les ressources.

Au début des années 1970, le Président soudanais Nimeiri a pris des mesures pour consolider le pouvoir à Khartoum.

Le soutien à l'adaptation

Il ne fait aucun doute que la désertification et la sécheresse ont modifié les mouvements de migrations des tribus de pasteurs vers de nouvelles régions. Il n'y a pas de doute non plus que les changements dans les mouvements des migrations, en combinaison avec les migrations plus permanentes des populations du Darfour du Nord en quête de terres viables pour leur subsistance,

forcée – pas seulement ceux pour lesquels le conflit est un risque évident – et d'élaborer des programmes d'assistance et de développement à long terme qui permettraient aux populations de vivre de manière au moins consistante avec leurs niveaux de vie traditionnels sans être obligées de migrer.

Tout comme les changements climatiques se produisent sur de longs cycles, une grande partie des migrations dues à la dégradation environnementale se produira lentement et de manière consistante sur de longues périodes. Celles-ci sont les situations les plus négligées, et peut-être les types les plus dangereux de migrations environnementales. Comme au Darfour, les changements climatiques associés aux changements dans les mouvements de migration menacent de mettre des populations en conflit, avec le potentiel de créer un cycle de violences et de déplacements qui pourrait facilement s'étendre, s'intensifier et exacerber les conditions environnementales locales. Il est plus facile d'intégrer des centaines de personnes déplacées à la suite de dégradations environnementales que d'en réinstaller, rapatrier ou intégrer des centaines de milliers à la suite des conflits violents créés par des réponses inadéquates aux migrations initiales.

C'est la raison pour laquelle il convient aussi de prendre des précautions spéciales d'établir ces institutions locales qui permettent le dialogue et la réconciliation des litiges aux endroits où les mouvements de migration rendent ces rivalités plus probables. Il est possible de retracer les causes de la crise au Darfour non seulement à la dégradation environnementale et au manque des ressources locales, mais aussi à la dégradation sociale et au manque de mécanismes locaux de réconciliation des disputes ou à leur incapacité de traiter des migrations dues à l'environnement. Alors que les changements climatiques continuent de modifier les environnements locaux, la communauté internationale doit se préparer, non seulement, à donner les moyens aux communautés de se développer afin de s'adapter, mais aussi de donner aux communautés d'accueil les ressources politiques et sociales pour intégrer les personnes qui n'ont d'autre choix que de trouver des pâturages plus riches.

Scott Edwards (scottxedwards@gmail.com) a été Spécialiste de Pays pour le Soudan auprès d'Amnesty International, USA (www.amnestyusa.org) de 2004 à 2008.



Village de Kamungo détruit, juste à l'est de la ville de Kabkabiya, Etat du Nord-Darfour.

L'une de ces mesures a été l'abolition de l'Administration Autochtone tribale au Darfour qui avait servi de forum où les parties adverses pouvaient exprimer leurs doléances et arriver à des compromis qui atténuent les conflits entre les tribus. Cette action a contribué à l'effondrement cataclysmique des mécanismes traditionnels de réconciliation des litiges dans la région. Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, la stratégie de Khartoum de diviser les groupes au Darfour a mené à une situation ingérable qui, alliée à une pénurie de ressources, et a créé une situation dans laquelle – avec une histoire d'interaction violente entre les tribus en compétition pour les ressources – il n'existait pas de mécanismes pour répondre aux disputes sous-jacentes. En 1991, la tribu Zaghawa du Darfour a plaidé auprès du Président Omar al-Bachir afin de faire face à l'effondrement de l'ordre social qui avait été nécessaire à la réduction des conflits dans la région, affirmant : "Le gouvernement de Khartoum a créé une crise majeure en se mêlant des systèmes de l'administration autochtone."

ont mené au conflit. Les milices *Janjaweed* ont certainement été attirées par la promesse de terres viables appartenant à ceux qu'ils forceraient à fuir.

Alors que le climat continue de changer, et que les environnements locaux se dégradent à un tel point que les personnes se croient obligées de se déplacer ailleurs pour survivre, la première étape est de répondre à la nécessité sous-jacente de migrer. Les migrations dues aux changements climatiques sont moins le résultat d'un changement profond que le reflet des capacités des personnes et des communautés à s'adapter. Le déploiement de programmes conçus pour optimiser les ressources environnementales peut signifier, par exemple, la différence entre l'obligation de migrer en raison de la diminution des chutes de pluie saisonnières, et la capacité de s'adapter aux cycles à court terme rendus plus sévères par les changements climatiques. Les fournisseurs d'assistance internationale doivent travailler avec les états pour identifier les groupes sous plus grand risque de migration environnementale

Les populations autochtones nomades

Troy Sternberg et Dawn Chatty

En 2008 le thème de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies (UNPFII¹) était 'Les changements climatiques, la diversité bio-culturelle et les moyens de subsistance : le rôle de gestion des populations autochtones et les nouveaux défis'.

Bien que les changements climatiques et la question s'y rattachant de la diversité bio-culturelle soient des préoccupations très importantes dans le monde développé et industrialisé, ce n'est que lors d'événements comme l'UNPFII que les menaces présentées par les changements climatiques à la survie des populations du monde en voie de développement sont mises en lumière. Les populations nomades (mobiles) extraient déjà leurs moyens de subsistance de terres marginales et extrêmes ; les changements aux ressources physiques et biologiques – et les impacts des phénomènes climatiques toujours plus sévères et des changements climatiques – sont donc particulièrement préoccupants pour elles.

La session de l'UNPFII en 2008, qui s'est tenue à New York, a offert aux populations nomades une rare opportunité de discuter des défis et des menaces que les changements climatiques et les ressources bio-culturelles présentent à leurs environnements et à leurs moyens de subsistance. Le Comité permanent de la Déclaration de Dana sur les populations nomades et la conservation² et le Secrétariat de l'Alliance mondiale des populations nomades autochtones (WAMIP)³ ont sponsorisé 14 représentants de populations nomades et mobiles du Gabon, du Kenya, de Tanzanie, du Sénégal, d'Iran, de Jordanie, de Mongolie et des USA à être présents à la session. Ils ont aussi pris part à une séance spéciale durant les réunions de l'UNPFII afin de discuter de l'impact des changements climatiques et des phénomènes climatiques extrêmes sur les moyens de subsistance et la diversité bio-culturelle de leurs communautés particulières.

⁴ Durant cette séance ils ont discuté de la manière dont les phénomènes climatiques extrêmes mettent en péril la viabilité de leurs moyens de subsistance et limitent l'efficacité de leurs stratégies d'adaptation traditionnelles.

Les questions soulevées par ces 14 représentants étaient souvent les mêmes. Parmi celles-ci figuraient :

- L'augmentation des facteurs de stress physique dus aux phénomènes climatiques comme les sécheresses plus intenses, les chutes de pluie réduites et imprévisibles, les tempêtes de vent et les inondations accrues
- La dégradation des terres, les ressources en eau limitées, la réduction de la végétation et la productivité décroissante des pâturages
- Les systèmes de statuts fonciers inappropriés et imposés de l'extérieur
- Les itinéraires migratoires réduits
- Les incursions sur le territoire des programmes de développement et de conservation
- L'aliénation des ressources traditionnelles terriennes
- Le manque de compréhension ou de soutien de la part des gouvernements et la difficulté à se faire entendre lors des prises de décisions
- La mise en marge accrue, la sédentarisation et la perte de

l'identité, du savoir et des institutions coutumières des populations autochtones mobiles.

Les représentants Africains ont souligné que la steppe ouverte et les terres de pâturage extensif couvrent une grande partie des terres de leurs communautés et que l'élevage des troupeaux offre des moyens de subsistance à des millions de personnes. Ils ont plaidé pour le fait que la dépendance des pasteurs de l'environnement les rend particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques comme la réduction de la biodiversité et les nouvelles maladies touchant le bétail. Il en résulte plus de conflits entre les tribus – escaladant souvent en disputes transfrontalières – pour des ressources en diminution, et une sédentarisation accrue lorsque le bétail est perdu à cause des conditions physiques et de la perte de résilience des écosystèmes. Les délégués ont exprimé le besoin d'un dialogue plus large, sur le plan local et sur le plan international. Ils proposent que les gouvernements reconnaissent l'importance de ces questions, et des stratégies globales en réponse aux problèmes communaux, d'eau et de bétail.

Les bédouins de Jordanie ont souligné leur rapport étroit avec la nature dans les environnements désertiques. Leurs approches adaptatives traditionnelles ne sont plus en mesure de faire face à tous les défis et ils sont obligés de chercher de nouveaux moyens de subsistance. Les questions comme les pointes extrêmes de température, la faune et la flore en diminution, le peu de zones-tampon et la piètre gestion environnementale doivent

Nomades Touaregs dans une oasis, à l'ouest de Tombouctou. Mali, 2008.

IRIN/Tugela Ridley



obtenir des réponses afin de maintenir la viabilité de l'option de mobilité et d'élevage des troupeaux dans la région.

Les représentants des éleveurs Mongoliens ont souligné leur inquiétude quant au réchauffement prononcé du pays au cours des trente dernières années. Les pointes extrêmes de température provoquées par les changements climatiques ont pour résultat un taux élevé de mortalité du bétail, et par conséquent une plus grande pauvreté des éleveurs. La biomasse des pâturages, le nombre d'espèces de plantes et la croissance de la végétation ont diminué. Les conditions économiques difficiles qui en découlent chassent les éleveurs des terres en quête de sources de revenus alternatives comme la petite industrie minière. Les coûts élevés de transport, l'absence de soutien de la part du gouvernement et une organisation limitée du marché pour les produits sont autant de facteurs contraires à la durabilité des moyens de subsistance en Mongolie.

Ce tableau négatif a été renforcé par un court-métrage documentaire tourné en Iran qui démontrait des sécheresses intenses – telles qu'on n'en a pas connu depuis plus de 100 ans – et le caractère étrange des vents et des conditions climatiques qui dessèchent les terres humides et les prairies. Les tribus nomades en Iran ne peuvent pas migrer vers les terres d'été parce que les brumes et les brouillards qui alimentaient ces pâturages autrefois sont absents depuis plusieurs années. Le représentant iranien a souligné que les conditions actuelles sont les plus extrêmes de mémoire d'homme.

Le délégué représentant les 100 millions de personnes autochtones mobiles

en Inde a mis l'accent sur la tendance parmi ces populations à s'éloigner des moyens de subsistance traditionnels. La perte de l'accès aux herbages allié à la pression politique et économique grandissante sur les pâturages a réduit de beaucoup la taille des troupeaux et par conséquent la viabilité des moyens de subsistance. En même temps que les changements physiques, il se produit une transition sociale qui se traduit par moins d'opportunités pour les femmes, et par la dépossession et sédentarisation des pasteurs. Certains le perçoivent comme un 'nouvel impérialisme' du fait des changements climatiques et de l'indifférence de la part du gouvernement envers la question des populations mobiles.

Les difficultés rencontrées par les populations autochtones mobiles ne sont pas limitées aux régions en voie de développement. Le membre Navajo de la délégation d'Arizona (USA) a décrit le manque d'équilibre naturel dans sa région. Bien que les sources d'eau se tarissent et que les coutumes traditionnelles soient perdues à jamais, moins d'1% de la tribu persévère dans un style de vie de nomade. Les conflits pour l'eau et les échanges commerciaux dans des zones d'élevage (les mines de charbon, par exemple), ont réduit les terres disponibles et le nombre de bétail, tandis que la tendance au réchauffement météorologique met aussi en doute la viabilité de l'élevage pour les futures générations de Navajos.

Leur impuissance devant le problème

Les populations nomades et mobiles se trouvaient généralement au-delà des limites de la société sédentaire, et usaient

de stratégies adaptatives pour encourager la résilience environnementale et réduire les risques. Les changements climatiques présentent désormais un défi à ces approches aux moyens de subsistance, mais les causes majeures des changements environnementaux se trouvent bien au-delà de leurs terres et de leurs actions.

La session de l'UNFPII a rapproché les populations autochtones mobiles afin de répondre à ces questions. Par ailleurs elle a aussi mis en relief la nécessité pour les preneurs de décisions - les organisations intergouvernementales, les officiels des gouvernements et les corporations - de reconnaître les besoins spéciaux des populations mobiles. Dans une déclaration formelle, Moses Ndiyaine, un Massaï de Tanzanie, a demandé une plus grande sensibilisation à leurs conditions de vie, un meilleur soutien envers leurs inquiétudes, la reconnaissance de leurs droits, le renforcement des institutions traditionnelles et la promotion active de la participation des populations autochtones mobiles à l'identification et à la réponse aux impacts des changements climatiques à l'échelle locale et globale.

Troy Sternberg (troy.sternberg@geog.ox.ac.uk) fait des études doctorales à l'École de Géographie de l'Université d'Oxford; Dawn Chatty (dawn.chatty@qeh.ox.ac.uk) est Directrice Adjointe du Centre d'Etudes pour les Réfugiés, Université d'Oxford (www.rsc.ox.ac.uk).

1. www.un.org/esa/socdev/unfpii/
2. www.danadeclaration.org
3. www.wamip.org
4. Soutenu par le Fond International pour le Développement Agricole (IFAD).

L'eau : les nouveaux défis

Aidan A Cronin, Dinesh Shrestha et Paul Spiegel

Les secteurs essentiels des secours humanitaires vont tous connaître des changements importants dans la manière dont l'assistance est délivrée.

L'eau se trouve sans aucun doute au cœur du débat sur les changements climatiques. Leurs effets principaux se rapportent tous à l'eau: la température des mers et la montée de leurs niveaux, la plus grande fréquence et l'intensité des précipitations et des inondations, les canicules et les sécheresses plus sévères, et l'intensité accrue des cyclones

tropicaux. L'autre impact majeur attendu des changements climatiques – l'accroissement des températures terrestres – aura aussi des ramifications sévères en termes de ressources en eau et de qualité. Les besoins en eau propre et en assainissement efficace deviendront encore plus importants lorsque les impacts des changements climatiques

dur à l'eau, tels que les inondations ou la sécheresse commenceront à toucher un plus grand nombre de personnes.

Actuellement, les pays souffrant des plus grandes pénuries en eau et ayant des niveaux d'assainissement les plus bas sont ceux confrontés aux risques les plus élevés. Des 47 nations souffrant de stress hydrique ou de pénurie d'eau en 2007, il est estimé que 25 font face au risque de conflit armé ou d'instabilité politique en conséquence des changements climatiques.¹ Selon le Secrétaire Général

des Nations Unies Ban Ki Moon (décembre 2007) : “ Les conséquences sont sérieuses pour l’humanité. La pénurie d’eau menace les rapports sociaux et économiques et alimente dangereusement les guerres et les conflits. ”

Une proportion significative de la population globale actuellement exposée aux dangers dus à l’eau fera l’expérience de problèmes plus importants, et le chiffre total des personnes touchées augmentera certainement avec les effets des changements climatiques. Il est estimé que le nombre de personnes vivant dans des bassins fluviaux souffrant de stress hydrique va augmenter de 1.4 milliard en 1996 vers un chiffre allant de 2.8 à 6.9 milliards en 2050. Il est estimé qu’en 2020, 250 millions d’Africains souffriront d’une augmentation du stress hydrique.² Il est aussi estimé que dans les pays en voie de développement, le taux de diarrhée augmentera d’environ 5% par °C d’accroissement de la température.³ Ces chiffres soulignent le fait que de petites augmentations dans les facteurs de risques globaux peuvent avoir un impact sur un grand nombre de personnes et sont à même de les déplacer.

Dans l’Est et dans la Corne de l’Afrique, les zones d’accueil de réfugiés – comme Dada ab au nord-ouest du Kenya et Jijiga dans l’est de l’Éthiopie – sont situées dans des zones semi-arides, souffrant de pénurie d’eau. Dans les dernières années, ces zones ont connu des changements significatifs dans leurs cycles climatiques, avec des chutes de pluie plus faibles et ainsi un remplissage plus lent des réserves d’eau souterraines. Cela accentue donc la nécessité de mieux suivre et protéger les eaux souterraines. La haute densité de population sur ces aquifères vulnérables va sûrement poser des défis hydriques majeurs à l’avenir.

Beaucoup de camps de réfugiés souffrent de plus en plus de désastres récurrents dus à l’eau, comme les inondations et les glissements de terrain, en particulier dans les régions semi-tropicales. De tels événements ont provoqué des interruptions des services durant de longues périodes, ainsi que la réinstallation des réfugiés dans des zones plus sécurisées. En outre, non seulement ces événements impliquent-ils des coûts additionnels pour la réhabilitation des aménagements d’infrastructure et la construction de barrières d’inondation, mais ils touchent aussi la santé et le bien-être des réfugiés durant et après ces événements,

en sus des énormes coûts sociaux pour ces populations qui dépendent largement de l’assistance extérieure.

De plus en plus, les acteurs humanitaires devront se demander comment les personnes déplacées seront hébergées et nourries si les ressources en eau de la région ne sont pas en mesure de soutenir les camps traditionnels et / ou si les camps souffrent de désastres fréquents et sévères dus à l’eau. Il faudra trouver de nouvelles solutions innovatrices pour combattre les effets des changements climatiques sur les efforts de secours.

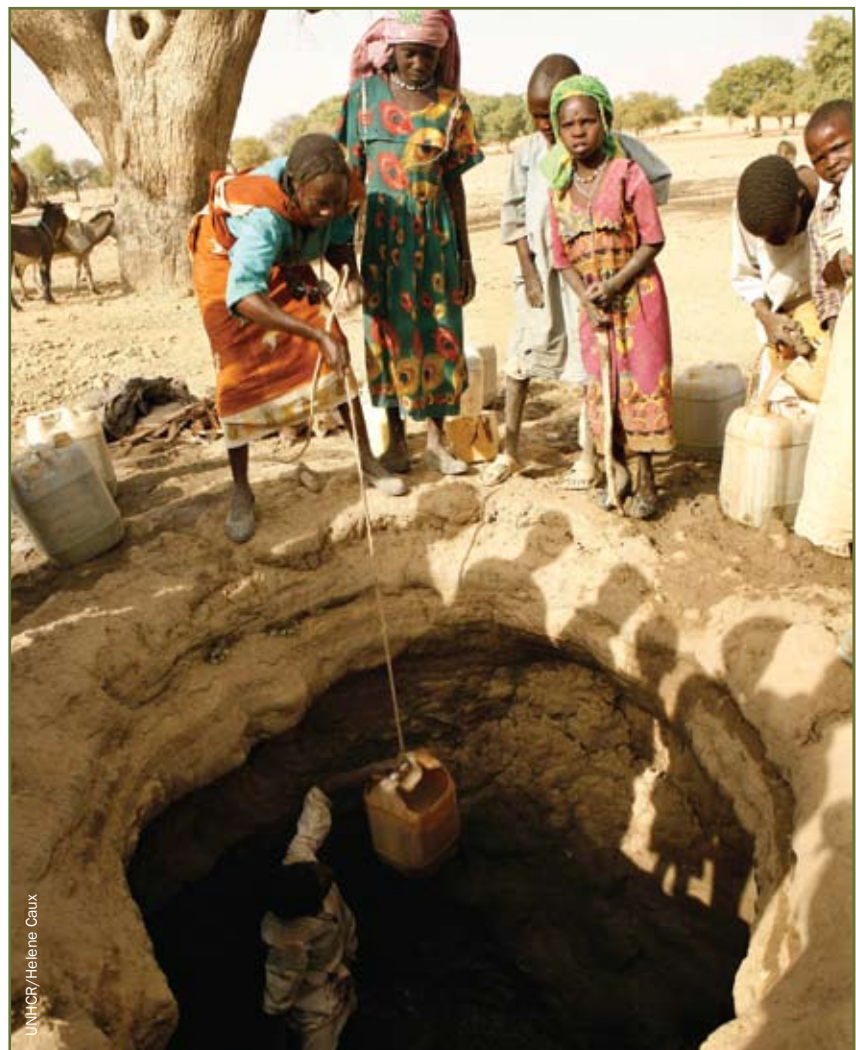
L’utilisation judicieuse et la protection des ressources en eau doivent se placer au cœur des mesures d’atténuation et d’adaptation d’une part, mais aussi de la planification des secours. Ce défi exige de repenser en profondeur la manière dont les plans d’urgence, les mesures de préparation et les réponses d’urgence ont été entreprises traditionnellement. La réponse aux besoins d’assistance des personnes déplacées face aux changements climatiques demande une démarche holistique élaborée sur les principes de

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau, de programmes de réduction de la pauvreté et de stratégies nationales de développement socio-économique.

Aidan Cronin (cronin@unhcr.org) est un ex-Officier des Eaux et de l’Assainissement, Division des Services Opérationnels, UNHCR. Dinesh Shrestha (shresthd@unhcr.org) est Officier Supérieur des Eaux et de l’Assainissement; et Paul Spiegel (Spiegel@unhcr.org) est Chef de Section auprès de la Section de Santé Publique et VIH de l’UNHCR.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de l’UNHCR ou des Nations Unies.

1. Smith, D., Vivekananda, J. (2007) *A Climate of Change: The links between climate change, peace and war*, International Alert.
2. UNDP *Human Development Report 2007/2008, Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*. <http://hdr.undp.org/>
3. Campbell-Lendrum D, Woodruff R (2007) *Climate change: quantifying the health impact at national and local levels*, WHO Environmental Burden of Disease Series No. 14. http://whqlibdoc.who.int/publications/2007/9789241595674_eng.pdf
4. Shrestha, D, (2000) ‘Bio-engineering to mitigate water-induced hazards’, *Environment in UNHCR*, Vol 5, Issue 2, <http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/3b039e1d7.pdf>



UNHCR/Helene Caux

Réfugiés du Darfour près de Seinaï, région de Birak, Tchad, 2008.

Changement environnemental et migration rurale-urbaine en Ethiopie

ETUDE DE CAS

James Morrissey

Le changement environnemental dans la région des Hauts Plateaux éthiopiens contribue, de diverses manières, à l'intensification des migrations des populations vivant en zone rurale.

Lorsque l'on parle du changement environnemental et de sa capacité à provoquer la migration, on suppose souvent que la migration est une conséquence inévitable de tout changement nuisible à l'environnement. Bien que cela soit vrai dans le cas d'inondations permanentes dues à la montée du niveau des mers, le lien entre changement environnemental et migration en ce qui concerne la désertification est bien moins évident. Les recherches effectuées dans une région spécifique du nord-est des hauts plateaux éthiopiens¹ indiquent que le

autant les migrations temporaires pour faire face à l'adversité de la situation que les migrations permanentes. Ces dernières permettent aux personnes d'échapper à un mode de vie qui dépend de la disponibilité de l'eau mais elles représentent aussi une stratégie de gestion de la sécheresse. Ainsi certains membres d'une famille entreprennent-ils de migrer pour s'installer dans des zones urbaines afin d'amasser le capital nécessaire pour les frais d'installation et d'entretien de l'équipement (telles que des pompes d'irrigation) qui leur permettra d'atténuer l'impact des

provoquant ainsi la migration. Des témoignages de nombreuses personnes mettent en lumière les facteurs non environnementaux qui provoquent aussi souvent la migration.²

Le premier témoignage est celui d'un migrant qui a quitté la campagne parce que les terres n'étaient pas assez nombreuses ni assez productives.

Sans possibilité d'accès à des terres suffisamment productives, il a décidé de migrer vers Weldiya (une ville voisine), dans l'espoir de trouver un travail qui lui permettrait de prendre en charge un foyer indépendant. Agé maintenant de vingt-neuf ans, il vit à Weldiya depuis cinq ans. Son travail actuel consiste à tisser des tapis et tresser des paniers qu'il vend ensuite en ville. Bien qu'il ait réussi à établir son propre foyer, il reste insatisfait de sa vie à Weldiya.

Le deuxième témoignage est celui d'un agriculteur sur un escarpement de la région des hauts plateaux, qui refuse de migrer vers les zones urbaines, bien qu'il reconnaisse que les conditions environnementales dans les zones rurales sont en dégradation constante:

Il pense que sa famille vivait mieux par le passé. Il pense aussi que ses terres sont devenues moins productives à cause des pluies qui tombent de manière de plus en plus irrégulière, ce qui diminue les récoltes mais aussi expose le sol à l'érosion par le vent et la pluie, ce qui réduit à son tour la fertilité du sol. Il pense que les sécheresses sont de plus en plus intenses et que les pluies sont de plus en plus imprévisibles et qu'elles tombent « au mauvais moment de l'année ». Il nous explique que les gens, en réaction, ont essayé de semer à des périodes différentes; toutefois, cela n'a eu aucun effet et les gens ont fini par planter leurs graines comme d'habitude en espérant que les pluies viennent. Il a commencé à vendre du bétail par anticipation afin d'en obtenir, si possible, un meilleur prix. Il affirme que si les conditions empirent, il devra trouver d'autres moyens de gagner de l'argent, comme par exemple de vendre plus de haricots, de maïs et



Culture intensive, Ethiopie.

James Morrissey

changement environnemental provoque, dans certains cas, la migration. Toutefois, c'est bien souvent simplifier la situation que d'imputer la migration aux seuls facteurs environnementaux, car c'est ignorer l'influence des facteurs sociaux sur les décisions prises par les personnes lorsqu'elles envisagent de migrer.

La sécheresse est considérée comme la contrainte environnementale la plus préoccupante pour les hauts plateaux éthiopiens. Les sécheresses intenses et exceptionnelles encouragent tout

variations de plus en plus prononcées dans le régime des précipitations sur les hauts plateaux, auxquelles le reste de la famille reste exposée.

Le manque de terres suffisamment fertiles est la cause la plus fréquente de migration rurale-urbaine. Le changement environnemental exerce des pressions sur les moyens de subsistance ruraux ; toutefois, il n'est pas suffisant de prendre en compte uniquement l'impact que le changement environnemental pourrait avoir sur les revenus des familles,

de bois. Dans le but d'obtenir le capital nécessaire pour rendre cela possible, il a l'intention d'effectuer un emprunt auprès de l'association de crédit locale.

Ce que l'on remarque immédiatement suite aux témoignages de ces deux hommes, c'est que, même s'ils mentionnent tous les deux la dégradation de leur environnement, l'un a décidé de migrer alors que l'autre a préféré changer sa stratégie de survie actuelle - avec un taux de succès variable - pour essayer de s'adapter aux conditions changeantes de l'environnement. On constate que les réponses individuelles ou familiales au changement environnemental varient selon que la migration constitue ou non une stratégie possible pour l'individu. Il est vrai que ce n'est pas une découverte particulièrement nouvelle ; il est en effet plutôt évident d'affirmer que les individus ne migreront que si cela est possible. Ce qu'il est toutefois important de remarquer, c'est que d'autres forces structurelles que le changement environnemental jouent un rôle prédominant pour déterminer à quel point la migration constitue une réponse majeure au changement environnemental.

On pourrait alors en conclure que si l'on incorpore la force structurelle capitale que représente la disponibilité des terres, il serait possible de juger à quel degré la migration constitue une réponse au changement environnemental. Toutefois, les données récoltées sur le terrain illustrent une réalité bien plus compliquée. Les récits des migrants indiquent qu'une grande variété de facteurs individuels jouent aussi un rôle important lorsqu'il s'agit de décider si l'expérience du changement environnemental provoquera la migration. C'est ce qu'illustre le témoignage suivant :

Face au changement environnemental, un fermier d'un certain âge avec une grande famille et sans qualifications étudie la possibilité de migrer vers une autre région rurale plus productive. Il affirme que si les conditions agricoles continuent d'empirer il cherchera à migrer ailleurs. Il dit que la taille de sa famille ne lui permet pas de migrer vers une zone urbaine. Il dit vouloir migrer vers « une région productive » mais il n'est pas sûr pour l'instant de quelle région.

Le quatrième témoignage est celui d'un jeune migrant urbain qui est arrivé en ville afin de continuer son éducation, afin d'échapper à la vie agricole précaire de ses parents en région rurale. Il a décidé de s'installer à Weldiya pour continuer

son éducation et dans l'espoir de trouver, en fin de compte, un travail en zone urbaine. Il pense que la faible productivité des terres dans les régions rurales est principalement liée au manque d'eau qui, selon lui, vient de l'irrégularité des pluies qui ne tombent plus maintenant que pendant deux mois de l'année. Il dit qu'il aime les régions rurales et qu'il voudrait y retourner mais il pense que ce n'est pas possible, à moins qu'une sorte de système d'irrigation mécanisé soit mis en place, permettant d'assurer l'approvisionnement en eau pour les agriculteurs de la région.

Par ces témoignages, il devient clair qu'une multitude de facteurs doivent s'ajouter les uns aux autres avant que la perception de la dégradation de l'environnement ne se traduise par la migration. Bien que les conditions de l'agriculture en région rurale ne semblent offrir que des moyens de subsistance précaires, les expériences des migrants ne semblent guère plus faciles en milieu urbain. Alors que presque tous les agriculteurs interrogés ont évoqué la détérioration des conditions agricoles dans les régions rurales, un grand nombre de migrants décrivent aussi leur grande déception quant à leur vie à Weldiya. Leur histoire se résume principalement à la difficulté de trouver du travail et de faire face à un coût de la vie relativement élevé.

Les individus doivent utiliser des stratégies complexes lorsqu'ils essaient d'évaluer les avantages relatifs offerts par la migration contre les avantages relatifs de ne pas migrer. De telles stratégies consistent, par exemple, à mesurer ses chances de trouver du travail en ville contre la possibilité de trouver un terrain à louer dans une région rurale qui représente une bonne affaire. L'accès à la terre comme à l'emploi dépend parfois des relations d'un individu : soit parce qu'un membre de sa famille ou un de ses amis réside déjà en zone urbaine, soit parce qu'un membre âgé de sa famille possède de bonnes terres en zone rurale. Dans un contexte où ni l'environnement rural, ni l'environnement urbain n'offrent de véritable sécurité quant aux moyens de subsistance, d'autres forces dans l'expérience individuelle jouent un rôle important dans le désir de migrer.

En plus de ces facteurs structurels majeurs, on trouve aussi une myriade de « facteurs idiosyncratiques » qui opèrent au niveau de l'individu et déterminent l'ampleur avec laquelle l'expérience du changement environnemental se manifeste dans la migration.

Cela illustre l'impossibilité d'offrir un récit unique, ou un modèle simpliste, des migrations dues à l'environnement, selon lesquelles les agriculteurs qui subissent les conséquences néfastes du changement environnemental migrent loin de ces régions (et de leurs modes de vie) dont l'environnement se détériore.

L'autre principal facteur structurel qui influence les décisions de migrer est le degré de politisation de l'ethnicité en Éthiopie, qui culmine dans le fédéralisme ethnique. Cette politique - par laquelle le pays est divisé en plusieurs territoires administratifs autodéterminés basés sur l'identité ethnique - décourage beaucoup de personnes de migrer vers des régions administrées par un groupe ethnique autre que le leur. L'impact de ces grands facteurs structurels sur la migration devient évident si l'on considère que la majorité des migrants urbains qui ont cité le changement environnemental comme facteur principal de leur migration étaient en général jeunes, sans famille et avaient migré dans la région avoisinante.

Conclusion

Le changement environnemental peut sans doute forcer la migration. Il apparaît toutefois que des facteurs non environnementaux joueront un rôle important dans l'atténuation de la migration. La majorité de ces facteurs se situent dans des structures sociales qui régulent l'accès aux ressources qui semblent accroître les chances de trouver un mode de vie plus sûr après la migration.

Étant donné le mélange de facteurs sociaux et environnementaux qui seront sûrement requis pour provoquer la migration, nous devrions éviter d'essayer d'identifier si assidûment les migrants qui ont migré uniquement pour des raisons liées à l'environnement. En effet, cela pourrait occulter le fait que le changement environnemental à grande échelle provoquera sans aucun doute des migrations forcées à grande échelle, qui pourraient appauvrir les régions de départ comme celles d'arrivée.

James Morrissey (james.morrissey@new.ox.ac.uk) est étudiant en masters de philosophie en développement international à New College, à l'Université d'Oxford.

1. La ville de Weldiya et ses alentours, dans la province du Nord Welo dans la région administrative d'Amhara.
2. Ces témoignages ont été recueillis lors d'une étude de terrain dans le nord-est des hauts plateaux éthiopiens, conduite lors de la saison des pluies de 2007.

Droits et capacités de résistance des communautés de l'Alaska

ETUDE DE CAS

Robin Bronen

Les migrations forcées provoquées par les changements climatiques mettront à l'épreuve la résistance des communautés forcées de migrer, ainsi que les capacités des collectivités locales et des gouvernements.

En Alaska, les changements climatiques sont évidents. Dans l'ensemble de l'Etat, les températures ont augmenté de 2 à 3,5°C depuis 1974, les glaces de mer arctiques perdent en étendue et en largeur, les feux de forêt sont de plus en plus larges et fréquents et le permafrost fond petit à petit. Ces phénomènes écologiques sont à l'origine d'une crise humanitaire pour les communautés indigènes qui habitent l'arctique et la forêt boréale depuis des millénaires. Quatre communautés indigènes de l'Alaska doivent se réinstaller immédiatement et des dizaines d'autres sont aussi menacées; simultanément, les organes gouvernementaux ont bien du mal à répondre aux énormes besoins de ces communautés.

Les communautés de Shishmaref, Kivalina, Shaktoolik et Newtok sur la côte ouest de l'Alaska doivent se réinstaller ailleurs.

La disparition des glaces de mer et la montée du niveau des mers provoquent de plus grandes ondes de tempêtes, qui érodent les terres sur lesquelles elles sont situées. Ces villages ont un mode de subsistance actif et sont établis sur le littoral de l'Alaska depuis des milliers d'années. Les études environnementales indiquent toutefois qu'un événement climatique catastrophique pourrait submerger toutes ces communautés dans les 15 ans à venir. Il n'existe ainsi aucun futur durable pour ces communautés là où elles sont actuellement établies - et il n'y a pas de terres de plus haute altitude où elles peuvent se réinstaller. La seule alternative est la migration mais, bien que tout le monde s'accorde à dire que les communautés doivent se réinstaller, aucun financement gouvernemental n'a pour l'instant été alloué afin de mettre en marche ce processus.

Chaque communauté est impliquée dans un processus ad hoc avec les agences des gouvernements fédéral et de l'Alaska, mais ceux-ci peinent à offrir une protection aux communautés en même temps qu'ils essaient de trouver des solutions pour leur relocalisation. Les organes gouvernementaux ont répondu avec leurs méthodes traditionnelles de contrôle de l'érosion et de prévention des inondations mais ces stratégies d'adaptation se sont révélées inefficaces pour protéger les communautés d'un habitat en rapide détérioration.

Le Programme d'assistance technique contre l'érosion pour les villages de l'Alaska de 2006, établi par le Congrès américain, a comparé les différents coûts associés au contrôle de l'érosion avec ceux associés à la réinstallation. Il a aussi identifié plusieurs problèmes de gouvernance critiques auxquels il faudrait répondre en cas de réinstallation, prenant note du fait qu'à leur actuelle:

- il n'existe aucun organe gouvernemental possédant l'autorité de réinstaller les communautés
- aucun financement n'a été alloué à la réinstallation
- il n'existe aucun critère de sélection pour les sites de réinstallation
- aucun organe du gouvernement n'est capable de répondre aux besoins de planification stratégique liés à la réinstallation et aux besoins logistiques liés au démantèlement de l'ancien emplacement de la communauté, y compris le nettoyage des déchets dangereux et la préservation des sites culturels.

En 2007, le Gouverneur de l'Alaska a créé le Sous-Cabinet pour les changements climatiques en Alaska (Alaska Climate Change Sub-Cabinet) afin de mettre au point une stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour l'ensemble de l'état. Un « Groupe d'action immédiate » - un groupe consultatif répondant au sous-cabinet - s'est vu confier la tâche d'identifier les mesures d'urgence à court terme que le gouvernement de



Tony A Weyiouanna Sr, a resident of Shishmaref

L'Etat doit prendre afin d'éviter que les communautés qui doivent être réinstallées ne perdent une partie de leurs membres ou de leurs terres à cause des changements climatiques. Des représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement local président ensemble le Groupe; cette structure de gouvernance à plusieurs niveaux est d'ailleurs unique.

En avril 2008, le Groupe a émis ses recommandations, dans lesquelles le contrôle de l'érosion et la mise en place de plans d'évacuation des communautés jouent un rôle central. Le Groupe a aussi recommandé de trouver le financement qui permette aux communautés de commencer sans plus tarder le processus de planification des réinstallations. En reconnaissance des problèmes complexes de gouvernance identifiés dans le Programme d'assistance technique contre l'érosion pour les villages de l'Alaska, le Groupe a recommandé qu'un seul organe de l'état mène l'effort de réinstallation et agisse comme agence de coordination, avec pour responsabilité de maintenir les partenariats au niveau fédéral, étatique et tribal. Toutefois, ce rapport ne donne aucune information quant à la structure de gouvernance ou l'autorité juridictionnelle qui permettra aux agences de travailler ensemble.

“Nos grands-pères et nous-mêmes avons remarqué que le niveau des mers a augmenté, que les saisons sont de plus en plus courtes, la banquise de plus en plus fine, les hivers de plus en plus doux, les étés de plus en plus chauds et les printemps de plus en plus courts. La perte de terres due à l'érosion et le risque grandissant que cela pose à nos propriétés et à nos vies participent à la création d'une situation dangereuse pour la communauté de Shishmaref et la culture de son peuple. La seule solution viable est de quitter l'île et de se réinstaller sur des terres voisines accessibles par la mer, qui nous permettraient de continuer à vivre comme nous le faisons et de préserver la culture et l'intégrité de la communauté. L'inquiétude permanente que nous cause l'érosion est un énorme fardeau pour tous les membres de la communauté. Si l'on choisit de ne rien faire, notre communauté sera annihilée.”

Tony A. Weyiouanna Sr.,
résident de Shishmaref

La tribu Newtok est la plus avancée en ce qui concerne les efforts de réinstallation, ayant identifié un emplacement dont elle a acquis les terres par le biais d'une loi passée par le Congrès. L'urbaniste d'Etat à la tête du Groupe coordonne le travail de dizaines d'organisations impliquées dans la relocalisation des Newtoks. Elle ne possède pas l'autorité de demander aux autres agences de l'aider à organiser la relocalisation mais les organes fédéraux et de l'Etat travaillent avec le Conseil traditionnel Newtok et s'engagent de leur propre gré dans le processus de réinstallation. Cependant, aucune de ces organisations ne possède le mandat et le financement nécessaires à la réinstallation des communautés menacées par les changements climatiques; aucune agence n'a été désignée pour créer et coordonner une stratégie de réinstallation; et plusieurs agences se heurtent à des obstacles juridiques de taille. Par exemple, le Département pour le transport de l'Alaska a pour tâche de construire des pistes d'atterrissage et le Département pour l'éducation de l'Alaska a celle de construire les écoles; toutefois, ils n'ont pas la capacité de mettre en œuvre ces projets dans les lieux de réinstallation car les réglementations stipulent qu'une communauté, avec un nombre minimum de membres, doit déjà être installée sur le site avant que ne commence la construction de toute infrastructure.

Le Conseil traditionnel Newtok est un gouvernement local tribal de petite taille qui ne possède que des capacités limitées pour coordonner le travail de réinstallation de dizaines d'agences fédérales ou de l'Alaska et pour obtenir et gérer les fonds nécessaires au processus de réinstallation.

La crise humanitaire en Alaska met en lumière le besoin de mettre au point des principes et des directives clairs basés sur le respect des droits humains, qui pourraient ensuite servir de modèle dans d'autres régions. Ces principes permettraient de garantir que les droits humains sociaux, économiques et culturels des individus et des communautés forcés de migrer soient protégés lors du déplacement puis lors de la réinstallation. Les gouvernements au niveau fédéral et des états devraient être obligés de:

- permettre aux communautés touchées de jouer un rôle-clé dans le processus de réinstallation
- garantir la mise en place de mécanismes culturellement et linguistiquement

appropriés pour faciliter la participation et la consultation

- garantir que les familles et les tribus restent ensemble lors de la réinstallation
- maintenir intactes les institutions socioculturelles
- protéger les droits de subsistance et les droits communautaires coutumiers aux ressources
- garantir le droit à un logement sain et sûr, l'accès à l'eau potable, à l'éducation et aux autres services essentiels
- mettre en œuvre des opportunités de développement durable au sein du processus de réinstallation (renforçant ainsi la capacité de résistance des communautés).

Définition

Il est essentiel de définir avec exactitude cette catégorie de déplacement afin de garantir que la réinstallation permanente des communautés n'ait lieu que s'il n'existe aucune autre solution durable. Le terme de « climigration » a été créé pour décrire ce type de déplacement. La climigration a lieu lorsque la survie d'une communauté est menacée uniquement à cause d'événements liés au climat et que la réinstallation permanente est nécessaire pour protéger les populations. L'aspect critique de la climigration est la continuité dans le temps des événements climatiques qui ont un impact répété sur les infrastructures publiques et menacent la sécurité des populations, si bien que leur vie même est en danger.

Il est aussi crucial de créer une définition claire afin de mettre en place des cadres institutionnels d'intervention humanitaire appropriés. Les organisations qui, traditionnellement, offrent un secours en cas de catastrophe et qui contrôlent l'érosion des sols, par exemple, continueront de s'engager dans de telles activités, jusqu'au moment où la réinstallation devienne la seule solution pour garantir la survie et le bien-être de la communauté. Une fois ce moment venu, la communauté, ainsi que les gouvernements tribaux, locaux et fédéraux, concentreront alors leurs efforts sur la mise en place d'un processus de réinstallation.

Toutefois, si l'on ignore les signes de changement de l'écosystème, la capacité des communautés à s'adapter en sera fortement réduite, ce qui pourra alors

provoquer un effondrement économique et social. Les organisations gouvernementales perdront aussi de leur efficacité si elles sont incapables d'identifier les signes précoces de changement écologique qui indiquent qu'une communauté doit se réinstaller ailleurs. Ces indicateurs précoces de vulnérabilité des communautés comprennent, entre autres: la perte répétée d'infrastructures communautaires; le danger immédiat; l'impossibilité d'expansion pour la communauté; le nombre d'évacuations; le nombre de personnes évacuées; le rythme prévu des changements environnementaux; l'échec répété des mesures d'atténuation et d'adaptation aux désastres; et la viabilité de l'accès aux modes de transport, à l'eau potable, aux systèmes de communication, à l'électricité et à l'évacuation des déchets. Le plus rapidement une communauté

et les organisations gouvernementales reconnaissent-elles que la réinstallation est inévitable, le plus tôt il sera possible d'obtenir les fonds indispensables qui seront alors utilisés pour la réinstallation, plutôt que pour le secours.

En 2006, le génie militaire a construit une nouvelle digue afin de protéger la communauté de Kivalina. Le lendemain de la cérémonie, une tempête a endommagé un élément essentiel de la digue, rendant la communauté vulnérable et exposée. En 2007, la communauté a été forcée à l'évacuation lors d'une tempête si forte qu'elle menaçait la vie des habitants.

Les stratégies qui comprennent l'évacuation temporaire des villages, la reconstruction des infrastructures publiques, le contrôle de l'érosion des

sols puis le retour des populations vers leurs lieux d'habitation n'offrent plus de protection adéquate. La réinstallation permanente représente maintenant la seule solution durable pour Kivalina, ainsi que pour d'autres communautés indigènes de l'Alaska. Les expériences de ces communautés doivent être utilisées pour guider la mise en place de principes qui garantiront le respect de leurs droits humains ainsi que la mise au point d'une réponse institutionnelle qui garantisse leur sécurité.

Robin Bronen (rbronem@yahoo.com) est directeur exécutif de l'Alaska Immigration Justice Project (www.akijp.org) et membre associé de la National Science Foundation EPSCoR.

Défis pour la santé

Manuel Carballo, Chelsea B Smith et Karen Pettersson

Il n'existe aucune solution facile face aux effets croissants, sur la santé, des migrations dues aux changements climatiques.

Parmi les infections les plus évidentes auxquelles devront faire face les professionnels de la santé et de la planification sanitaire, ainsi que les politiciens, à l'ère des migrations dues aux changements climatiques, la plupart seront transmises par les moustiques. Le paludisme et la dengue ont toujours suivi les populations, et, dans certains pays, le mouvement circulaire du travail entre les villes et les campagnes a donné naissance à de nouveaux réservoirs urbains de chacune de ces deux maladies. La fièvre dengue à Rio de Janeiro est liée à la migration rurale-urbaine ainsi qu'à la dégradation de l'environnement urbain. Même les régions tempérées, où l'on ne s'attend habituellement pas à trouver des cas de malaria et de dengue, on vu le nombre d'infections augmenter, à cause du tourisme ainsi que de la migration des populations venues de pays où ces maladies sont fréquentes.

On s'attend aussi maintenant à ce que la fièvre de Chikungunya, détectée pour la première fois en Italie en 2007, devienne également plus fréquente dans d'autres pays. Certaines régions d'Asie du Sud-Est et d'Amérique Centrale et du Sud seront probablement les plus touchées par la montée du niveau des mers ou par l'intensification des inondations;

ce sont ces mêmes régions où le paludisme, la fièvre dengue et la fièvre de Chikungunya sont endémiques. Les mouvements des populations venues de ces régions pourraient fortement stimuler la propagation de ces maladies, car ces personnes se déplacent vers d'autres régions à l'intérieur de leur pays ou vers d'autres pays où les moustiques abondent, les températures et le taux d'humidité y étant plus élevés.

Les changements dans la distribution des eaux, provoqués par des inondations répétées, auxquels s'ajoutent la montée des températures et le mouvement en masse forcé des populations, pourraient aussi avoir de profondes conséquences sur les maladies d'origine hydrique comme la schistosomiase. Cette dernière touche déjà environ 200 millions de personnes à travers le monde et s'accompagne d'un taux élevé de morbidité et de mortalité.¹ Les projets de mise en valeur des ressources en eau ont mis en lumière, dans de nombreux pays, à quel point la schistosomiase se propage grâce aux mouvements de population. D'autres moyens de propagation, moins évidents, pourraient aussi voir le jour: au Brésil, des escargots porteurs de la schistosomiase ont été involontairement

déplacés des zones rurales vers les zones urbaines par les filets des pêcheurs.

Bien que la plupart des conséquences sanitaires des déplacements provoqués par les changements climatiques se feront sentir dans « le Sud », ceux-ci ne seront toutefois pas circonscrits aux pays en développement. L'Amérique du Nord et l'Europe pourraient sans doute connaître une augmentation du nombre de nouveaux migrants et réfugiés et, ainsi, s'exposer à des risques de santé publique nouveaux ou plus importants. La plupart des pays d'Europe de l'Ouest ont vu leur schéma de nouvelles infections de tuberculose évoluer suite à l'augmentation du nombre de migrants originaires d'Europe de l'Est et dans certaines régions la fréquence des cas de tuberculose est restée élevée ou s'est même accrue à cause de l'épidémie du sida.

Les mouvements de populations venues des régions les plus pauvres d'Europe et des pays en développement ont, de manière similaire, augmenté la prévalence des hépatites A et B dans d'autres pays européens, où celles-ci représentaient une moindre menace. En outre, dans beaucoup de régions d'Europe, les nouveaux cas de VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles sont de plus en plus concentrés sur ou autour des nouveaux arrivants en provenance de pays où les campagnes de prévention contre le VIH

n'ont pas eu autant de succès que dans la plupart des pays occidentaux de l'UE. En Amérique du Nord, la migration a aussi été associée au changement des schémas de santé et aux nouveaux défis posés. Un lien a été établi entre le mouvement saisonnier des travailleurs agricoles venus d'Amérique Centrale ou du Sud, par exemple, où 13 millions de personnes sont infectées par la maladie de Chagas, et les quelque 500 000 nouvelles infections diagnostiquées dans certains Etats américains comme la Louisiane, le sud du Texas et la Californie, où nombre de ces travailleurs saisonniers se rendent pour travailler.

La propagation des maladies contagieuses n'est toutefois pas le seul défi sanitaire que provoquera l'intensification des migrations. Des preuves semblent indiquer, partout dans le monde, que les processus de migration (même temporaire) et de réinstallation provoquent une augmentation de l'incidence de maladies non contagieuses, telles que les troubles cardiovasculaires et le diabète de type 2. Non seulement les personnes en mouvement semblent être plus exposées à ces maladies mais elles en souffrent aussi plus gravement que les non-migrants, ce qui nous rappelle que les migrants, pour une raison ou une autre, ont rarement le même niveau d'accès aux services de santé que les non-migrants et restent souvent en marge de ces services qui pourraient les aider.

Des problèmes psychosociaux apparaissent aussi car la migration est toujours source de stress. En effet, elle implique souvent de rompre les liens familiaux, de partir sans être sûr de pouvoir trouver du travail et sans savoir comment les sociétés d'accueil réagiront. Souvent, les chemins pris par les migrants et les moyens qu'ils utilisent pour parvenir à leur destination les exposent à de nombreux dangers sanitaires. Dans un climat politique de résistance et d'antipathie envers les nouveaux arrivants, les traumatismes associés au déplacement peuvent s'accroître et leurs conséquences s'aggraver.

Partout, les pays ont commencé à élever des barrières virtuelles ou

réelles contre les nouveaux arrivants, rendant plus difficile non seulement leur arrivée mais aussi leur insertion et leur éventuelle intégration. L'expérience montre régulièrement que la ou les migrants sont moins bien accueillis, ils seront probablement moins productifs socio-économiquement et ont tendance à souffrir plus fréquemment d'une variété de troubles physiques et psychosociaux. Ce sont ces mêmes migrants qui sont souvent dirigés vers les zones urbaines les moins désirables, dans les habitations les moins chères et les moins attrayantes, qui se trouvent aussi le plus loin des services de santé de base. Leur vie et leur travail offrent peu de sécurité quant à leur santé. Avec des emplois peu stables et des salaires peu élevés, s'efforçant d'envoyer de l'argent à leur famille restée au pays et dont elles ont tant besoin, les migrants tombent souvent dans une spirale de malnutrition et de santé faible qui les rend vulnérables à de nouvelles infections.

Conclusion

Pour se préparer aux conséquences sanitaires des migrations provoquées par les changements climatiques, il faudra établir le profil épidémiologique des zones qui deviendront probablement des régions « de départ » et de celles qui pourraient devenir des « régions d'arrivée ». Certaines personnes seront forcées de quitter des régions ou une

certaine maladie est prévalente pour une autre région ou cette même maladie est peu commune; ainsi n'y aura-t-il vraisemblablement aucune « immunité collective » et les professionnels de la santé seront probablement peu familiers avec les symptômes et les traitements nécessaires. Inversement, de nombreuses personnes seront peut-être forcées de migrer vers des régions où elles seront exposées à des menaces qu'elles n'avaient pas auparavant rencontrées et contre lesquelles elles n'ont aucune expérience préventive ou thérapeutique. Puisque la plupart des régions qui seront les plus touchées sont situées dans des pays économiquement désavantagés où la santé publique manque déjà de ressources, il est nécessaire de prêter une plus grande attention aux défis posés par des déplacements de population potentiellement importants d'une région à l'autre.

Manuel Carballo (mcarballo@icmh.ch) est directeur exécutif du Centre international pour la migration, la santé et le développement (ICMHD) (www.icmh.ch) à Genève, en Suisse; Chelsea B. Smith (csmith@icmh.ch) est assistante en recherche et développement à l'ICMHD; et Karen Pettersson (kpettersson@icmh.ch) est technicienne à l'ICMHD.

1. www.who.int/schistosomiasis/en/



Haiti après l'Ouragan Gustav, 2008.

Les pastoralistes au Kenya

ETUDE DE CAS

Mohamed Adow

La communauté des pasteurs dans le nord du Kenya a subi les ravages de la sécheresse et des inondations.

Durant ces 100 dernières années, on a enregistré 28 sécheresses importantes au Kenya, dont quatre qui se sont produites au cours des dix dernières années. Ces sécheresses ont eu un impact dévastateur sur l'existence des personnes et sur leurs moyens de subsistance. Pour les trois millions de pasteurs dans le nord du Kenya, les changements climatiques sont la réalité quotidienne. Le mode de vie qui était leur soutien depuis des millénaires devient victime de l'impact des changements climatiques. On estime que près d'un million de personnes ont déjà été forcées d'abandonner l'élevage de troupeaux.

Sur une distance de 800 kilomètres le long de la route menant vers Mandera dans le nord du Kenya, de nombreux villages ont fait leur apparition. Ces villages hébergent à présent les tout premiers 'réfugiés environnementaux' dans le nord du Kenya que nous appelons des 'éleveurs déchus' dans notre langue. A présent, la subsistance dans cette région dépend presque entièrement de l'assistance alimentaire d'urgence.

Traditionnellement, les pasteurs se déplacent d'un endroit à un autre en quête de pâturage et d'eau pour leurs troupeaux. Ils se déplacent avec leurs troupeaux en réponse à la sécheresse, donc sous des conditions climatiques adverses, les pasteurs faisant traditionnellement des migrations après les pluies.

Toutefois, à cause de la fréquence et de la sévérité croissante des sécheresses, les terres des pasteurs ne suffisent plus à leur subsistance et les personnes ont été obligées de migrer.

A présent, les migrations se présentent sous deux formes. En premier lieu, certains abandonnent complètement le mode de vie et les systèmes de l'élevage pour se déplacer vers des centres urbains afin de chercher des emplois temporaires ou de survivre grâce aux dons de leurs proches – la première ligne de défense contre les conditions climatiques adverses. En deuxième lieu, de nombreuses personnes vont vers des centres urbains afin de chercher de l'aide alimentaire d'urgence. Celles-ci sont des personnes qui auraient migré traditionnellement

en quête de meilleures opportunités – eau et pâturage – vers d'autres endroits dans l'Est et dans la Corne de l'Afrique, en particulier vers les pays voisins : la Somalie et l'Éthiopie. Mais, à cause de la situation géopolitique, ces avenues transfrontalières leur sont désormais fermées. Leur seule option est de survivre en périphérie des centres urbains comme des personnes déplacées de l'intérieur. L'attente d'aide d'urgence est désormais leur principal moyen de subsistance.

Il existe certainement beaucoup d'autres facteurs qui contribuent à la pauvreté de la région et qui accentuent la vulnérabilité des personnes à ces conditions climatiques, mais les changements climatiques sont désormais le facteur décisif qui cause l'effondrement des moyens de subsistance des personnes.

Mohamed Adow (madow@christian-aid.org) est originaire du Kenya du nord et il travaille à présent avec Christian Aid en Afrique de l'Est.

Cet article est une version abrégée d'une présentation faite à une conférence sur 'Les Changements climatiques et les Migrations Forcées' organisée par l'Institute for Public Policy Research à Londres, le 29 Avril 2008.

Les changements en Pérou

"... les Incas avaient instauré une gestion durable de la forêt et appliquaient des peines sévères à ceux qui la détruisaient. Mon père nous a dit qu'il se souvenait d'avoir vu les collines, au pied du pic neigeux du Coropuna, couvertes de forêts. Entre les arbres, l'eau coulait et les pâturages étaient toujours verts. De nos jours, il ne reste que quelques bois, et certains sont très clairsemés.

Le problème est qu'il n'y a pas d'eau et que les gens ont besoin d'argent. J'essaie de parler aux gens et je les supplie de ne pas couper d'autres arbres parce qu'il n'y a plus de pâturages verts ou de sources. Le peu que nous avons est sacré. Les cerfs et les pumas, et maintenant le pic neigeux du Coropuna, toutes ces merveilles nous quittent. »

Guillermo Escolástico Góngora Becerra, fermier dans la forêt de Quewíña Huamanmarca à Andaray, Pérou. Extrait de *Adapting to Climate Change: Practical Perspectives*, GTZ, 2008. En ligne sur www.gtz.de/en/dokumente/en-climate-adaptation.pdf



Thomas J. Mueller, SPDA/DED

Thomas J. Mueller, SPDA/DED

Les catastrophes et comment y répondre

Reid Basher

Compte tenu du nombre croissant d'événements météorologiques extrêmes à venir, il est approprié que les gouvernements et les communautés accroissent leurs efforts dans le but de réduire les risques.

Les pays pauvres sont touchés par les dangers naturels de manière disproportionnée, du fait de leur plus grande vulnérabilité intrinsèque aux dangers et de leurs capacités relativement faibles à prendre des mesures pour les réduire, alors que les pays riches ont tendance à absorber les lourds coûts économiques. Pendant la période de 1991 à 2005, les pays en voie de développement et les pays les moins développés ont souffert 884 845 morts et 401 milliards de dollars en pertes économiques, tandis que les pays de l'OCDE ont souffert 61 918 morts et 715 milliards de dollars en pertes économiques. Les catastrophes peuvent bouleverser les progrès du développement dans un pays en décimant la production et en détournant les maigres ressources nationales vers des activités de reconstruction, et elles constituent donc une menace à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour La Grenade, la perte de 919 millions de dollars en conséquence de l'ouragan Ivan en 2004 était équivalente à deux fois et demi son PIB. Les catastrophes créent des pressions sociales et économiques qui peuvent mener au déplacement et aux migrations.

Il est très inquiétant de noter que le nombre de catastrophes enregistrées a presque doublé durant ces vingt dernières années, et que les coûts économiques se sont accrus à un rythme encore plus rapide. Les ouragans Katrina, Rita et Wilma en 2005 ont causé à eux seuls les pertes record de 166 milliards de dollars. Il est tentant d'en faire porter la responsabilité aux changements climatiques, qui modifient déjà les conditions météorologiques, mais l'exposition croissante et la vulnérabilité des communautés face aux dangers naturels est d'une importance beaucoup plus critique, ainsi que l'accumulation de risques latents de catastrophes qui en découlent.

Il est certain que les experts sont d'avis que les risques de catastrophes augmentent.¹ De plus en plus de personnes vivent dans des zones de risques et dans des logements peu adaptés, tout en se livrant à des activités à grande échelle qui accentuent les risques, par exemple en s'installant sur des plaines inondables, ou sur des côtes exposées aux tempêtes et en y construisant des écoles et des appartements qui s'effondreront lors de cyclones ou de tremblements de terre. Les mangroves offrant une protection sont déblayées pour faire place à des exploitations de crevettes, les terres humides freinant les inondations sont comblées pour en faire des zones industrielles, et les coteaux escarpés et instables sont dénudés des forêts absorbant les eaux de pluie. L'augmentation des catastrophes naturelles représente un feu rouge, un avertissement que le développement n'est pas durable.

Les risques de catastrophes sont souvent négligés jusqu'à ce qu'un événement majeur les mette en lumière. Les gens sont alors choqués et se demandent comment il est possible qu'une telle dévastation puisse se produire. Des enquêtes sont menées et des agents officiels sont tenus responsables. Nous vivons un moment où nous pouvons tirer des enseignements et faire des progrès. En cette ère technique, nous pensons qu'il nous est possible de résoudre les problèmes au moyen de l'ingénierie, mais souvent, ce n'est pas la solution. Les motifs pour l'état inadéquat des digues protégeant la Nouvelle Orléans et pour la réponse supposément désorganisée de la part des autorités aux alertes précises et à temps sur l'ouragan Katrina sont maintenant dévoilés par une analyse mesurée, et sont de nature essentiellement sociale et politique. Ceci est un enseignement à l'échelle globale. Les facteurs sociaux font aussi une différence importante sur les impacts des catastrophes. L'âge et le sexe en particulier sont des facteurs de risque importants ; par exemple, les études ont montré un taux de mortalité plus élevé parmi les

femmes lors du tsunami de l'Océan Indien, et parmi les personnes plus âgées lors de la vague de chaleur de 2003 en Europe, et de l'ouragan Katrina en 2005.

Il est probable que les changements climatiques vont causer plus d'événements météorologiques extrêmes du type associé aux catastrophes, comme les vagues de chaleur, les changements des conditions météorologiques, des sécheresses plus longues et plus prononcées, des chutes de pluie plus importantes, et des inondations plus fréquentes des côtes et de l'intérieur. Les zones les plus vulnérables sont les zones déjà vulnérables aux dangers : l'Afrique, en raison de son agriculture de subsistance dépendant des pluies et de ses faibles capacités de réduction des risques, les deltas de bas-niveau et à grande population en Asie et en Afrique, ainsi que les petites îles de faible hauteur.

Alors que le contrôle et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont des objectifs fondamentaux au cœur du débat sur les changements climatiques, nous devons répondre au problème imminent de nous adapter aux changements inévitables qui se présentent en conséquence des émissions passées et présentes. Le concept d'adaptation ne nous est peut-être pas familier mais les méthodes et les instruments qui y sont associés sont très similaires à ceux utilisés pour la réduction des risques – les cartes des risques, l'amélioration de la répartition des terres, le renforcement des codes de construction, des plans d'assurances accessibles, de meilleurs systèmes d'alerte rapide, et des programmes permettant aux communautés d'évaluer et de gérer leurs risques particuliers. Il existe beaucoup d'exemples d'initiatives de réduction des risques de catastrophe possédant un excellent rapport bienfait / coût, et qui permettent de prendre des actions en vue d'adaptation sans regrets.

Plans d'action et cadres

Nous avons ainsi une nouvelle opportunité de réduire les risques de catastrophes tout en nous adaptant aux changements climatiques. Il est heureux que dans le débat sur les changements climatiques, les négociateurs commencent à penser de cette

manière. Les directives du Plan d'action de Bali pour l'adaptation demandent de prendre en considération : "...les stratégies de gestion des risques et de réduction des risques, y compris le partage des risques et les mécanismes de transfert comme les assurances et les stratégies de réduction des catastrophes ainsi que les moyens de répondre aux pertes et aux dégâts associés à l'impact des changements climatiques sur les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques".²

Une telle convergence est plus simple à décrire qu'à effectuer parce que les questions séparées de risque de catastrophe et de changements climatiques sont généralement traitées par les départements gouvernementaux comme deux processus politiques distincts. Les ministères responsables de la politique sur les changements climatiques, comme les Ministères de l'environnement, devront dialoguer avec leurs homologues responsables de la réduction des risques de catastrophes, comme les Ministères de protection civile ou les nouveaux bureaux de réduction des risques de catastrophes qui s'établissent en plus grands nombres afin de maîtriser les causes profondes des catastrophes et de réduire les risques de catastrophes nationales. Et inversement, les Ministères et les bureaux responsables des réponses aux catastrophes et de leur réduction devront s'engager avec les groupes travaillant aux changements climatiques afin de se préparer aux changements dans les risques futurs.

Les inquiétudes de longue date au sujet de la menace croissante de catastrophes, amplifiées par les chocs de la catastrophe du tsunami dans l'Océan Indien, ont mené à la formulation du Cadre d'action de Hyogo qui vise à déclencher et à guider l'action durant la période de 2005 à 2015 afin de parvenir à "la réduction substantielle des pertes de vies humaines ainsi que des valeurs sociales, économiques et environnementales des communautés et des pays".³ Ce document faisant date accentue la nécessité de lier la réduction des risques à des politiques de développement durable, et à porter l'attention sur la réponse aux causes profondes des risques de catastrophes, plutôt que sur la préoccupation traditionnelle de répondre aux catastrophes. Il identifie spécifiquement le besoin de promouvoir l'intégration de la réduction des risques aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques, et son sous-titre -'renforcer la résilience des nations et des communautés'- peut

également servir de devise aux stratégies d'adaptation.

Le Cadre d'action de Hyogo élabore cinq actions prioritaires, qui sont fondées sur une revue détaillée des succès et des échecs par le passé dans la réduction des risques :

- S'assurer que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale sur une base institutionnelle solide pour sa mise en œuvre.
- Identifier, évaluer et suivre les risques de catastrophe et améliorer le système d'alerte rapide.
- Faire usage du savoir, de l'innovation et de l'éducation pour établir une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux.
- Réduire les facteurs de risques sous-jacents.
- Renforcer l'état de préparation aux catastrophes en vue d'une réponse effective à tous les niveaux.

Beaucoup d'organisations individuelles et de mécanismes intergouvernementaux se servent à présent du Cadre d'action de Hyogo pour structurer et mener leurs propres stratégies et programmes de risques de catastrophe, on peut citer en exemple la Conférence Ministérielle d'Asie sur la réduction des risques de catastrophe, la Facilité Globale de la Banque mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et le relèvement⁴ et l'Organisation météorologique mondiale⁵. Ces cinq priorités présentent une base solide pour le développement de mesures concrètes en vue de la réduction des risques de catastrophe ainsi que de l'adaptation aux changements climatiques.

Nous sommes souvent l'artisan des facteurs qui nous rendent vulnérables



aux dangers naturels, par la manière dont nous exploitons la terre et dont nous construisons nos maisons et nos villes. Pourtant, il nous est facile de factoriser le risque de catastrophe dans nos plans et dans notre gestion et de faire usage du savoir largement disponible, des instruments et des cadres politiques – en particulier du Cadre d'action de Hyogo - afin de réduire substantiellement les risques de catastrophe à l'échelle globale. Le moment est venu de passer à un niveau d'action supérieur pour atteindre cet objectif important.

Reid Basher (reid.basher@un.org) est Coordonnateur pour le Développement des Politiques auprès de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Réduction des Catastrophes (www.unisdr.org) à Genève.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites web suivants: www.emdat.be, www.un.org/climatechange/, www.ipcc.ch, www.unfccc.int, www.unisdr.org, www.preventionweb.net

1. UN/ISDR, 2007. *Disaster Risk Reduction: Global Review 2007*. Voir : www.preventionweb.net/globalplatform/first-session/docs/session_docs/ISDR_GP_2007_3.pdf

2. unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf#page=3

3. www.unisdr.org/eng/hfa/hfa.htm

4. www.gfdrr.org

5. www.wmo.int

Déplacements internes au Nigéria

ETUDE DE CAS

Ujah Oliver Chinedu

Les changements climatiques au Nigéria sont une réalité et demandent notre urgente attention.

Le Nigéria connaît une augmentation de l'incidence de certaines maladies, une productivité agricole en déclin, de plus en plus de vagues de chaleur, des conditions météorologiques de plus en plus imprévisibles ou anormales, des inondations, une baisse des précipitations dans les régions arides du nord, intensifiant ainsi la désertification, une baisse de la production alimentaire dans les régions centrales et la destruction des moyens de subsistance causée par la montée des eaux sur le littoral où les populations dépendent de la pêche ou de l'agriculture. Les changements climatiques rendent certaines terres inhabitables et affectent l'approvisionnement en eau, menaçant les besoins essentiels des populations et provoquant les déplacements. La migration interne est ainsi l'un des moyens les plus simples de s'adapter à la variabilité du climat au Nigéria.

EM-DAT – la base de données internationale sur les catastrophes¹ – indique qu'en 2007 environ 5 650 personnes ont été déplacées par les inondations au Nigéria, avec un total de 34 personnes décédées. Ces inondations ont contaminé les sources d'eau non protégées, exposant les populations au risque de maladies transmises par l'eau, nuisant sévèrement aux récoltes et perturbant la saison des semences (ce qui a du coup affecté les récoltes de 2007). Certaines régions du pays se sont retrouvées isolées, empêchant plus de 5 000 enfants de se rendre à l'école et bloquant l'accès aux services de santé et autres services sociaux.

En 1999 et 2000, plus de 200 000 personnes avaient été déplacées par les inondations dans l'Etat du Niger. En 1988, les inondations dans l'Etat du Kano avaient provoqué le déplacement de 300 000 personnes. Environ un million de personnes vivent dans les plaines de basse altitude du fleuve Niger et sont considérées comme populations à risque. Des inondations sévissent chaque année dans tous les Etats qui longent le fleuve Niger et ses affluents, causant fréquemment des catastrophes. En outre, les deux tiers de l'Etat de Bayelsa et la moitié de l'Etat du Delta sont victimes d'inondations dévastatrices pendant au moins un trimestre chaque année. Dans les districts submergés, l'école et

les marchés sont interrompus pendant plusieurs semaines consécutives.

Face aux changements climatiques, un changement de paradigme s'est produit dans la gestion des catastrophes, qui est maintenant orientée vers la réduction des risques, la préparation et l'intervention dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo (CAH).² Le Nigéria s'efforce actuellement de suivre les priorités d'action du CAH, qui comprennent les éléments suivants:

- s'assurer que la réduction des risques soit une priorité nationale et locale avec des bases solides permettant sa mise en place
- identifier, évaluer et observer les risques liés aux catastrophes et améliorer les systèmes d'alerte rapide
- utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation pour construire une culture de sécurité et de résistance à tous les niveaux
- réduire les facteurs de risque sous-jacents
- renforcer la préparation aux désastres pour une réponse efficace à tous les niveaux

Huit ans après sa création, l'Agence nationale d'intervention d'urgence (ANIU) du Nigéria a grandement amélioré les structures en place pour gérer les désastres. Toutefois, il est évident que, dans de nombreuses situations, les autorités n'ont pas bien rempli leurs obligations, que ce soit au niveau des collectivités locales ou au niveau gouvernemental. La plupart des victimes ne reçoivent ni secours, ni compensation lors des désastres; ou si elles en reçoivent, c'est généralement trop tard ou bien sous conditions. Même lorsque les catastrophes menacent de frapper, il n'y a aucune coordination des efforts afin d'évacuer la population. Bien que ces inondations sévissent presque chaque année, les institutions locales, fédérales et gouvernementales ne semblent pas mettre en place des mesures de précaution, et leurs interventions sont ainsi généralement réactives plutôt que préventives.

La loi qui est à l'origine de l'ANIU possède des défauts, notamment le silence sur le rôle des collectivités locales dans la gestion des

désastres, le fait que les problèmes liés aux urgences et aux catastrophes ne soient pas mentionnés dans la constitution nationale de 1999, et l'incapacité du gouvernement fédéral à imposer une structure ou des directives aux gouvernements des Etats ou aux collectivités locales. En conséquence, les problèmes liés aux catastrophes et aux urgences sont considérés comme périphériques.

Lorsque l'on compare ses actions avec les principes directeurs du CAH, le Nigéria semble loin d'atteindre le niveau de résistance nécessaire pour les communautés vulnérables. Par exemple, il y a toujours peu d'engagement politique et d'investissements dans le domaine de la réduction des catastrophes; il n'existe aucun système d'alerte rapide; et aucun effort n'a été effectué pour combattre ou réduire les facteurs de risque sous-jacents. Toutefois, une Politique nationale sur la gestion des catastrophes est en cours d'élaboration. Pour être efficace, il faut que celle-ci comprenne des mesures permettant de:

- s'assurer que la gestion des catastrophes soit soutenue par des cadres nationaux législatifs et financiers, avec des rôles clairement définis à tous les niveaux de la gouvernance ainsi que pour les communautés locales et les ONG
- faciliter la collaboration avec les institutions météorologiques et hydrologiques concernées, afin de développer des systèmes d'alerte rapide et de prévision ou de prédiction des dangers
- utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation pour construire une culture de sécurité et de résistance à tous les niveaux
- faire campagne pour une planification efficace de l'utilisation des terres et de la construction des logements au niveaux communautaire, local, étatique et national.

Ujah Oliver Chinedu (oliverujah@gmail.com ou oliverujah@yahoo.com) est chargé de recherche auprès de l'Institut africain d'économie appliquée (AIAE www.aiaenigeria.org) dans l'Etat d'Enugu, au Nigéria.

1. www.emdat.be

2. www.unisdr.org/eng/hfa

L'atténuation des risques de désastre : pourquoi les droits humains sont importants

Walter Kälin et Claudine Haenni Dale

Les obligations de droits humains existantes obligent déjà les états à prendre des mesures afin d'atténuer les risques de désastres naturels ou causés par les personnes – y compris ceux qui sont dus aux changements climatiques – et ainsi d'empêcher les déplacements.

La Cour européenne des droits de l'homme a récemment clarifié ces obligations lorsqu'elle a dû déterminer si et quand les morts causées par des catastrophes anthropiques ou par les catastrophes naturelles peuvent constituer une violation des droits humains par les états, les obligeant ainsi à dédommager les survivants. La jurisprudence de la Cour nous permet de conclure que la négligence de prendre des mesures réalisables qui auraient empêché ou atténué les conséquences de catastrophes prévisibles constitue une violation du droit à la vie et, par conséquent, encourt la responsabilité de l'état au titre des lois internationales. Deux jugements de la Cour européenne des droits de l'homme, l'affaire Öneriyildiz et l'affaire Berdiaev, sont particulièrement pertinents.

L'affaire Öneriyildiz¹ concerne les conséquences d'une explosion de méthane dans une déchèterie publique, desservant plusieurs districts, située sur une pente dominant une vallée en Uranie, Istanbul. Dix taudis habités aux abords immédiats de la déchèterie ont été engloutis sous les ordures et 39 personnes ont perdu la vie. Deux ans auparavant, les experts avaient mis les autorités en garde contre le risque d'une telle explosion mais rien n'avait été fait – soit pour brûler les gaz qui s'étaient accumulés sur la décharge, ou pour évacuer les maisons avoisinantes.

Dans l'affaire Berdiaev,² en juillet 2000 une coulée de boue a balayé Tyrniaouz, une ville située dans une région montagneuse du Caucase central, tuant plusieurs personnes et détruisant de nombreux bâtiments. La coulée de boue, qui était la dernière en date d'une longue série

d'événements similaires, avait été causée par la rivière Gerhozansu qui traverse la ville. Tyrniaouz était protégée par divers barrages de retenue des boues mais ceux-ci ont été très endommagés par des coulées de boues particulièrement importantes en 1999 et n'avaient pas été réparés, en dépit des avertissements de l'institut météorologique gouvernemental. Deux semaines auparavant, l'agence avait informé l'antenne locale du Ministère aux Secours d'Urgence du danger imminent d'une nouvelle catastrophe et avait proposé que plusieurs points d'observation soient établis en amont de la rivière et que des avertissements d'urgence soient donnés si nécessaire. Aucune des mesures proposées n'avait été prise.

La veille de la catastrophe majeure, un torrent de boue et de débris a frappé la ville et inondé certains quartiers résidentiels – sans, toutefois, causer de victimes. Les autorités locales ont ordonné l'évacuation des quartiers de la ville touchés mais n'ont pas empêché les personnes évacuées de rentrer chez elles le lendemain, quand le niveau des



Un glissement de terrain a détruit 30 habitations, et a causé la mort de 24 personnes et la disparition de nombreuses personnes. Les Philippines, septembre 2008.

boues a baissé. C'est alors que la grosse coulée de boue a frappé la ville et huit personnes au moins ont perdu la vie.

La négligence humaine tue

Dans ces deux cas, les proches des victimes ont tenté d'obtenir compensation de la part des autorités domestiques. Leurs demandes ont été rejetées par les tribunaux qui ont avancé que les morts étaient dues à des causes naturelles qui ne pouvaient être prédites ou empêchées ; par conséquent, l'état ne saurait être tenu responsable. Les proches ont alors fait appel à la Cour européenne des droits de l'homme qui a jugé que les deux pays avaient violé leur devoir de protection de la vie, ayant manqué de prendre des mesures préventives, et leur a ordonné de payer des compensations substantielles.

Le jugement de la Cour a été basé sur la reconnaissance du devoir de protection de la vie contre les conséquences de catastrophes en réaffirmant que le droit à la vie « ne concerne pas seulement les morts résultant de l'usage de la force par les agents de l'état mais aussi [...] implique une obligation positive aux Etats de prendre les mesures appropriées pour sauvegarder la vie des personnes sous leur juridiction » et en soulignant que « cette obligation positive entraîne par-dessus tout le devoir primordial de l'Etat d'établir un cadre législatif et administratif conçu pour fournir une défense effective envers les menaces au droit à la vie »³ Alors que dans le cas d'Öneryildiz, la Cour a reconnu un tel devoir dans le contexte des risques créés par des activités industrielles et autres « activités dangereuses », elle a étendu sa démarche pour couvrir les catastrophes naturelles dans le cas de Berdiaev.

Dans la mise en application de cette obligation de protection, les états bénéficient d'une flexibilité considérable dans les choix qu'ils doivent faire en termes de priorités et de ressources. Cependant, la Cour a clairement jugé qu'un Etat devient responsable des morts si celles-ci sont dues à la négligence de la part des autorités de prendre des mesures de prévention lorsqu'un danger naturel est clairement identifiable, et que des moyens effectifs d'atténuation des risques étaient disponibles.

Dans le cas d'Öneryildiz, la Turquie était en brèche de cette obligation puisque les autorités municipales, bien qu'elles aient eu conscience du danger, n'ont pas pris les mesures de sécurité nécessaires et ont autorisé la

construction de logements dans une zone dangereuse. Dans le cas de Berdiaev, un lien causal a été trouvé entre les défauts administratifs sérieux qui ont empêché la mise en application des mesures nécessaires et la mort des victimes.

Conclusion

D'autres engagements et conventions contiennent les mêmes obligations de protéger la vie et la démarche entreprise par la Cour européenne des droits de l'homme sera probablement suivie par d'autres juridictions dans des cas similaires. En résumé, le droit individuel à la vie et l'obligation correspondante à l'Etat de protéger la vie demandant que, dans le cas de catastrophes naturelles, y compris celles causées par les changements climatiques, les autorités pertinentes doivent :

- Faire passer et appliquer des lois traitant de tous les aspects pertinents à l'atténuation des risques, et établir les mécanismes et procédures nécessaires
- Prendre les mesures administratives nécessaires, y compris la surveillance de situations potentiellement dangereuses
- Informer les populations des dangers et des risques possibles
- Evacuer les populations pouvant être touchées

- Mener des enquêtes criminelles et poursuivre les responsables qui négligent leur devoir en cas de morts causées par une catastrophe
- Dédommager les survivants proches des victimes tuées en conséquence de la négligence de ce devoir.

Ces normes des droits humains sont d'une grande importance pratique parce qu'elles permettent aux victimes réelles ou potentielles de catastrophes naturelles d'exiger que les autorités prennent les mesures nécessaires à la prévention d'accidents mortels. En ce qui concerne les agences humanitaires, elles soulignent la pertinence de l'approche à la gestion des catastrophes fondée sur les droits.

Walter Kälin (walter.kaelin@oefre.unibe.ch) est le Représentant du Secrétaire-Général des Nations Unies sur les Droits des Personnes Déplacées dans leur propre pays. Claudine Haenni Dale (rsg.idps@gmail.com) est le point de contact du Groupe de Travail du Cluster de Protection du CPI sur les catastrophes naturelles.

1. Cour européenne des droits de l'homme, Öneryildiz v. Turquie, Application 48939/99, jugement du 30 Novembre 2004.

2. Cour européenne des droits de l'homme, Budayeva et al v. Russie, Applications nos. 15339/02, 21166/02, 20058/02, 11673/02 et 15343/02, jugement du 20 Mars 2008.

3. L'affaire Berdyayev, §§ 128-129

Persécutions liées aux changements climatiques?

Certains reprochent à la Convention sur les réfugiés de 1951 de ne pas couvrir les problèmes d'aujourd'hui comme la violence généralisée, les catastrophes naturelles et la migration en masse. Crucialement, le terme « persécution » n'est pas défini dans la convention et ce concept continue, en outre, d'évoluer. Les violations sérieuses et systématiques des droits humains sont généralement considérées comme des persécutions. Pourrait-on un jour parler de persécutions liées aux changements climatiques? Qui serai(en)t, dans ce cas, le(s) persécuteur(s)? L'Etat qui n'arrive pas à protéger ses citoyens des conséquences des changements climatiques, ou les Etats qui sont responsables plus que les autres des changements climatiques? Ce genre de raisonnement pourrait mener à des innovations en ce qui concerne l'établissement de normes internationales. Des procès ont déjà eu lieu contre les plus grands pollueurs - le procès-phare ayant été celui des Inuits contre les USA2 - basés sur les droits de l'homme et des concepts de responsabilité commune.

En outre, la définition de la Convention couvre les situations où l'Etat n'offre pas de protection, tout autant que celles où un individu est persécuté mais l'Etat ne le protège pas de manière adéquate, voire ne le protège pas du tout. Si un groupe ethnique, religieux, national, social ou politique particulier est victime de discriminations parce qu'il se trouve dans une région exposée à la dégradation environnementale ou aux catastrophes soudaines, et que le gouvernement ne le protège pas en développant, par exemple, des stratégies d'adaptation, il serait alors possible d'affirmer que ces populations deviendront peut-être réfugiées suite à des persécutions, selon cette définition. D'autres cas sont possibles, dans lesquels les persécutions liées à l'environnement sont plus directes, comme l'utilisation de la destruction environnementale pour détruire les moyens de subsistance des populations.

Vikram Odedra Kolmannskog (vikram.odedra.kolmannskog@nrc.no) est coordinateur juridique pour le Conseil norvégien pour les réfugiés (www.nrc.no).

1. Voir www.earthjustice.org et l'article de Bronen, p30. Voir aussi www.climatelaw.org

Ce que devraient faire les travailleurs de l'humanitaire

Jenty Kirsch-Wood, Jacob Korreborg et Anne-Marie Linde

Il y a peu de temps encore, la communauté humanitaire ignorait largement les problèmes posés par les changements climatiques et pensait que les stratégies d'atténuation - comme la diminution des émissions de gaz à effet de serre - permettraient de réduire les besoins d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Le cours des événements semble toutefois indiquer que nous avons tort.

Il apparaît maintenant clairement que la préparation et l'intervention humanitaires lors d'événements climatiques extrêmes ou d'autres changements du même ordre sont des éléments mineurs mais très importants dans le débat sur l'adaptation aux changements climatiques. Deux tendances font l'objet de préoccupations particulières du point de vue humanitaire. En premier lieu, les changements climatiques accentuent la fréquence et la violence des catastrophes naturelles extrêmes, en particulier les inondations, les tempêtes et la sécheresse. Quarante-deux pour cent des catastrophes sont maintenant associées au climat.¹ En second lieu, les changements climatiques modifient la morbidité de certaines maladies comme le paludisme et la fièvre dengue, qui font toujours de nombreuses victimes lors des situations d'urgence. Certaines tendances comme la montée du niveau de la mer sont de la plus grande importance sur le long terme; toutefois, elles n'auront pas de conséquences immédiates sur le cycle de planification actuel des organisations de secours.

L'expertise humanitaire fait ses preuves lors de la préparation et des interventions en situation de catastrophes dangereuses, de conflits et de déplacements forcés. Les changements climatiques joueront le rôle de « multiplicateur des dangers », exacerbant les besoins humanitaires dans chacune de ces activités fondamentales de notre travail. Les changements climatiques deviennent rapidement l'un des contributeurs principaux - mais pas la seule cause - de l'augmentation des besoins humanitaires. Ils exacerbent la vulnérabilité humaine et la dégradation de l'environnement, qui à son tour risque d'intensifier la lutte pour accéder aux rares ressources ou pour les contrôler, ce qui a pour effet de multiplier les possibilités de migration et de conflits

PAM délivre de l'aide alimentaire après que le cyclone Ivan ait frappé Madagascar en Février 2008.

armés. Le niveau existant de vulnérabilité humaine sera probablement un facteur déterminant dans la distribution future des besoins humanitaires liés aux changements climatiques.

La zone géographique menacée par les inondations ne cesse de s'accroître, exposant de nouvelles régions, moins préparées, à de nouveaux risques. Entre décembre 2006 et mars 2007, les côtes de Madagascar et du Mozambique ont été frappées par cinq cyclones successifs, dont la plupart ont touché les mêmes régions et causé de multiples vagues de déplacement. Ces vingt dernières années, le nombre de catastrophes répertoriées provoquées par des inondations a augmenté de 300% - de 50 environ à plus de 200. Du point de vue de l'intervention humanitaire, les inondations et les tempêtes sont maintenant à l'origine de la plupart des interventions urgentes internationales en cas de catastrophes. Parmi les 26 Appels éclairs des Nations Unies lancés depuis janvier 2006, 18 concernaient des inondations et des cyclones.

L'intensification des situations climatiques extrêmes associées aux changements climatiques aura aussi pour conséquences des sécheresses plus fréquentes et de plus vaste étendue. Alors que la sécheresse ne demande pas, en elle-même, l'intensification de l'intervention humanitaire, elle peut toutefois provoquer des catastrophes à déclenchement lent lorsqu'elle accentue la vulnérabilité des populations. De plus longues périodes de sécheresse, associées à une utilisation des terres non viable, accéléreront la désertification dans des zones déjà vulnérables. Ainsi cela réduira-t-il la capacité de ces régions à soutenir les populations humaines.

Cependant, la situation n'est pas si désespérée. Ces dix dernières, alors que le nombre de catastrophes enregistrées a fortement augmenté, la résistance à ces catastrophes s'est aussi améliorée. Lorsque les communautés sont préparées, il y a moins de chances qu'elles soient déplacées de manière permanente suite à une catastrophe. En effet, les risques de catastrophe peuvent être réduits de manière substantielle grâce à des initiatives bien organisées en ce qui concerne la protection de l'environnement, la planification de l'utilisation des terres, la gestion des ressources naturelles et le développement des établissements humains.

Accès aux besoins essentiels

Les changements climatiques auront des conséquences pour la quantité aussi bien que la qualité de l'eau. Les inondations



provoqueront sans doute la salinisation croissante des eaux des régions côtières et exerceront des pressions sur les systèmes actuels de gestion des eaux. La sécheresse aura aussi pour effet d'augmenter la salinité et d'accélérer la dégradation des systèmes hydrologiques.

La sécheresse, ainsi que l'imprévisibilité du climat, auront des conséquences sur la production agricole. D'ici l'an 2020, l'on prévoit une réduction de moitié des récoltes dépendantes de l'eau de pluie dans certains pays d'Afrique. En outre, le prix des aliments de base a augmenté de 50% ces cinq dernières années, alors que les donations alimentaires sont en baisse. Cela suggère que des changements rapides sont nécessaires en ce qui concerne les pratiques agricoles et l'accès aux denrées alimentaires, si l'on veut atténuer, voire empêcher, l'augmentation du nombre de personnes mal nourries qui dépendent de l'aide humanitaire.

Il semble certain que la communauté humanitaire devra répondre de plus en plus souvent à l'insécurité alimentaire générée par la sécheresse, accompagnée d'un taux de malnutrition dangereusement élevé, en particulier dans des situations d'urgence complexes ou les acteurs du développement auront moins de possibilités d'intervention. L'augmentation des températures résultant du réchauffement climatique a aussi commencé à propager des maladies telles que le paludisme ou la fièvre dengue au-delà de leurs



WFP/Amber Yia Kaituu

frontières traditionnelles. Alors que les populations vivant dans des régions où le taux de prévalence est élevé présentent souvent un certain degré d'immunité, les populations nouvellement exposées sont plus susceptibles aux infections.²

Déplacement et migration

Un débat de plus important fait rage afin de déterminer si les populations touchées par les changements climatiques représentent un « nouveau » groupe ayant besoin de protection et si les cadres législatifs déjà en place sont suffisants pour leur apporter cette protection. Toutefois, pour les communautés humanitaires et de réduction des risques, ces mêmes populations tombent généralement dans des catégories existantes, mais en expansion.

Il est clair que les changements climatiques contribueront tout aussi bien à l'augmentation des déplacements temporaires qu'à la migration des populations à long terme. Les résultats de prévisions en ce qui concerne les changements à long terme sur le littoral provoqués par la montée du niveau des mers, indiquent que les gouvernements devront sans doute subir et soutenir des mouvements de masse des populations côtières après l'an 2080 environ. Cependant, dans la période qui précède l'an 2030, il y a peu de chances que la montée du niveau des mers soit une source importante de migrations et de nouveaux besoins humanitaires. Avant cette période, c'est la vulnérabilité grandissante aux inondations et la sécheresse qui sera sans doute la raison principale des déplacements temporaires et de l'augmentation des besoins humanitaires. Les risques d'inondations sont particulièrement importants dans les régions côtières et pour les populations urbaines établies dans des bidonvilles. La sécheresse et l'insécurité alimentaire grandissante pourront aussi, dans certains cas, provoquer l'intensification des migrations, en particulier vers les zones urbaines. Par exemple, des recherches effectuées en Afrique sub-saharienne dans les années 1990 indiquent que quelque 7 millions de personnes - parmi les 80 millions vivant dans l'insécurité alimentaire - ont eu recours à la migration comme stratégie de réponse lors des périodes de sécheresse.³

Il est aussi probable que l'intensification de la vulnérabilité et de la compétition pour les ressources essentielles exacerberont les migrations, ainsi que les possibilités de conflit. Les systèmes humanitaires doivent s'attendre à ce qu'un nombre important de catastrophes se déroule en situation de conflit, comme en Afghanistan, en Somalie, en Haïti, au Soudan ou en RDC, et il y a de grandes chances qu'elles provoquent de nouvelles migrations, de nouvelles

En 2008, les Directeurs du Comité Permanent Interorganisations¹ ont choisi les changements climatiques et leur impact sur l'action humanitaire comme l'une des priorités stratégiques de leur agenda. En avril un document de travail² a été présenté à leur réunion, dans le but de positionner les impacts humanitaires des changements climatiques dans le cadre plus large de la gestion des risques de catastrophes et de stimuler un débat sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Entre autres choses, ce document affirmait, au sujet des migrations forcées :

« Les déplacements vont probablement augmenter alors que les terres perdent de leur productivité et que les options de subsistance diminuent, tandis que continuer dans la voie de l'urbanisation informelle et des bidonvilles ne fera qu'accroître la pression sur les terres surpeuplées et créer de potentiels points chauds de conflits. Dans ce contexte, il faudra porter une attention particulière au risque de discrimination et de violation des droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'au besoin de revoir le système de protection internationale actuel afin de répondre de meilleure manière aux divers types de défis des migrations forcées provoquées par la dégradation de l'environnement.

Les changements climatiques exigeront que des mesures soient prises sur des échelles régionales différentes, en sus des niveaux nationaux et sous-nationaux. La concentration doit se porter sur la mobilisation et le soutien aux efforts des communautés locales qui font face aux charges les plus lourdes. Tous les secteurs de la société - publique et privée, civile et militaire - doivent accorder plus d'attention et de ressources à l'adaptation aux changements climatiques.»

1. www.humanitarianinfo.org/iasc/content/Princip/
2. La version complète du document 'Background Document: Humanitarian Action and Climate Change' ['Document d'information: L'action humanitaire et les changements climatiques'] se trouve sur [www.humanitarianinfo.org/iasc/content/documents/princip/20080430-1470/Humanitarian Action and Climate Change.doc](http://www.humanitarianinfo.org/iasc/content/documents/princip/20080430-1470/Humanitarian%20Action%20and%20Climate%20Change.doc)

tensions sociales et de nouveaux besoins d'assistance humanitaire internationale.

Quelle sera la taille du problème?

La portée actuelle et les conséquences humanitaires de ces tendances dépendront d'un mélange complexe de facteurs, ce qui en rend la modélisation très difficile. Les relations complexes entre la vulnérabilité, l'exposition et les capacités signifient qu'il ne sera pas possible de prédire de manière exacte les possibles flux de migration qui résulteront des changements climatiques, comme il nous est difficile de « prédire » avec exactitude

les guerres à venir. L'amplification de la sécheresse dans une zone faiblement peuplée n'aura pas le même impact que dans une région densément peuplée. Il sera peut-être possible de gérer la raréfaction de l'eau dans une région riche, alors que dans une communauté pauvre, cela mènera sans doute à la dépopulation. Les besoins des différentes populations affectées seront d'une grande diversité.

Il sera donc primordial de faire preuve de souplesse quant à l'analyse des tendances pour les années à venir et de faire la différence entre les conséquences humanitaires à court terme des migrations et celles qui seront peut-être plus rares mais se dérouleront essentiellement sur le long terme.

Il est aussi crucial de reconnaître qu'il n'est pas possible, et qu'il ne sera pas possible, d'isoler les changements climatiques comme unique cause des migrations ou des déplacements. Il faut plutôt accepter que les changements climatiques puissent contribuer aux tendances environnementales et sociales, à cause desquelles il devient difficile, pour les personnes vulnérables, de survivre là où elles sont établies. Il serait difficile, voire impossible, d'associer de manière sûre une catastrophe particulière d'abord aux changements climatiques, puis aux migrations.

Nous devons aussi faire attention à ne pas affaiblir des droits existants lorsque l'on considère les nouvelles catégories de « migrants environnementaux » et

de « migrants issus des changements climatiques ». Un travail important a été effectué afin de lier les droits de l'homme au niveau international et les normes juridiques coutumières sur les déplacements internes avec les situations de catastrophes associées aux risques naturels. Les Lignes directes sur les droits de l'homme en cas de catastrophe naturelle du CPI⁴ en sont un exemple. La création de catégories nouvelles, et peut-être redondantes, ne doit pas saper les droits gagnés avec difficulté dans ces domaines.

Il ne faut pas confondre la migration volontaire et le déplacement forcé. En outre, et surtout en cas de catastrophe, il ne faut pas confondre les migrations à court terme avec le déplacement à long terme. C'est précisément grâce à la capacité du Bangladesh à aider trois millions de personnes à se déplacer loin des dangers avant que ne frappe le cyclone Sidr que des milliers de vies ont été sauvées en novembre 2007. Dans un contexte de catastrophe à déclenchement rapide, même le déplacement forcé à court terme est sanctionné légalement dans certaines conditions, puisque c'est précisément la possibilité de se déplacer qui sauve des vies. La plus grande majorité des personnes déplacées retournent chez elles et peuvent - et doivent - être soutenues pour les aider à reconstruire d'une manière appropriées face aux risques futurs. Ces personnes touchées par les catastrophes ne doivent probablement pas être incluses dans les calculs du nombre de « migrants environnementaux ».



Conclusions

Nous faisons actuellement face à une période critique. Nous avons suffisamment d'informations pour empêcher des migrations importantes liées aux changements climatiques, si nous arrivons à concrétiser la vision et les actions qui permettront de changer les choses.

Toutefois, il faut que les politiciens réalisent que, dans les vingt années à venir, l'une des conséquences majeures des changements climatiques sera la multiplication des différents types de besoin humanitaire liés au climat. Il est donc essentiel d'investir plus que

Poser les bonnes questions

David Stone

Quelles sont les conséquences des changements climatiques pour les populations qui reviendront, par exemple, au Sud-Soudan - une région

qu'elles ont fuie il y a plusieurs dizaines d'années? Les personnes qui ont vécu dans des camps pendant de longues années seront-elles capables de revenir à un mode de vie agricole, quand bien même elles en auraient la volonté? Les plantes ou céréales que ces populations auraient traditionnellement cultivées pousseront-elles toujours aussi bien dans une région devenue probablement plus chaude ou plus aride? Quelqu'un a-t-il vérifié le niveau des eaux souterraines et leur capacité à se recharger? Les variétés d'arbres plantés par les agences de secours et de développement afin de réhabiliter l'environnement dans les

anciennes régions d'accueil de réfugiées et PDI sont-elles appropriées face aux changements climatiques potentiels?

Les réponses à ces questions sont pour la plupart inconnues, pas forcément parce qu'il est impossible d'y répondre mais plutôt parce que les organisateurs et les personnes en charge des opérations de secours et de développement ne se les posent généralement pas.

Un besoin urgent se fait sentir pour venir en aide aux rapatriés de manière plus proactive, ciblée et appropriée, par exemple lorsque les populations quittent enfin les camps ou des endroits similaires pour retourner chez eux et essayer de reconstruire leurs vies et de rétablir leurs moyens de subsistance. Dans la plupart des situations de ce genre, les



Des réfugiés soudanais de retour chargent des camions au camp de transit d'Ikafé proche de Yumbe, Ouganda, Décembre 2007.



Ruines d'une habitation détruite par le Cyclone Nargis.

jamais dans la préparation et la réponse aux catastrophes. Le Cadre d'action de Hyogo (CAH) de 2005 offre un cadre de travail quant à la réduction des risques, comprenant des systèmes d'alerte rapide et la préparation des interventions en tant que premières priorités.⁵ Les mécanismes actuels de préparation et de réponse aux catastrophes devront être modifiés selon les circonstances des conflits, et afin de répondre aux problèmes tels que la migration, la protection et la prévention des conflits.

Il est aussi nécessaire d'effectuer des analyses proactives des coûts potentiels

liés à l'augmentation des activités d'intervention en cas de catastrophe pour les acteurs humanitaires internationaux. Selon le Service de surveillance financière humanitaire de l'ONU, le financement des interventions en cas de catastrophe naturelle est actuellement de l'ordre de 804 millions de dollars environ, soit 10% du budget total humanitaire de 7,7 milliards de dollars environ. Selon les estimations du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD⁶, publié en 2007, 2 milliards de dollars supplémentaires seront nécessaires, chaque année, pour renforcer les interventions en cas de catastrophe climatiques (cette estimation est toutefois le sujet d'intenses débats). Certaines questions essentielles restent sans réponse, comme de savoir si l'augmentation du financement proviendra du budget de l'humanitaire, du développement ou de l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois ces réponses pourraient avoir des conséquences importantes sur les systèmes actuellement mis en place pour répondre aux besoins croissants.

Bien que certaines améliorations soient possibles, à cause de la complexité de la modélisation du climat et des systèmes sociaux, il est impossible d'effectuer des prévisions fiables en ce qui concerne les futures tendances dans des domaines clés, tels que la migration, les conflits, l'urbanisation et les coûts financiers. Il nous faut donc agir en nous basant sur des analyses solides des tendances passées - et sur les conjectures les plus

vraisemblables. Sans une amélioration des analyses pluridisciplinaires, les définitions juridiques ayant pour but de capturer les conséquences des changements climatiques sur les populations resteront dénuées de sens.

Jenty Kirsch-Wood (kirsch-wood@un.org) est spécialiste des affaires humanitaires à la section des politiques sur les désastres et la vulnérabilité du BCAH (<http://ochaonline.un.org>), Jacob Korreborg (jakan@kemin.dk) travaillait auparavant pour les Politiques sur les désastres et la vulnérabilité du BCAH et travaille actuellement sur l'adaptation internationale aux changements climatiques pour le Ministère danois du climat et de l'énergie, et Anne-Marie Linde (lindea@un.org) est spécialiste des affaires humanitaires à la section du soutien au déplacement et à la protection du BCAH. Cet article a été rédigé à titre personnel; les points de vue et opinions qui y sont exprimés ne représentent pas forcément ceux de l'ONU ou du gouvernement danois.

1. P Hoyois et al, CRED 2007b, *Annual Disaster Statistical Review 2006*, Bruxelles, mai 2007, pp18-25. www.em-dat.net/documents/Annual%20Disaster%20Statistical%20Review%202006.pdf
 2. Voir article de Carballo, Smith & Pettersson, p32.
 3. Myers (2005), basé sur Myers, N, and Kent, J (1995), *Environmental exodus: an emergent crisis in the global arena*, The Climate Institute, Washington, DC
 4. http://www.humanitarianreform.org/humanitarianreform/Portals/1/cluster%20approach%20page/clusters%20pages/Protection/IASC_Op%20Guidel&Manual%20on%20HR&Nat%20Disasters_2008.pdf
 5. www.unisdr.org/eng/hfa/
 6. <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/>

personnes concernées ne reçoivent, en une seule fois, qu'un maigre soutien. Les familles qui essaient de reprendre leur vie et leurs moyens de subsistance n'arrivent souvent pas à joindre les deux bouts; elles n'ont alors parfois aucun autre choix que de se tourner vers l'exploitation de l'environnement comme source de revenus.

De nombreuses communautés du nord de l'Ouganda se trouvent actuellement dans cette situation: les prix des combustibles et de la nourriture sont trop élevés pour elles et elles n'ont qu'un accès restreint à l'eau potable. En attendant leur première récolte, et afin de gagner un peu d'argent, les populations se tournent vers la production illégale de charbon, qu'ils exportent ensuite vers le Sud-Soudan, où son prix de marché est cinq

à six fois plus élevé qu'en Ouganda. Ce défrichage immodéré des terres pour la production de charbon et l'agriculture aura sans doute des conséquences néfastes à long terme pour ces régions, pour les personnes qui voudront peut-être un jour s'y réinstaller et pour l'environnement.

David Stone (david.stone@proactnetwork.org) est directeur de ProAct Network (<http://proactnetwork.org>), une ONG qui étudie les ramifications environnementales des déplacements humains (<http://proactnetwork.org>).

Alors que les agences se bousculent afin de rattraper leur retard sur cette question et pour se donner une image « responsable », elles risquent de négliger certaines conditions essentielles ou bien de les laisser délibérément de côté. Parmi la profusion d'activités et de discussions au niveau international, on ne trouve presque aucune des personnes qui auront à subir les conséquences des changements climatiques. Celles-ci sont en effet rarement consultées au sujet de leur situation, de leurs besoins ou des options qui se présentent à elles et qui façonneront sans doute leur bien-être futur. On ne leur donne pas les moyens de participer au débat global et on ne les y encourage pas non plus. L'une des raisons qui fait qu'on les ignore vient du niveau auquel le dialogue se situe, les décisions sont prises et les ressources attribuées. Toutefois, une autre raison, bien plus sinistre, est qu'une grande partie de ces personnes et de ces communautés ne sont pas conscientes qu'elles se trouvent au premier plan d'une série d'événements qui pourraient changer leur vie, et ce peut-être pour toujours.

Points chauds: prévisions et action

Jock Baker, Charles Ehrhart et David Stone

Un étude récente utilisant des techniques de cartographie afin d'analyser les vulnérabilités sur les 20 à 30 prochaines années met en lumière les « points chauds » potentiels et propose des pistes pour en atténuer les conséquences.

Les changements climatiques semblent se manifester à une allure qui dépasse de nombreux scénarios déjà pessimistes. Les conséquences en termes humains sont difficiles à évaluer.

Des preuves de plus en plus nombreuses indiquent que les catastrophes climatiques ont des conséquences néfastes pour un nombre croissant de communautés à travers le monde. Le « mauvais développement », les conflits et la mauvaise gestion affaiblissent les capacités de résistance des communautés et ont un effet négatif sur leur environnement; cela rend difficile la résistance aux conséquences des événements dangereux et ralentit le processus de reconstruction des moyens de subsistance suite à une catastrophe. Les organisations humanitaires commencent à réaliser que les changements climatiques ne s'inscrivent pas dans le processus habituel. La nature et la régularité des risques et des catastrophes naturelles ont beaucoup évolué et continueront probablement d'évoluer.

de capacités pour reconstruire leurs vies et rétablir leurs moyens de subsistance après avoir été victimes d'une catastrophe.

Face aux catastrophes, les interventions habituelles des organes de l'ONU, des ONG nationales et internationales et des gouvernements se limitent justement à cela : intervenir. On ne fait pas suffisamment attention, et suffisamment tôt, aux conséquences qu'aura une catastrophe et encore moins à la manière d'y remédier. Une étude récente, commanditée par CARE International et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a essayé d'identifier les régions et les communautés qui sont les plus exposées à des catastrophes naturelles spécifiques.¹

Qu'est-ce qu'un « point chaud » ?

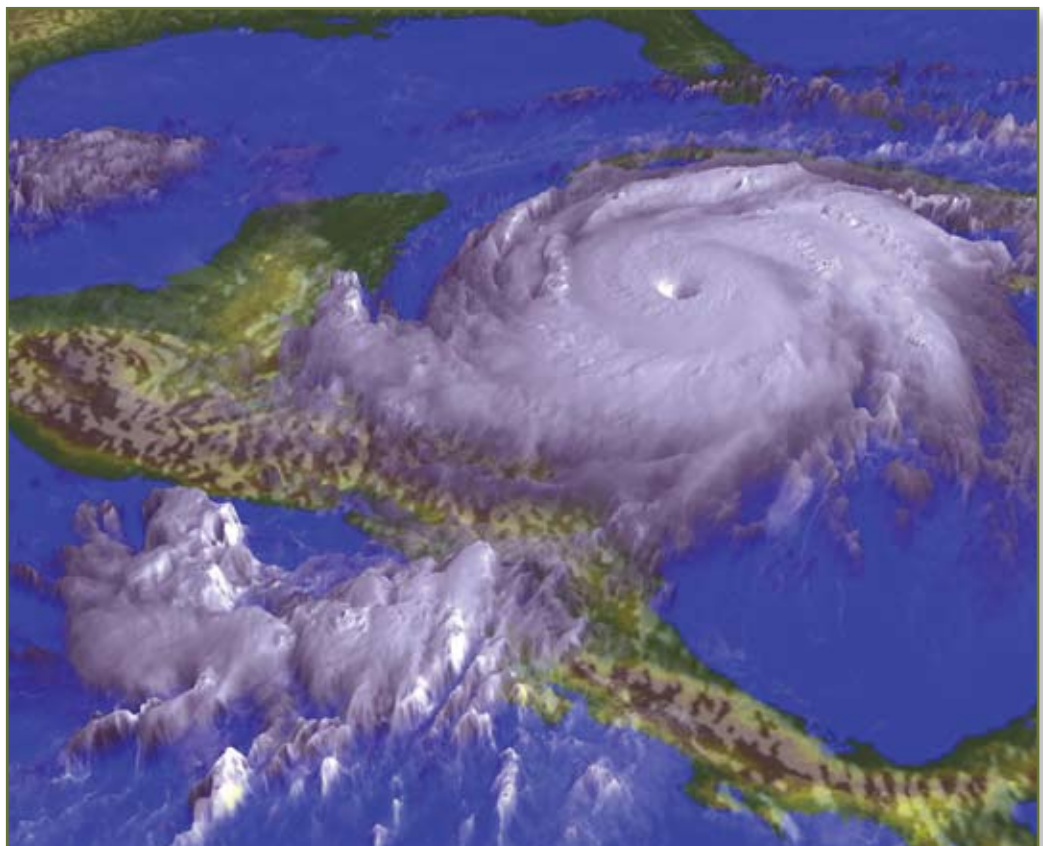
En utilisant la technologie des systèmes d'information géographique (SIG), l'étude avait pour but d'examiner les

conséquences humanitaires potentielles des changements climatiques lors des 20 à 30 prochaines années. Des risques spécifiques associés aux changements climatiques, tels que les inondations, les cyclones et les sécheresses, ont été transposés sur carte, comparativement aux facteurs qui influencent la vulnérabilité humaine. Les cartes ainsi créées permettent d'identifier les « points chauds », où les risques humanitaires liés aux changements climatiques sont élevés.²

- On s'attend à ce que l'intensité, la fréquence, la durée et la portée des risques liés au climat augmentent dans de nombreuses régions du globe dans les 20 ou 30 années à venir. Ainsi, la plupart des pays et régions qui sont déjà victimes de catastrophes climatiques doivent-ils s'attendre à ce que celles-ci empirent dans un futur proche.
- Risques d'inondations : des points chauds ont été identifiés en Afrique (en particulier au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs, l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud-

Ouragan Mitch

Les changements climatiques à l'échelle mondiale affecteront probablement, dans une certaine mesure, tous les habitants de la planète, que ce soit sous forme de changements sociaux, psychologiques, économiques ou environnementaux, ou une combinaison de ceux-ci. Inévitablement, certaines personnes seront plus touchées que d'autres. Celles-ci seront généralement les personnes les plus pauvres et les communautés les plus vulnérables, qui seront peu informées des risques éventuels et qui auront souvent moins



est); en Asie centrale, du Sud et du Sud-Est; et en Amérique centrale et dans la partie ouest de l'Amérique du Sud.

- Risques de sécheresse : les points chauds se situent surtout en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud (en particulier en Afghanistan, au Pakistan et dans certaines régions de l'Inde) et en Asie du Sud-Est (notamment en Birmanie, au Vietnam et en Indonésie).
- Risques de cyclones : les points chauds comprennent le Mozambique et Madagascar, l'Amérique centrale, le Bangladesh, certaines régions de l'Inde, le Vietnam ainsi que plusieurs autres pays d'Asie du Sud-Est.



Cette carte³ indique les points chauds des risques humanitaires (combinés) liés aux inondations, aux cyclones et à la sécheresse, ainsi que la densité de population des régions concernées. Les régions en bleu avec des rayures représentent les zones densément peuplées qui sont aussi des points chauds. Ces zones peuvent donc aussi être identifiées comme étant plus exposées au futur déplacement des populations, en raison des risques climatiques.

Les zones exposées à plusieurs risques liés au climat demandent une attention particulière. Parmi celles-ci se trouvent une grande partie de l'Afrique subsaharienne, surtout la côte Est, et une partie de l'Asie du Sud. En outre, certaines régions sont des points chauds pour les trois risques mentionnés ci-dessus: l'Afrique du Sud-Est et certaines parties de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

La même démarche peut être de nouveau utilisée pour produire des cartes offrant une vue plus détaillée des prédictions quant à la vulnérabilité humaine, fondées sur plusieurs variables d'ordre naturel, humain, social, financier et physique. Un niveau élevé de vulnérabilité est souvent le reflet, par exemple, des indicateurs nationaux de gouvernance et des risques de conflit, alors qu'une faible vulnérabilité peut être le reflet de la disponibilité de ressources en eau et de terres fertiles. Un message clair ressort toutefois de cette étude: une grande fréquence des risques n'a pas forcément

pour conséquence un degré identiquement élevé de vulnérabilité humaine.

De la prévision à l'action

Cette étude suggère aussi de prendre certaines initiatives importantes:

- Augmenter les investissements dans la réduction des risques de catastrophes. Cela implique de se concentrer sur la réduction des vulnérabilités plutôt que de répondre simplement aux urgences, surtout dans les pays pauvres qui sont exposés aux risques et où les phénomènes climatiques extrêmes sont en augmentation. Les accords futurs sur l'adaptation aux changements climatiques doivent clairement refléter l'importance de la réduction des risques et de la préparation à intervenir.
- Garantir des interventions plus rapides et plus appropriées en cas de catastrophe. Face aux changements climatiques, des interventions humanitaires "intelligentes" seront plus que jamais nécessaires, pour sauver non seulement des vies mais aussi préserver les moyens de subsistance.
- Investir dans des systèmes plus évolués permettant d'analyser et de cartographier les risques et les vulnérabilités, afin d'évaluer de façon plus précise les risques liés aux changements climatiques. Ces investissements comprennent l'amélioration des technologies d'observation du climat afin d'améliorer la transposition sur carte et la fiabilité des prévisions et de disséminer les bonnes pratiques de modélisation.

Il faut que ces informations se transforment en politiques pour garantir un soutien approprié aux populations vulnérables touchées par les changements climatiques.

- Enfin, et c'est là un élément crucial, il faut atténuer les effets des changements climatiques. Sans cela, de nombreux efforts cherchant à réduire la vulnérabilité finiront sûrement en échec - même avec des systèmes de modélisation plus avancés.

Jock Baker (baker@careinternational.org) est coordinateur de la qualité et de la responsabilité des programmes pour le Groupe d'urgence de CARE (www.care-international.org). Charles Ehrhart (ehrhart@careclimatechange.org) est coordinateur chargé des changements climatiques pour CARE. David Stone (david.stone@proactnetwork.org) est directeur de ProAct Network (http://proactnetwork.org), une ONG qui étudie les ramifications environnementales des déplacements humains.

Pour de plus amples informations sur cette étude, veuillez consulter www.careclimatechange.org

1. Thow, Andrew et de Blois, Mark (2008) 'Climate change and human vulnerability: Mapping emerging trends and risk hotspots for humanitarian actors', Maplecroft
 2. Etant donnée la complexité scientifique des changements climatiques et des mesures de vulnérabilité humaine, les résultats sont donnés seulement à titre indicatif. Il est nécessaire d'effectuer des recherches supplémentaires, plus approfondies, au niveau régional et local, afin d'affiner les résultats de cette étude.
 3. Cette carte, ainsi que les autres mentionnées dans cet article, ont été créées avec le soutien de la section des études politiques et de développement du BCAH. Toutefois, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne représentent pas forcément la position officielle de l'ONU.

Sans regret

Vikram Odedra Kolmannskog

Dans les Etats les plus exposés et les plus vulnérables, l'adaptation doit être un effort international.

Des réfugiés collectent de l'eau d'une mare stagnante dans le camp de personnes déplacées à Hargeisa, Somalie, 2006.



UNHCR/A Webster

La prévention et les stratégies d'atténuation doivent être des priorités d'action; toutefois, étant donné que le réchauffement climatique est déjà une réalité, il arrive que l'adaptation soit la seule réponse possible et appropriée à certaines des conséquences du réchauffement. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat insiste sur l'importance de trouver des solutions d'adaptation aux changements climatiques dans les Etats vulnérables, surtout lorsque ces réponses sont ces mesures que l'on appelle «sans regret» - c'est-à-dire des mesures qui seront bénéfiques même si les conséquences des changements climatiques envisagées ne se matérialisent pas. Le rapport du Groupe¹ note que la plupart des analyses d'adaptation proposent des solutions qui impliquent des changements marginaux plutôt que des changements fondamentaux, que ce soit en ce qui concerne les lieux d'implantation ou bien les trajectoires de développement.

Si l'on se base sur les recherches sur les conflits environnementaux et les études sur les migrations ou les réfugiés, il devient évident qu'en répondant aux facteurs qui provoquent les conflits et les migrations forcées, on peut contribuer à empêcher les pires conséquences des changements climatiques. Les conflits sont d'ailleurs l'une de ces conséquences;

toutefois il n'est pas inévitable qu'ils se transforment en conflits violents. Les capacités nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques sont semblables et même souvent identiques à celles nécessaires au développement en général et à la réduction des risques de conflit et de migrations forcées. Les moyens d'adaptation comprennent le renforcement et l'amélioration des structures et des capacités étatiques ainsi que de la justice économique et distributive. De cette manière, les politiques liées aux changements climatiques orientées vers les conflits ou les migrations peuvent promouvoir activement le développement; de même, les politiques humanitaires et de développement de protection contre le climat peuvent représenter des stratégies efficaces d'adaptation aux changements climatiques.

Bien que les pays développés soient les principaux responsables des changements climatiques et de ses conséquences, les Etats vulnérables doivent aussi trouver des réponses aux réalités des migrations forcées et des conflits. La protection des populations et de leur territoire est une responsabilité qui revient principalement aux Etats nations. L'adaptation est en grande partie une question de ressources, d'information et d'infrastructure mais le rôle de l'Etat, des institutions et d'autres facteurs politiques et économiques est crucial pour la prévention des conflits

et des déplacements dans le contexte des changements climatiques.

Dans notre monde globalisé, privatisé et libre-échangiste, il est de plus en plus difficile d'isoler la politique d'un pays et de rejeter la faute seulement sur des Etats individuels. L'économie des Etats vulnérables est bien souvent largement contrôlée par des sociétés transnationales occidentales ou basées en Occident. Ces sociétés sont motivées par le profit; elles ont parfois même intérêt à ce que les Etats fonctionnent mal et sont souvent fondamentalement opposées aux mesures d'atténuation et d'adaptation. Le commerce des armes illustre le rôle des grandes sociétés transnationales qui contribuent aux conflits et aux déplacements. Les tentatives de contrôle du commerce illégal d'armes légères ont échoué de manière répétée car les fabricants américains, au nom de la liberté des marchés et avec le soutien de leur gouvernement, ont rejeté tout contrôle. C'est donc dans ce contexte plus large qu'il nous faut considérer les défis que doivent relever les pays en développement. Si nous voulons trouver des solutions aux causes des migrations forcées et des conflits, il nous faut aussi trouver leur origine au sein des politiques et des pratiques des pays développés.

Enfin, les changements climatiques pourraient favoriser un sens de solidarité nouveau et plus profond. Ils nous offrent l'occasion de coopérer afin de répondre aux problèmes mondiaux tels que les conflits et les déplacements. Ils nous rappellent à quel point tout est lié. Le monde est peut-être divisé et les gens sont peut-être catégorisés de mille manières différentes mais nous faisons tous partie de la même planète Terre, que nous partageons.

Vikram Odedra Kolmannskog (vikram.odedra.kolmannskog@nrc.no) est coordinateur juridique pour le Conseil norvégien pour les réfugiés (www.nrc.no) et l'auteur de la publication du CNR Future Floods of Refugees disponible en ligne sur www.nrc.no/archiv_img/9268480.pdf.

1. www.ipcc.ch

2. Voir www.earthjustice.org l'article de Robin Bronen on p30. Pour des informations sur la loi et la jurisprudence en ce qui concerne les changements climatiques en général, veuillez consulter www.climatelaw.org.

Le futur est déjà là

Craig L Johnstone

Notre génération n'a pas respecté ses obligations pour empêcher les changements climatiques et toutes les mesures que nous prendrons dorénavant, même si elles sont les bienvenues, ne suffiront pas à totalement renverser le cours des événements. Il est urgent que nous nous préparions dès maintenant aux conséquences des changements climatiques.

En premier lieu, nous avons un grand besoin de mieux comprendre l'étendue et les caractéristiques du problème. Nous avons besoin de données pour nous aider à planifier de manière efficace. Notre compréhension et notre analyse des conséquences de ce problème restent très évasives et nous allons devoir composer avec un degré d'ambiguïté extraordinaire. Les changements climatiques peuvent revêtir tant de formes différentes si l'on considère leurs conséquences sur les migrations ou les flux de réfugiés. Nous devons donc tout d'abord effectuer de meilleures analyses.

La seconde question est d'identifier qui devra en fait gérer ce problème. En effet, c'est un problème mondial qui nécessite une action aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Il est clair que l'ONU y a un rôle à jouer et le Secrétaire général en a fait une priorité à l'échelle de l'organisation.

Le mandat de l'UNHCR inclut de manière claire la protection et l'assistance des réfugiés et des apatrides. Un grand nombre de personnes qui seront déplacées essaieront d'échapper à des conflits ou à des persécutions provoquées par des dissensions civiles, elles-mêmes provoquées par les changements climatiques. Ceux qui fuiront leur pays parce que ce pays n'existe plus deviendront vraisemblablement apatrides et donc à la charge de l'UNHCR. Dans toutes ces situations, l'UNHCR a le mandat et la responsabilité de protéger.

Toutefois on fait souvent appel à l'UNHCR dans les situations d'urgence

internationales causées par les catastrophes naturelles, telles que les tremblements de terre, les inondations et les fortes tempêtes, non pas parce que les personnes touchées par ces événements se retrouvent sous l'égide de l'UNHCR mais parce que l'UNHCR possède l'expérience et les capacités de porter secours et est obligé, du point de vue humanitaire, de faire tout son possible dans ces situations. Ainsi, par extension, est-il difficile



d'imaginer une vraie urgence humanitaire de migrations forcées provoquées directement ou indirectement par les changements climatiques dans laquelle l'UNHCR ne jouerait un rôle primordial. Il faut donc que nous soyons prêts à assumer notre part de responsabilités. Il nous faudra considérer si des cadres juridiques internationaux supplémentaires sont nécessaires afin de faire face à ces problèmes, ou si les mécanismes en place, associés à une coordination prudente mais extrême, seront suffisants.

Qui paiera l'addition? Il a été proposé que les frais soient pris en charge par ceux qui sont à l'origine du problème. Bien qu'aucun pays ou groupe ne soit totalement innocent, les pays industrialisés

ont clairement la plus grande part de responsabilité. Toutefois, je pense que, plutôt que de rejeter la faute sur certains pays, il faudrait que nous atteignions le même résultat en demandant à ceux qui en ont les moyens et la technologie de saisir l'occasion et de remplir leur devoir envers l'humanité. De récentes études indiquent que, même si les investissements nécessaires sont importants, les retours en termes économiques seront aussi probablement considérables. En somme, les pays développés devraient être capables de prendre en charge ce fardeau, s'ils en ont la volonté. Si les financements sont disponibles, je suis sûr que nous pouvons mettre en place les mécanismes internationaux nécessaires pour répondre aux problèmes. Mais la disponibilité

des fonds sera problématique.

Une autre question, très urgente, est de savoir qui acceptera ces migrants forcés lorsqu'ils ne pourront plus vivre dans leur propre pays? En considérant les expériences passées, je prévois que la réinstallation des personnes déplacées de force par les changements climatiques sera

une tâche redoutable, voire insurmontable.

Nous ne parlons pas d'un problème qui commencera à nous toucher dans le futur. Le futur est déjà là. Nous avons sur les bras une crise mondiale et nous devons lancer un appel pour une action unifiée.

Craig L Johnstone (johnstone@unhcr.org) est le Haut-Commissaire adjoint aux réfugiés de l'ONU. Cet article est basé sur un discours donné lors d'une conférence sur les « Changements climatiques et migrations forcées », organisée par l'Institut pour la recherche en politiques publiques à Londres, le 29 avril 2008.

Déplacés par les inondations, Soudan, août 2008.

Adaptation et coopération

Britta Heine et Lorenz Petersen

L'adaptation aux changements climatiques est devenue un problème de taille, au niveau des politiques climatiques internationales tout autant qu'au niveau de la mise en place de ces politiques à l'échelle locale.

L'adaptation a pour but de réduire la vulnérabilité des populations (principalement les populations pauvres) afin d'éviter les déplacements ainsi que les conflits pour des ressources insuffisantes. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux conséquences des changements climatiques, surtout lorsque leurs moyens de subsistance sont liés de manière directe aux conditions climatiques. La pauvreté représente elle-même une cause majeure de vulnérabilité aux conséquences des changements climatiques. En outre, le manque de capacités (techniques, humaines et financières) rendent plus difficiles l'adaptation aux conditions changeantes et l'atténuation des risques. En d'autres mots, les changements climatiques intensifient tout d'abord les problèmes déjà présents dans les pays en développement, et ceux-ci connaissent généralement des difficultés à répondre et à s'adapter à ces nouveaux défis.

L'adaptation aux changements climatiques implique la révision, et si nécessaire la modification, de nos politiques, de nos programmes, de nos investissements et, au bout du compte, de nos comportements, à la lumière de nos connaissances sur les conséquences de ces changements. Cela implique de faire face aux risques changeants mais aussi de tirer profit des conséquences positives des changements climatiques.

Il est important de faire la différence entre les causes non climatiques, telles que les politiques gouvernementales et l'accroissement démographique, et les causes climatiques réelles. Les causes climatiques sont, par exemple, des processus à déclenchement lent, comme la montée du niveau des mers, l'accumulation de sel dans les terres cultivées, la désertification et la raréfaction de l'eau. Au contraire, les événements sont des risques soudains et intenses, comme la mousson, les tempêtes et les inondations provoquées par les lacs glaciaux. Tous ces facteurs contribuent à l'augmentation du nombre de personnes vulnérables vivant dans des régions marginales exposées

aux changements climatiques. Alors que la réponse aux processus climatiques - qui se déroulent par nature sur le long terme - doit passer par la mise en place de stratégies d'adaptation à long terme, les événements climatiques demandent, eux, des mesures de gestion des risques liés aux catastrophes. En combinant la mise en application de stratégies d'adaptation à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes, les populations seront moins vulnérables.

Stratégies d'adaptation

L'adaptation demande un effort collectif de la part de différents acteurs, travaillant à des niveaux différents et de manière intersectorielle. Toute stratégie d'adaptation comprend trois étapes principales. La première de ces étapes vise à se faire une idée claire des conséquences climatiques anticipées, afin d'évaluer la vulnérabilité des sociétés et des écosystèmes. Contrairement à la gestion des risques, il est nécessaire d'aller au-delà d'une évaluation immédiate des risques et des vulnérabilités; il faut aussi prendre en compte les futures tendances ou l'étendue potentielle des changements climatiques à venir. La deuxième étape a pour but de mettre en comparaison les conséquences avec les vulnérabilités, afin d'en tirer des mesures d'adaptation potentielles. Pour aider à identifier ces mesures, il est recommandé d'en identifier les coûts économiques et financiers en effectuant une analyse coût-avantage. La troisième et dernière étape consiste à déterminer les aspects liés à la gouvernance. Qui est mieux à-même de s'occuper de quel domaine, et en utilisant quelle intervention de gestion des risques? En suivant ces trois étapes, il est possible de développer des stratégies d'adaptation locales, nationales ou régionales.

Ces étapes ont été suivies par des projets et programmes allemands de développement coopératif qui ont lieu actuellement et qui se concentrent sur l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques liés aux catastrophes. Toutefois, vu la taille du problème, le développement coopératif international

ne contribue qu'en partie aux ressources nécessaires pour la mise en place de mesures d'adaptation. C'est pourquoi il est important, du point de vue de la coopération au développement, de soutenir les gouvernements locaux dans l'élaboration de stratégies d'adaptation et la priorisation de celles-ci.

Faire face aux risques climatiques au Mozambique

Le but principal de la gestion des risques liés aux catastrophes est de réduire les risques pour les sociétés vivant dans les régions menacées par des catastrophes naturelles (gestion des risques) et de les préparer à répondre aux catastrophes quand elles ont lieu (préparation). Au Mozambique, le développement coopératif allemand a mis en place avec succès un programme impliquant la communauté locale, mettant ainsi en lumière le rôle important que joue la gestion des risques liés aux catastrophes dans l'adaptation aux événements climatiques.

Le Mozambique est l'un des pays les plus pauvres au monde. Le bassin du fleuve Búzi dans la région du Sofala connaît des inondations dévastatrices et les communautés voisines sont aussi régulièrement touchées par des inondations et des cyclones. En l'an 2000, les inondations ont touché quelque 4,5 millions de personnes et coûté la vie à 800. Selon les rapports du GIEC, il est fort probable que le Mozambique connaisse dans le futur des précipitations plus importantes ainsi que des sécheresses plus intenses sur une plus grande partie du territoire.

En 2001, un an après les inondations, GTZ a mis en place un programme de développement rural comprenant un élément de gestion des risques liés aux catastrophes.¹ Une analyse participative des risques a permis d'identifier qu'un tiers des habitants étaient particulièrement vulnérables aux événements naturels extrêmes. Les personnes les plus exposées ont depuis été répertoriées en détail, ainsi que les zones où les terres sont plus élevées, qui pourraient être utilisées en cas d'évacuation d'urgence. En se basant sur cette analyse des risques, des Comités locaux de gestion des catastrophes ont été mis en place dans neuf communautés et ont été formés avec l'aide d'experts



GTZ/Jeremy Ferguson

venus du Costa Rica et du Honduras. Les villageois et les bénévoles ont aussi mis au point un système d'alerte rapide, utilisant des ressources relativement simples : les précipitations et le niveau du fleuve sont mesurés quotidiennement à sept postes de mesure différents, qui sonneront l'alerte rapide si nécessaire. Les Comités locaux de gestion des catastrophes reçoivent ces alertes, principalement par le biais de Radio Comunitarió do Búzi (en portugais), et en informent le voisinage - en ndau, le dialecte local - et organisent transport et évacuation. La traduction en dialecte local a joué un rôle crucial dans le succès de ce projet.

En outre, un programme scolaire et des plans d'enseignement ont été mis au point dans quatre écoles pilotes, afin de sensibiliser les enfants et les jeunes personnes aux conséquences des changements climatiques et de les familiariser dès le plus jeune âge avec le thème de la gestion des risques liés aux catastrophes. Ces deux thèmes ont été intégrés au programme d'enseignement local.

Grâce à ces activités, les villageois, les représentants des autorités locales, les enseignants et les élèves ont tous été sensibilisés à ces problèmes, et des mesures de gestion des risques pour l'adaptation aux changements climatiques ont été intégrées dans le plan de développement du district. Le système de gestion des risques liés aux catastrophes est maintenant robuste et permet ainsi

de donner une alerte rapide en cas d'inondations; en outre, son efficacité a déjà été prouvée. Lors de la saison des pluies en 2005 et 2007, la région a de nouveau connu de violentes inondations mais la plupart des habitants ont pu échapper et survivre. Simultanément, le système a été calibré et raffiné.

Le succès du projet vient en grande partie de la forte participation et du degré d'implication des populations vivant dans la région du fleuve Búzi. Moisés Vicente Benessene le décrit comme un « système d'alerte rapide à base populaire », basé sur les connaissances, les coutumes et les valeurs culturelles locales. En tant que responsables locaux, les docteurs et les enseignants se sont tous portés volontaires pour prendre part aux Comités locaux de gestion des catastrophes, endossant des responsabilités qui sont devenues très respectées au sein des communautés. Certains défis

« Nous avons réalisé que de nombreuses vies pouvaient être sauvées avec des capacités renforcées et de meilleures structures pour la gestion des catastrophes à tous les niveaux de prévention, de préparation et de réponse à ces catastrophes climatiques. »

Moisés Vicente Benessene, directeur de l'Institut national de météorologie.

demeurent toutefois, comme d'assurer le fonctionnement continu du système et de s'assurer que les populations restent sensibilisées aux risques climatiques et restent préparées aux désastres.

Les expériences de Búzi ont été partagées avec d'autres districts, où des plans sont en train d'être établis pour mettre en place des mécanismes locaux de gestion des risques liés aux catastrophes. Les habitants du Búzi ont montré qu'il est possible de faire face aux menaces et aux catastrophes climatiques par une action communautaire concertée et décentralisée et par une organisation à moindre coût.

Généraliser l'adaptation en Indonésie

L'adaptation est un travail intersectoriel qui requiert des efforts coordonnés de la part de différents acteurs au sein de l'État mais aussi en dehors. L'adaptation est soutenue et se développe par des activités menées par différents ministères (environnement, finance, planification, etc.) et par ceux dont la responsabilité est d'identifier les priorités budgétaires, ainsi que par des organisations spécialisées, telles que les services géologiques et météorologiques, et les institutions qui s'occupent de la prévention des désastres. Les stratégies nationales peuvent aider à mettre en place un cadre de travail permettant de coordonner les activités d'adaptation, de prendre des décisions informées, de mobiliser un soutien national et international et de développer des structures institutionnelles adéquates pour l'adaptation.

L'Indonésie est de plus en plus vulnérable aux effets des changements climatiques, en particulier à la montée du niveau des mers, à l'augmentation des précipitations et aux événements climatiques extrêmes. Les projections climatiques indiquent que les précipitations moyennes lors de la saison des pluies seront plus importantes dans presque tout le pays, alors que la durée de la saison sèche s'allongera probablement, ce qui augmentera les risques d'inondations lors de la saison des pluies et de sécheresse lors de la saison sèche. Cela aura des conséquences profondes sur les ressources en eau, l'agriculture et la sylviculture, la santé et les infrastructures.

Dr Sutardi, membre du Ministère des travaux publics indonésien et secrétaire adjoint d'Indonesia Water Partnership² explique que « la plupart des gens n'ont pas encore intégré la question des changements climatiques à leur vie de tous les jours. Ils pensent toujours qu'il est

tombé juste 'un peu trop de pluie' lors de la saison des pluies ou 'trop peu' lors de la saison sèche ». Toutefois, l'adaptation aux changements climatiques est maintenant l'un des objectifs principaux du gouvernement indonésien. Le Ministère de l'environnement a commencé à mettre au point une approche stratégique nationale de planification de l'adaptation. Parmi les défis à relever, on compte la disponibilité et la dissémination des informations

Ce projet a aussi mis en lumière à quel point il est important d'offrir des informations appropriées à tous les niveaux et à tous les acteurs impliqués. Dans le secteur de l'eau, des informations techniques détaillées sont nécessaires pour prendre des décisions informées, alors que pour la sensibilisation il est préférable d'utiliser des informations plus condensées. Le renforcement des capacités institutionnelles pour

graves pertes sans compensation si jamais les pluies ne viennent pas.³

Les politiques qui ont pour but de limiter les migrations mais en ignorent les causes et les circonstances ont de grandes chances de rendre les populations pauvres encore plus vulnérables. Les stratégies d'adaptation nationales (et régionales) devraient donc inclure la migration parmi leurs solutions d'adaptation,



Inondations dans le district de Mutarara, Mozambique, 2007.

IC/ECHO/François Gremionis

utiles et des outils de planification, la sensibilisation aux problèmes parmi les personnes décisionnaires, et l'implication des ministères et des administrations locales sans qui l'adaptation ne peut être mise en place.

GTZ travaille actuellement sur un projet de renforcement des capacités des responsables politiques afin de généraliser l'intégration aux plans de développement des questions liées aux changements climatiques. GTZ aide à évaluer les vulnérabilités aux risques climatiques et les conséquences de ces derniers, ainsi qu'à privilégier les différentes options d'adaptation dans le secteur de l'eau. Son autre objectif est la coopération entre les différentes institutions en ce qui concerne l'adaptation. L'évaluation des conséquences, des vulnérabilités et des options d'adaptation devrait engendrer une plus grande sensibilisation et offrir une base informative plus complète pour les prises de décision en ce qui concerne la gestion des ressources en eau et dans d'autres domaines. L'intégration de mesures au processus de planification financière et de développement devrait contribuer à une gestion durable des ressources publiques. Enfin, l'établissement systématique de priorités devrait améliorer l'efficacité des mesures visant à minimiser la vulnérabilité aux changements climatiques.

la coordination est particulièrement important à tous les niveaux.

La migration comme réponse d'adaptation

Il arrive à un moment donné qu'une région ne soit plus capable d'offrir les moyens de subsistance nécessaires à ces habitants. Ces derniers seront alors forcés de migrer vers des régions présentant de meilleures opportunités. En général, la communauté internationale qui travaille dans l'adaptation a tendance à considérer la migration comme une « adaptation manquée ». Toutefois, la migration est (depuis longtemps d'ailleurs) une réponse adaptative aux pressions climatiques dans de nombreuses régions.

La migration temporaire en période de pressions climatiques, peut, entre autres, aider à compléter les revenus d'une famille (par le travail payé effectué ailleurs) et aussi à réduire les pressions exercées sur les ressources locales. Si l'on prend l'exemple du Botswana, de nombreuses personnes démunies vivant dans les villes dépendent du bétail et des terres cultivables des zones rurales pour leur alimentation et leurs réserves de revenus. Cependant, en tant que non-résidents dans leur région natale, la plupart de ces personnes pauvres n'ont pas le droit au secours en cas de sécheresse et risquent de

reconnaissant, par exemple, que les gens vivent et gardent leurs biens en plus d'un lieu. Dans cette mesure, la coopération au développement peut permettre de renforcer les capacités des pouvoirs publics afin de répondre à la migration en tant que solution d'adaptation et de faciliter la migration plutôt que d'essayer de la contenir.

Britta Heine (Britta.heine@gtz.de) travaille avec le Programme de protection climatique pour les pays en développement à l'agence centrale de GTZ à Eschborn, en Allemagne (www.gtz.de/en). Lorenz Petersen (Lorenz.Petersen@gtz.de) est le directeur du Programme de protection climatique. Pour de plus amples informations, veuillez consulter www.gtz.de/climate.

Voir aussi: GTZ (2008): Changements climatiques et sécurité. Défis pour la coopération au développement allemand. Des copies sont disponibles électroniquement ou sur papier sur simple demande à climate@gtz.de

1. Au nom du Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ)

2. www.inawater.com/

3. Tacoli, Cecilia (2007): 'Migration et adaptation aux changements climatiques', Sustainable Development Opinion, Institute international pour l'environnement et le développement (IIED) www.iied.org/pubs/pdfs/17020IIED.pdf

Kiribati : réinstallation et adaptation

ETUDE DE CAS

Maryanne Loughry et Jane McAdam

Non seulement la population de Kiribati doit élaborer des stratégies d'adaptation, mais elle doit aussi tenir compte de la possibilité d'une réinstallation permanente.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC)¹, la montée du niveau des mers va menacer l'infrastructure vitale et les structures qui soutiennent les moyens de subsistance de nombreuses communautés des îles du Pacifique. D'ici le milieu du 21^{ème} siècle, les changements climatiques auront réduit leurs ressources en eau au point qu'elles deviendront insuffisantes durant les périodes de faibles chutes de pluie. D'ores et déjà, un nombre significatif de personnes des Îles Carteret en Papouasie et en Nouvelle-Guinée se préparent à évacuer Bougainville en 2008, et les scientifiques suggèrent que ces îles et les nations de Tuvalu et Kiribati dans le Pacifique risquent de disparaître totalement d'ici le milieu du siècle.

La République de Kiribati est une nation insulaire composée d'une île et de 32 atolls de faible hauteur dispersés sur 3 500 000 km² du Pacifique central et occidental. Les habitants de Kiribati – les I-Kiribati – partagent tous une langue commune, le Gilbertin. Kiribati abrite le plus grand atoll de corail au monde, Kirimati, ou l'île Christmas. La majeure partie des terres de Kiribati est à moins de trois mètres au-dessus du niveau de la mer et en moyenne de quelques centaines de mètres de largeur seulement.

La population compte environ 92 000 habitants, dont environ 50 000 vivent sur Bonriki (South Tarawa), une région très dense au taux d'accroissement de la population de 3% par an. La plupart des I-Kiribati participent à des activités de subsistance, dont la pêche et la production de bananes et de coprah (noix de coco séchée). La terre sur les atolls est très pauvre et les opportunités de développement agricole sont rares. Toutefois, les lieux de pêche sont riches et le coprah et le poisson représentent l'essentiel de la production et des exportations. Néanmoins, Kiribati souffre de l'un des taux de pauvreté les plus élevés du Pacifique.

Kiribati est aussi l'une des nations les plus vulnérables à l'impact des changements climatiques, selon certains. Ceci est dû à la combinaison de la masse des terres à faible hauteur n'offrant pas de possibilité à la population d'accéder aux hauteurs, et aux sources de revenus limitées du pays, et de la concentration de la majorité de la population sur un seul atoll dominant. Ces facteurs, alliés aux changements climatiques croissants, posent un danger pour la sécurité alimentaire et hydrique de Kiribati, à la santé et à l'infrastructure, ainsi qu'à la capacité du gouvernement à faire face aux catastrophes dues aux changements climatiques.

En 2004, la population de Kiribati a reconnu, dans la Déclaration Otin Taai², que les changements climatiques anthropiques auront une large gamme d'impacts négatifs sur les populations des Îles du Pacifique, parmi lesquels :

- La perte de terres côtières et d'infrastructure due à l'érosion, à l'inondation et aux ondes de tempêtes
- l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des cyclones et des risques pour les vies humaines, la santé, les logements et les communautés
- la perte de récifs de corail et ses implications pour les écosystèmes dont dépendent les moyens de subsistance de nombreux habitants des îles
- Les changements dans les cycles de pluie provoquant des sécheresses dans certaines régions et des inondations dans d'autres régions
- Les menaces pour les ressources en eau potable dues aux changements dans les cycles de chutes de pluie, à la montée du niveau des mers et à l'inondation
- Les pertes en cultures de canes à sucre, patates douces, taros et cassaves à cause des températures extrêmes et des changements dans les cycles de chutes de pluie
- Les impacts sur la santé des personnes et l'accroissement du taux de fièvre de dengue et de diarrhée.

Les habitants ont clairement conscience des effets des changements climatiques sur leur environnement sur leurs habitudes de pêche. Toutefois, ils ne sont pas certains de la science des changements climatiques et attribuent fréquemment les changements dont ils font l'expérience à l'action de Dieu plutôt qu'aux activités humaines. Certains croient que les changements actuels et les poussées d'eau sont un signe que Dieu veut punir leurs mauvaises actions. D'autres croient que, bien que l'avenir de Kiribati soit menacé, ils gardent confiance parce que Dieu a promis dans le Livre de Genèse qu'il n'y aurait plus jamais d'inondations telles que celle dont Noé fit l'expérience. Ces deux explications limitent la perception des habitants de Kiribati qu'ils sont en mesure d'être proactifs envers les changements climatiques dont ils font l'expérience.

Quelle que soit l'explication, l'immensité du problème auquel sont confrontés les I-Kiribati soulève la question de savoir si l'adaptation ne fait que repousser l'inévitable. Un rapport de la Banque Mondiale en 2006, sous le titre apte de *Not If but When*,³ (La question n'est pas si, mais quand) mettait l'accent sur l'inévitabilité de ces phénomènes climatiques extrêmes pour les nations comme Kiribati – et la probabilité qu'ils deviennent encore plus extrêmes. Toutefois, le rapport ne va pas jusqu'à affirmer que les populations devront migrer afin d'éviter ces phénomènes climatiques extrêmes. En fait, la responsabilité est placée sur les nations du Pacifique pour répondre à la gestion des risques des dangers naturels et d'intégrer des plans d'adaptation à leurs politiques nationales de développement.

La réinstallation ?

Lors de la 60^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2005, le Président de Kiribati, Anote Tong, a fait mention de la nécessité pour les nations d'envisager sérieusement l'option de la réinstallation – la forme extrême d'adaptation aux changements climatiques. Il a reconnu que d'autres formes d'adaptation viendraient peut-être trop tard pour son pays, et qu'il faut discuter dès maintenant de ce qui peut se produire dans les décennies à venir.

L'option de la migration n'est pas étrangère aux habitants de Kiribati. Dans les années 1940, l'île Banaba de Kiribati a été décimée par l'industrie minière du phosphate et la vaste majorité des habitants sont partis vers l'île de Rabi à Fiji. Un autre mouvement de la population de Kiribati vers l'atoll de Bonriki (South Tarawa) a eu pour résultat que plus de la moitié de la population totale de Kiribati réside sur ce seul atoll. Dans les années 1990, le gouvernement de Kiribati a réagi à cette densité élevée de population en déplaçant environ 5 000 personnes vers des atolls avoisinants.

L'infrastructure de Kiribati subit d'énormes pressions. De nombreux logements manquent d'assainissement moderne et dans bien des cas, ne sont pas reliés à un système d'égouts municipal (lorsqu'il en existe un). Les plages et les terres agricoles sont fréquemment utilisées comme lavoirs ou toilettes. En sus, le système d'égouts de Tarawa Sud a plus de 25 ans et, en raison de fonds limités, il n'a pas été construit sur une longueur suffisante pour évacuer les égouts au-delà du récif, ce qui a pour résultat que les marées ramènent les eaux usées vers l'atoll. Ceci, en plus de conditions climatiques plus extrêmes et aux marées beaucoup plus hautes, signifie que les ressources en eau domestique sont déjà compromises, que les eaux souterraines sont en danger et que le lagon de Tarawa est pollué. Ces pressions sur les populations accentuent l'urgence d'une réponse adéquate pour les I-Kiribati.

Le Président Tong a demandé à ce que soient organisées des discussions urgentes sur les options d'adaptation, dont la migration, ouvertes à la population de Kiribati. Il espère, en particulier, un

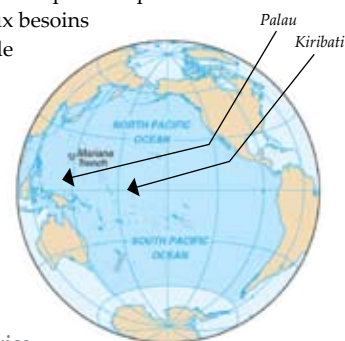
accroissement des options des migrations de travail afin que les membres des familles puisse subvenir à leur grande famille à Kiribati par des transferts de fonds. Il n'est pas surprenant que l'Australie et la Nouvelle-Zélande soient deux des pays auxquels le président Tong demande d'être plus accueillants à de plus grandes migrations de travail depuis Kiribati. Cependant, ceci n'est vu que comme une réponse à court terme, en attendant qu'une réponse plus complète et plus radicale soit prise en considération dans les décennies à venir.

Des acteurs significatifs comme la banque Mondiale⁴, en collaboration avec des partenaires comme AusAid et NZAID (les programmes d'aide extérieure des gouvernements australien et néo-zélandais), ainsi que l'Union Européenne ont investi dans des projets d'adaptation comme l'élargissement de la sensibilisation de la population de Kiribati aux effets des changements climatiques et le développement de l'infrastructure, dont la construction de digues plus solides et plus élevées. Pour l'instant, il manque toutefois d'établir un forum adéquat où discuter des options réalistes ouvertes. Il n'existe pas non plus d'institution mandatée pour aider la population de Kiribati à négocier la réponse la plus appropriée au sort qui les attend.

En septembre 2007, la Conférence des Églises du Pacifique a enjoint les églises du Pacifique à être accueillantes et à faire preuve de compassion envers les habitants de Kiribati, de Tuvalu et des Îles Marshall qui souhaitent se réinstaller dans les pays du Pacifique. La déclaration faisait aussi l'appel d'une politique régionale d'immigration

donnant aux citoyens les plus touchés par les changements climatiques le droit de se réinstaller dans d'autres nations des Îles du Pacifique ou dans des pays de la région du Pacifique de leur choix.

Pour beaucoup de personnes et de nations, les déplacements provoqués par les changements climatiques sont une réalité. Toutefois, faute de pouvoir et de ressources de la communauté internationale, les nations les plus pauvres et les plus vulnérables au monde n'apportent souvent qu'une réponse fragmentaire aux besoins d'assistance et de protection des personnes déplacées



Maryanne Loughry (maryanne.loughry@googlemail.com) est Directrice

Adjointe, Service Jésuite aux Réfugiés d'Australie (www.jrs.org.au). Jane McAdam (j.mcadam@unsw.edu.au) est Maître de Conférences et Directrice des Programmes de Droit International de la Faculté de Droit, Université de New South Wales (www.law.unsw.edu.au).

1. Quatrième Rapport d'Évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2007: The Physical Science Basis: Summary for Policymakers*, www.aas.org/news/press_room/climate_change/media/4th_spm2feb07.pdf

2. www.oikoumene.org/index.php?id=2607

3. Banque Mondiale, *Not If but When: Adapting to Natural Hazards in the Pacific Islands Region* (2006) <http://siteresources.worldbank.org/INTPACIFICISLANDS/Resources/Natural-Hazards-report.pdf>

4. Global Environment Facility (GEF) Trust Fund www.undp.org/gef

Palau : protéger les récifs de corail

ÉTUDE DE CAS

Jesse Cameron-Glickenhaus

Les changements climatiques menacent de détruire les écosystèmes des récifs de corail. Lorsqu'un récif meurt, la sécurité économique et alimentaire est menacée, forçant les personnes à se déplacer.

Il est estimé que les récifs de corail abritent un million d'espèces et figurent parmi les écosystèmes les plus productifs de la planète. Ils jouent un rôle critique dans l'approvisionnement en nourriture ; plus d'un milliard de personnes, dans le monde, dépendent de la pêche autour des

récifs. En outre, le tourisme et la plongée dans les récifs génèrent des revenus annuels de plusieurs milliards de dollars. Les impacts des changements climatiques – l'accroissement de la température des océans, l'acidification des océans, la sévérité des tempêtes et la montée du

niveau de la mer – menacent de détruire les écosystèmes des récifs de corail.¹ Des phénomènes de réchauffement anormaux ont déjà causé de vastes blanchiments du corail dans le monde et la destruction de plus d'un tiers des écosystèmes de récifs de corail de Palau, une nation insulaire du Pacifique occidental.

Palau tente de s'adapter de diverses manières. Tout d'abord, la population de Palau protège ses récifs afin d'accroître leur résistance aux menaces des changements



Jesse Cameron-Glickenhauss

côtes, et 20% des ressources terrestres en 2020.² Le projet couvre 17.34 millions de kilomètres carrés d’océan et contribuera à la protection de plus de la moitié de toutes les espèces connues de corail.

Deuxièmement, la population de Palau et son Centre International des Récifs de Corail (International Coral Reef Center³) font des recherches sur les facteurs qui rendent certains récifs plus résistants aux augmentations de température, ainsi que sur les méthodes permettant d’accélérer la croissance et le rétablissement des récifs.

- Diversifier l’approvisionnement en nourriture pour y inclure des sources indépendantes de la pêche
- Préparer des plans d’urgence afin de fournir de l’aide alimentaire aux pêcheurs de subsistance et à leurs familles ; le blanchiment du corail peut se produire en quelques semaines lors de températures particulièrement élevées, et la réduction du stress dû à la pêche peut aider au rétablissement du corail.
- Elaborer des plans d’intervention bilatéraux et multilatéraux de réinstallation des personnes au cas où une destruction massive du récif de corail menacerait la sécurité économique et alimentaire
- S’assurer de la participation et du soutien local à ces plans et, si possible, offrir aux personnes un choix d’options de réinstallation
- S’assurer que tous plans de réinstallation contiennent des provisions pour la reconversion professionnelle afin que les populations demeurent autosuffisantes après leur réinstallation.



Jesse Cameron-Glickenhauss

“...la destruction de nos récifs de corail est pratiquement la destruction de notre pays.” Ambassadeur Stuart Beck de Palau, s’adressant au Conseil de Sécurité des Nations Unies le 17 avril 2007.

Troisièmement, Palau a mené les efforts internationaux en vue de réduire la destruction et le stress indépendants des changements climatiques des écosystèmes des récifs de corail, par exemple, en œuvrant vers l’interdiction de la pêche au filet de fonds, une pratique de pêche destructrice pour les récifs de corail.

Enfin, Palau a été à la pointe des efforts de sensibilisation de l’opinion internationale à la question des menaces apportées aux écosystèmes des récifs de corail par les changements climatiques, en s’assurant que des clauses aux propositions de textes et aux résolutions soient ajoutées et en soulevant la question de débattre au sein de fora internationaux tels que le Conseil de Sécurité des Nations-Unies et l’Assemblée Générale.

Les pays possédant des écosystèmes des récifs de corail se doivent de :

- Réduire le stress non-climatique sur les écosystèmes des récifs de corail, y compris les pratiques de pêche destructives et les écoulements chimiques

climatiques ; les récifs en meilleure santé sont moins susceptibles d’être détruits par des températures anormalement élevées des océans que les récifs sous le stress. Les magasins de plongée locaux collaborent avec le gouvernement et d’autres agences pour l’environnement pour s’assurer que le tourisme ne laisse aucun impact négatif et, selon les traditions des îles Palau, certaines zones du récif sont interdites durant les périodes de stress écologique et de températures élevées.

Palau a mené les efforts internationaux de pratiques de pêche durables qui aident à protéger les récifs de corail, et œuvre avec les îles Marshall, les États Fédérés de Micronésie, Guam et les îles Mariannes du Nord à accroître la protection des récifs de corail. Ils ont créé ensemble le Défi de la Micronésie (the Micronesia challenge), en acceptant de conserver 30% des ressources marines au voisinage des



Jesse Cameron-Glickenhauss

Jesse Cameron-Glickenhauss (CameronGlickenhauss@gmail.com) a été enseignant à Ejit Island dans les îles Marshall de 2004 à 2005. Il est conseiller sur les Changements Climatiques auprès de la Mission Permanente de Palau aux Nations Unies (www.palauun.org), et actuellement il termine un Diplôme de Masters en Affaires Globales concentré sur l’Energie et l’Environnement au Centre Universitaire pour les affaires Globales de New York (www.scps.nyu.edu). Cet article et ses recommandations politiques ne représentent pas la position de Palau.

1. IPCC Fourth Assessment Report, Working Group II, Summary for Policy Makers, 2007. www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-spm.pdf
 2. Voir <http://cnmicoralreef.net/MC%20Declaration%20of%20Commitment.pdf> Voir aussi www.nature.org/success/art16924.html
 3. www.picrc.org

Adaptation à base communautaire au Bangladesh

ETUDE DE CAS

James Pender

Le Bangladesh a un besoin urgent de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, mais celles-ci doivent être dirigées par les communautés.

En ce qui concerne les changements climatiques, peu de régions du globe en subiront les effets de manière aussi sévère que le Bangladesh. Les conséquences du réchauffement climatique seront presque toutes négatives pour les habitants du Bangladesh, dont la moitié déjà se trouve en dessous du seuil de pauvreté. L'une de ces principales conséquences sera la migration forcée.

Le Bangladesh est le troisième pays le plus vulnérable face à la montée du niveau des mers si l'on considère le nombre de personnes affectées, et parmi les dix pays les plus exposés si l'on considère la proportion de la population vivant

dans les zones côtières à basse altitude.¹ On compte actuellement près de 40 millions de personnes vivant en bordure du littoral au Bangladesh. La disparition des terres due à la montée du niveau des mers dans cette zone vulnérable - qui, selon les prévisions, s'élèvera à 3% d'ici 2030, 6% dans les années 2050² et 13% d'ici 2080 - provoquera très probablement une migration continuelle des populations. Toutefois, d'autres problèmes, plus insidieux, sont associés à la montée du niveau des mers.

Premièrement, un niveau des mers plus élevé aura pour conséquence de réduire la déclivité des fleuves et ainsi l'écoulement des eaux vers la mer.

A cela s'ajouteront des précipitations plus fréquentes dans les bassins du Gange, du Megna et du Brahmapoutre et une fonte plus rapide des glaciers himalayens pendant la mousson, ce qui provoquera des inondations encore plus dévastatrices. En 1998, 68% du pays était resté submergé pendant 10 semaines suite à des inondations et 30 millions de personnes avaient alors été déplacées temporairement.

Deuxièmement, il est probable que les cyclones soient plus fréquents et plus destructeurs. Si le niveau des mers est plus élevé, alors les ondes de tempête qui accompagnent les cyclones feront déferler

les eaux encore plus loin à l'intérieur des terres. En 1991, un cyclone a tué 138 000 personnes et touché plus de 13 millions, avec une onde de 7,2 mètres de haut. Dans les années à venir, les ondes pourraient dépasser 10 mètres de haut, pénétrant très loin à l'intérieur des terres de ce pays dont les deux tiers du territoire se trouvent à moins de cinq mètres au-dessus du niveau des mers.

Troisièmement, la montée du niveau des mers accentuera la salinité des régions côtières alentour, ce qui réduira fortement la production agricole et posera une menace pour l'approvisionnement en eau potable.

Les pénuries alimentaires, provoquées par la perte de terres cultivables sur le littoral et par les inondations et la sécheresse dans les autres parties du pays, provoquera le déplacement de nombreuses personnes à l'intérieur du pays, mais aussi vers l'étranger, créant ainsi de nouveaux réfugiés. Les minorités tribales adivasies du Bangladesh, telles que les Garos et les Santals au nord et à l'ouest et les Chakmas et autres tribus dans les collines de Chittagong, sont particulièrement vulnérables: elles ont perdu la plupart de leurs terres ancestrales car des colons venus de régions plus peuplées du Bangladesh s'y sont installés, et elles se trouvent maintenant concentrées sur des terres touchées par la sécheresse ou sur des terres agricoles à flanc de colline.

Adaptation par la communauté

Il est urgent de développer et de mettre en application des stratégies d'adaptation au Bangladesh. Ces stratégies d'adaptation pourraient comprendre:

- ne rien faire - la stratégie la moins idéale, de toute évidence, mais tout de même fréquente, à cause du manque de capacités d'adaptation
- partager les pertes: les personnes affectées ne sont pas seules à subir les conséquences des changements climatiques; cela peut prendre la forme d'une couverture d'assurance ou encore d'aide internationale



Photograph courtesy of ISD/Earth Negotiations Bulletin

- modifier les menaces: par exemple, changer les cycles de culture des terres ou construire un brise-lames sur une île afin de protéger les industries
- prévenir les conséquences: demande généralement un certain degré de planification ainsi que des investissements, comme la construction de longues digues pour protéger certaines régions contre les inondations
- trouver de nouveaux usages: utiliser les ressources différemment; par exemple, faire la culture des crevettes dans les zones nouvellement submergées
- changer d'emplacement: déplacer les habitations ou les industries vers des zones plus sûres
- restaurer: restaurer une zone endommagée par les effets des changements climatiques (bien qu'il soit probable que cette zone subisse de nouveaux dégâts dans le futur).

Quelle que soit la stratégie adoptée, il faut que celle-ci soit dirigée, si possible, par les populations locales car ce sont souvent les habitants des villages qui sont les meilleurs experts au sujet des changements climatiques. Plutôt que de mettre en place des interventions hautement techniques, chères et venues de l'extérieur qui n'ont souvent même pas été testées sur le terrain, il faudrait utiliser et modifier en priorité les mécanismes de réponse traditionnels développés dans les communautés du Bangladesh et à travers le monde.

Dans les régions salines, on pourrait par exemple utiliser d'anciennes technologies locales comme ces grands pots d'argile qui récupèrent et conservent la pluie des toits, ou sélectionner des variétés de riz qui poussent en sol salin et qui sont traditionnellement cultivés en bord de mer, ou planter des arbres qui résistent au sel, comme les palétuviers, le long du littoral afin d'empêcher l'intrusion saline. Dans les zones inondées saisonnièrement, les populations du sud-ouest du Bangladesh ont mis au point d'ingénieux radeaux flottants, avec une base en bambou sur laquelle sont entassées des jacinthes d'eau, recouvertes à leur tour d'autres plantes aquatiques ou d'écorce de noix de coco, ce qui forme une base fertile sur laquelle on peut planter des graines. Ces jardins flottants (baira), qui sont cultivés lors de la saison des pluies et qui flottent sur les eaux de la mousson, sont de plus en plus populaires dans beaucoup d'autres régions du sud du Bangladesh.

Il est parfois nécessaire de développer les infrastructures pour s'adapter, ce qui peut être aussi simple que d'élever des puits tubulaires sur des plateformes en béton, afin qu'une source d'eau propre soit disponible au-dessus du niveau des terres inondées. Des abris anticyclones en béton, montés sur pilotis, construits le long des côtes, ont déjà sauvé des milliers de vies - et sont aussi souvent utilisés en tant qu'écoles ou bureaux hors des périodes d'urgence. (De telles mesures d'adaptation nécessitent parfois une aide technique extérieure.)



'Baira' – plantation de légumes flottante, Bangladesh.

En outre, des techniques agricoles qui sont utilisées depuis des siècles dans d'autres régions du monde où sévit la sécheresse s'avèrent maintenant utiles pour l'adaptation aux changements climatiques dans les régions du nord-ouest du Bangladesh, où les pluies sont de plus en plus rares. Ces techniques comprennent la culture associée et d'autres techniques d'agroforesterie, la constructions de merlons et de murs bas dans les champs afin de récolter les rares eaux de pluie, l'utilisation de compost pour maintenir l'humidité des sols et de plantes qui résistent à la sécheresse et la plantation d'arbres en bord de route pour protéger les terres contre le vent. Le défi est de disséminer dans toutes les régions vulnérables les meilleures pratiques locales ainsi que celles venues de l'extérieur.

Conclusion

Les changements climatiques auront des conséquences sur tous les aspects du travail de développement; il

est donc nécessaire de définir des politiques d'atténuation et d'adaptation et de les incorporer à tous les projets et programmes existants. A cause des changements climatiques, les populations, en particulier celles des pays pauvres et de basse altitude comme le Bangladesh, font face au risque croissant du déplacement. Toutefois, une plus grande attention et un financement plus important permettront de soutenir les initiatives d'adaptation grâce auxquelles les communautés pourront conserver leur mode de vie malgré des conditions

environnementales de plus en plus hostiles; ainsi, les familles pourront-elles continuer de vivre sur leurs terres.

James S. Pender (cbsdconsultant-climatechange@yahoo.co.uk) est conseiller en développement et ressources naturelles pour le Programme de développement social de l'église du Bangladesh³.

De plus nombreux exemples et des photos illustrant les techniques d'adaptation locales sont disponibles sur le site du 2ème Atelier international sur l'adaptation communautaire aux changements climatiques, qui a eu lieu à Dhaka, au Bangladesh, en février 2007: www.iisd.ca/yimb/sdban

1. www.tiempocyberclimate.org/portal/bulletin.htm
2. www.ids.ac.uk/climatechange/orchid
3. Son rapport, qui résume les conséquences des changements climatiques sur le Bangladesh ainsi que les techniques d'adaptation potentielles est disponible sur <http://english.nca.no/article/view/5765>

Conséquences des changements climatiques sur les femmes

l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement

Bien que les changements climatiques affectent tout être humain, leurs effets ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes.

Les changements climatiques accentuent les inégalités, renforçant ainsi les différences entre hommes et femmes quant à leur vulnérabilité et leur capacité de réponse face à ces changements. En cas de catastrophe naturelle, les femmes souffrent ou décèdent plus souvent que les hommes, pour de multiples raisons: soit elles n'ont pas été prévenues de la catastrophe à venir, soit elles ne savent pas nager, soit encore elles n'ont pas le droit de quitter leur domicile sans être accompagnées. Lorsque les femmes pauvres perdent leurs moyens de subsistance, elles glissent plus profondément dans la pauvreté ; en outre, les inégalités et la marginalisation dont elles sont victimes à cause de leur sexe sont encore plus prononcées.

Les diverses responsabilités familiales des femmes les rendent plus vulnérables au changement environnemental, que les conséquences des changements climatiques exacerbent. Elles sont touchées dans leurs différents rôles familiaux: subvenir aux besoins alimentaires, veiller sur la santé, s'occuper des autres et participer aux revenus. Plus il est difficile d'accéder aux besoins essentiels et aux ressources naturelles - logement, nourriture, terres fertiles, eau et carburant - plus les femmes ont du travail. La sécheresse, la déforestation et l'irrégularité des pluies signifient pour les femmes qu'il faudra travailler plus durement pour trouver les ressources nécessaires à la subsistance de la famille. Dans de telles situations, les femmes ont moins de temps pour occuper un emploi rémunéré, poursuivre leur éducation ou une formation, ou encore s'investir dans des organes administratifs. Les filles abandonnent souvent l'école afin d'aider leur mère à aller chercher du bois ou de l'eau.

Les conflits nés du manque de ressources naturelles accentuent les inégalités entre hommes et femmes, alors que la réinstallation des personnes a de graves conséquences pour les réseaux de soutien social et les liens familiaux - des mécanismes qui sont cruciaux pour les femmes et pour leur capacité à faire face aux difficultés. Les femmes peuvent toutefois devenir des agents du changement et ainsi contribuer aux stratégies d'adaptation

des moyens de subsistance; en outre, les catastrophes naturelles peuvent offrir aux femmes une opportunité unique de remettre en question et de changer leur statut au sein de la société. Les stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques offrent des leçons de grande valeur. Plusieurs études dans des régions où les inondations posent de nombreux problèmes ont mis en lumière les différents mécanismes et stratégies de réponse et d'adaptation utilisés par les femmes, tels que :

- se déplacer vers des lieux plus sûrs : vers des régions plus élevées, construire des abris temporaires, rehausser le seuil de leur logement, et migrer
- sauver leur capital : essayer de conserver les graines et de déplacer bétail et autres animaux vers des lieux de plus haute altitude
- adapter leur alimentation : sauter des repas ou manger de la nourriture non traditionnelle
- conserver la nourriture afin de la consommer en temps plus difficiles
- économiser de l'énergie : utiliser des technologies associées aux énergies alternatives
- adapter les pratiques agricoles : par exemple, cultiver des variétés de plantes qui résistent à la sécheresse ou aux inondations, pratiquer la culture séquentielle ou la culture intercalée, utiliser de nouvelles méthodes d'irrigation, cultiver des aliments qui se vendent plus facilement ou faire l'élevage d'animaux différents (au Bangladesh : canards au lieu de volailles)
- gagner de l'argent ou économiser : travailler en tant qu'ouvrière agricole, emprunter de l'argent auprès de créanciers, économiser une partie de ses revenus, ou vendre du bétail ou de la volaille
- s'organiser et agir collectivement : par exemple, établir des groupes et des réseaux d'entraide communautaire, mettre en commun les économies ou créer un système de travail en groupes.

L'environnement politique n'a pas encore intégré les différences entre hommes et femmes quant à la vulnérabilité et la capacité d'adaptation. Les questions

environnementales, y compris les politiques, lois et programmes, ne sont pas adaptés aux besoins différents des hommes et des femmes. Alors qu'il existe de nombreuses preuves du lien direct entre les relations hommes-femmes et les conséquences des changements climatiques ou l'adaptation à ceux-ci, la participation des femmes aux structures et aux processus décisionnaires reste trop faible. Les débats, processus et mécanismes liés aux changements climatiques au niveau national adoptent rarement une stratégie efficace pour les hommes et les femmes, et l'on voit toujours très peu d'exemples de stratégies d'adaptation financées par des programmes bilatéraux et multilatéraux qui soient ciblées sur les femmes. L'occasion unique de faire évoluer les rôles féminins traditionnels qui se présente lors des catastrophes est ainsi souvent ratée.

Il est possible d'évaluer plus largement la vulnérabilité des femmes face aux changements climatiques grâce aux Programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA)¹ et en évaluant le degré de vulnérabilité face aux risques naturels. De nombreux PANA mettent l'accent sur la vulnérabilité des femmes et l'importance de l'égalité des sexes en général. Cependant, peu d'entre eux décrivent comment les femmes sont touchées par les changements climatiques, et encore moins comment les transformer en instigatrices et actrices du changement. Les activités prioritaires de nombreux PANA ne comprennent aucune femme parmi leurs contributeurs et groupes cibles.

Alors que les PANA prennent en compte la question de la différence des sexes, il reste encore beaucoup de travail à effectuer afin de généraliser cette démarche au sein des politiques sur les changements climatiques. Pour atteindre ce but, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)² et les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP)³ pourraient être utilisés comme documents de référence. Les groupes issus de la société civile jouent un rôle important dans la mobilisation et l'action en soutien aux groupes marginalisés et dans la prise en compte des questions de justice et d'égalité; ainsi jouent-ils un rôle prépondérant pour renforcer la réactivité selon les sexes face aux changements climatiques, améliorant en même temps la sécurité humaine.

La distribution inégale des conséquences des changements climatiques pourrait être améliorée, grâce à une plus grande inclusion des femmes et l'adoption d'une démarche prenant en compte la différence des sexes en ce qui concerne l'adaptation et la prise de décision face aux changements climatiques. En outre, une plus grande inclusion permettrait de prendre de meilleures décisions, réduisant ainsi les conséquences néfastes pour la communauté entière et renforçant en outre la sécurité humaine.

Cet article est tiré de Gender, Climate Change and Human Security (« Sexe, changements climatiques et sécurité humaine »), un rapport publié en 2008 par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO www.wedo.org), en association avec ABANTU pour le développement (www.abantu-rowa.org) au Ghana, ActionAid au Bangladesh (www.actionaid.org/bangladesh/) et ENDA (www.enda.sn) au Sénégal. Auteurs: Irene Dankelman, Khurshid Alam, Wahida Bashar Ahmed,

Yacine Diagne Gueye, Naureen Fatema et Rose Mensah-Kutin. Le rapport complet est disponible en ligne, sur www.wedo.org/library.aspx?ResourceID=269

Pour accéder à de plus amples ressources sur la question de la différence des sexes face aux changements et catastrophes climatiques, veuillez consulter le Gender and Disaster Network en ligne, sur : www.gdonline.org.

1. http://unfccc.int/national_reports/napa/items/2719.php
2. www.un.org/millenniumgoals/
3. www.imf.org/external/NP/prsp/prsp.asp

Communiquer les changements de risques

Maarten van Aalst

Les communications sur les changements climatiques sont cruciales pour aider à la gestion efficace des risques en cas de catastrophes.

Les changements climatiques augmentent les risques de catastrophes, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Plutôt que lancer de nouveaux programmes en réponse spécifique à ces nouveaux risques, le défi est de les intégrer à notre travail humanitaire. La communauté internationale doit comprendre et accepter que les démarches traditionnelles en réponse aux catastrophes ne sont plus d'actualité. En collaboration avec les personnes les plus exposées, les acteurs humanitaires œuvrent d'ores et déjà à se préparer, à réduire les risques et à apporter une réponse aux dangers naturels. Face aux changements climatiques, nous devons simplement faire plus encore, et de manière plus intelligente, en passant de la phase de réponse au risque à celle de l'éducation au risque, et en tirant parti des informations climatiques pertinentes.

Les solutions peuvent se trouver dans des systèmes d'alerte rapide, dans des logements capables de résister aux tempêtes ou dans des moissons pouvant survivre dans des sols rendus salins par l'infiltration due à la montée du niveau des mers ou des inondations côtières. Ou dans des mesures courantes : enseigner aux enfants comment se comporter en cas d'urgence, les plans d'évacuation, les équipes d'action, les sorties de secours, les calendriers des catastrophes, planter des arbres sur les collines et en bordure de mer pour contrer les glissements de terrains et les ondes de tempête.

En vérité, bon nombres de ces stratégies d'adaptation aux changements climatiques sont indiscernables de la gestion des risques conventionnelle. La différence essentielle ne réside pas dans les résultats mais dans le processus ; dans un climat en perpétuel

changement, nous devons réévaluer les types de risques, et communiquer pour répondre à ces changements dans les risques plutôt que nous préparer contre des catastrophes telles que nous avons connues par le passé, ou encore d'attendre avant de répondre au nombre croissant régulièrement de catastrophes.

Des travaux innovants de la part de la Croix-Rouge samoane ont montré que l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique ne consiste pas seulement à construire des digues très coûteuses. Le processus commence avec la communication interne, la réévaluation des priorités et aussi en repensant les stratégies et les démarches.

Lorsqu'il a entrepris de répondre à cette question, Maka Sapolu, responsable de la Croix-Rouge Samoane pour la préparation aux changements climatiques et aux catastrophes, a animé des ateliers avec son personnel et des volontaires sur les deux îles principales de Samoa. Ils ont discuté de la nature des changements climatiques, de leur signification pour leurs populations, et de quelle manière la Croix-Rouge pourrait les aider à y faire face. Ils se sont ensuite réunis avec les leaders communautaires et le gouvernement afin d'établir comment les changements climatiques peuvent être intégrés à la gestion des catastrophes. Le processus a créé de nouveaux contacts avec le Département de Météorologie, de Santé Environnementale, le Bureau National de Gestion des catastrophes, les Services des Eaux et les ONG. Des objets de préoccupation communs ont été vite établis, les pénuries croissantes d'eau, par exemple. Samoa détient des statistiques météorologiques parmi les plus anciennes

au Pacifique et celles-ci indiquent une montée régulière des températures, ainsi qu'un déclin des chutes de pluie. Les entretiens dans la communauté ont aussi confirmé que la pénurie d'eau était devenue une question importante, et les départements gouvernementaux en ont fait une priorité-clé.

L'une des étapes les plus pratiques de la société Nationale de la Croix-Rouge a été d'aider à l'interprétation des informations et des alertes météorologiques. Pratiquement chaque village de Samoa a des termes différents pour le nord, le sud, l'est et l'ouest, ce qui rend problématique le déclenchement d'alertes ou la direction des populations vers les abris en cas d'urgence. La Croix-Rouge samoane aide désormais à l'interprétation des informations et des alertes météorologiques.

La Croix-Rouge samoane a organisé une représentation dramatique, des spectacles de marionnettes et des concours d'affiches dans les écoles, incorporant les changements climatiques et la réduction des risques en cas de catastrophe. D'autres sociétés de la Croix-Rouge ont aussi organisé des concours d'affiches dans les îles Salomon et Tuvalu dans le Pacifique.

Les progrès scientifiques et technologiques récents ont causé une croissance remarquable dans le développement des prévisions, ce qui peut contribuer à la réduction de l'impact négatif des conditions attendues. Avec des prédictions allant de prévisions saisonnières de moussons importantes, aux changements dans les chutes de pluie dus aux changements climatiques, l'humanité fait face à deux nouveaux défis : non seulement à se préparer pour les conditions climatiques prévisibles,

mais aussi à modifier ses processus de prises de décisions afin d'y incorporer les nouvelles informations disponibles.

Les prédictions ne suffisent pas

Les personnes doivent comprendre les alertes et leur faire confiance, et elles doivent posséder les capacités d'y répondre de manière adéquate. En 2000, le bassin fluvial du Limpopo en Afrique australe a subi des chutes de pluie importantes pendant plusieurs jours en conséquence de cyclones hors-normes. Les experts savaient qu'il en résulterait des inondations sérieuses – d'une magnitude jamais encore connue des communautés rurales du Mozambique. Pourtant, peu de villages en avaient été informés.

La plupart des communautés n'avaient ni radio, ni électricité, cependant par le passé les gens pouvaient prédire les inondations en observant les fourmis. Les fourmis construisent leurs nids sous terre ; lorsque le niveau de la nappe monte, elles quittent leurs nids – et les gens savent que l'eau monte. En l'occurrence, l'inondation s'est produite si rapidement que la nappe n'a pas eu le temps de monter, ni les fourmis le temps de réagir avant que la rivière déborde. Lorsqu'une personne qui avait entendu les prédictions des experts s'est rendue en voiture vers un certain village pour prévenir les habitants d'évacuer, le chef local a demandé : "Qui êtes-vous et pourquoi est-ce que je devrais faire ce que vous dites? Depuis les temps ancestraux, les inondations ne sont arrivées que quand les fourmis ont quitté leurs nids. A présent les fourmis restent en place et vous venez me demander de partir ? "

Comme dans la majeure partie de la vallée du Limpopo, beaucoup de personnes n'ont pas voulu partir. Environ 700 personnes sont mortes noyées. Le climat global est en changement, et le savoir traditionnel est de moins en moins fiable parce que notre expérience passée

n'est pas nécessairement applicable aux risques présents et futurs. Cela étant, l'élément-clé est d'apprendre comment communiquer le nouveau savoir sur les conditions futures de telle manière qu'il soit compris et que la confiance s'instaure.

Alors que la plupart des gens dans les communautés vulnérables ont déjà remarqué que des extrêmes météorologiques hors-normes se produisent, ils les expliquent souvent comme des forces surnaturelles, comme une punition divine ou l'intervention d'ancêtres mécontents. Ce genre d'explications mène à croire que les choses vont bientôt retourner à la normale, ou au fatalisme et à l'inaction. Ainsi, une fermière du Mozambique a affirmé durant un atelier de la Croix-Rouge : "Si Dieu veut me punir, je serai punie, quoiqu'il en soit".

Toutefois, l'accès aux nouvelles informations permet de modifier cette façon de penser. Après avoir appris les bases élémentaires du processus de changements climatiques, et après avoir vu une brève vidéo des impacts des inondations plus fréquentes en Argentine et au Bangladesh, la même fermière a dit : "Je croyais que ma communauté était la seule à être si durement punie, et que cela ne se produirait plus ; mais maintenant je vois que les femmes souffrent de la même façon partout dans le monde. Il est peut-être vrai que les pluies sont en changement et qu'elles vont continuer à changer, et je peux peut-être y faire quelque chose".

A présent, le système d'alerte aux cyclones établi par le gouvernement au Mozambique fait usage de drapeaux de différentes couleurs pour indiquer l'approche de cyclones. La Croix-Rouge au Mozambique a aidé à concevoir le système et à le mettre en application, en s'informant auprès des communautés de leurs méthodes traditionnelles de prédiction et en partageant les informations sur les nouvelles façons d'effectuer des prédictions. Un système

identifiable a été mis en place, fondé sur l'usage de radios, de sifflets et de drapeaux pour alerter les populations. Des itinéraires d'échappatoire et d'autres réponses ont été identifiés et les renseignements disséminés au niveau des communautés. Ceci a largement contribué à réduire les pertes en vies humaines lorsque les violents cyclones suivants ont frappé le pays.

En Colombie, un certain nombre d'activités ont été organisées autour d'un forum sur les changements climatiques. Dans deux villages, les enfants ont écrit et produit une pièce dramatique sur les changements climatiques. Les étudiants en Communications de l'Université de Javerina ont fait des bannières et ont élaboré des matériaux pour les enfants, expliquant en quoi consistent les changements climatiques et ce que les enfants peuvent eux-mêmes faire pour contribuer à freiner les changements climatiques et à faire face aux risques croissants de catastrophes. Les étudiants ont aussi produit un spectacle de marionnettes à grand succès représentant la planète malade et souffrant de fièvre ; le texte, avec musique, est disponible en langue espagnole depuis le Centre Climatique de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

Les changements climatiques sont parmi nous et rendent durs et déjà les travaux humanitaires plus difficiles. Il faut s'attendre à ce que la situation s'aggrave. Il nous faudra faire preuve d'intelligence et d'efficacité, non seulement pour nous maintenir à niveau avec les changements climatiques, mais pour rester en avance sur ceux-ci.

Maarten van Aalst (MvanAalst@redcross.nl) est Directeur Adjoint et Spécialiste Principal en Questions Climatiques au Centre de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge. Cet article est basé sur des extraits du Guide Climatique de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge, en ligne sur www.climatecentre.org

La modélisation des changements

Christopher Smith, Dominic Kniveton, Sharon Wood et Richard Black

Les techniques empiriques de modélisation sont la seule manière effective de simuler les migrations dues à une combinaison complexe de pressions et d'opportunités.

Il existe une incertitude considérable dans les prédictions des migrations dues aux changements climatiques. Premièrement, nous ne connaissons

pas l'étendue et la magnitude des changements climatiques responsables de faire fuir ou d'attirer les migrants. Deuxièmement, les contextes individuels,

les perceptions et les comportements des personnes touchées par les changements climatiques varient considérablement.

Une technique de modélisation axée sur les agents (agent-based modelling, ABM) est utilisable dans la simulation des rapports entre l'influence des facteurs

environnementaux, de la variabilité climatique et des changements dans les migrations. Selon les lois créées pour une simulation particulière, chaque 'agent' (représentant une personne ou un foyer) évalue sa propre situation, les risques climatiques, sa capacité d'action, et le comportement et les opinions d'autres avant de prendre les décisions appropriées pour atteindre ces buts.

Un avantage de la technique ABM est de mieux comprendre qu'une série d'interactions entre individus peut produire des résultats plus complexes que ceux qui auraient pu être prédits par l'agrégation du comportement de nombreux individus. Les techniques ABM sont donc un moyen effectif d'analyser le comportement d'individus en interaction mais qui peuvent penser et agir de manière différente les uns des autres et qui démontrent aussi des traits émergents nouveaux. Dans le contexte des changements climatiques, un élément important est la capacité de la technique ABM de permettre la simulation de scénarios pour lesquels n'existe aucun analogue historique (par exemple : l'expérience de phénomènes climatiques dans le passé).

Les migrations

Dans l'élaboration d'une technique ABM en vue de simuler l'impact des changements climatiques sur les migrations, il est important de tenir compte des structures sociales, des influence institutionnelles et des actions de la part des individus. Lorsque les risques perçus des changements climatiques

dépassent un seuil déterminé, l'individu prend en considération l'adaptation et les options disponibles – qui peuvent inclure l'adaptation ou la migration, ou une stratégie mal adaptée comme le déni ou un ajustement inefficace des moyens de subsistance. Le processus cognitif entrepris par chaque agent en réponse aux stimuli climatiques, et la sélection qui en résulte de stratégies d'adaptation, est la pièce maîtresse de l'élaboration d'une technique ABM. Cependant, le contexte individuel de la combinaison unique d'expériences, de biais, de biens et de perceptions pour chaque agent définit les différences parmi les agents individuels et leurs réponses différentes aux stimuli environnementaux ainsi qu'aux actions d'autrui.

En vue de mieux définir les attributs des agents et les lois de leur interaction dans une technique ABM, il est nécessaire de posséder des connaissances détaillées et spécifiques au pays.¹ Avec des données adéquates à partir desquelles il est possible de développer les lois d'interaction et les seuils d'action des agents, la réponse d'une communauté à un scénario climatique donné peut être entreprise pour aboutir à une simulation de la manière dont va réagir cette communauté au niveau de l'individu, du foyer et de la communauté. Grâce au développement de la technique ABM à partir de données générales, il est possible d'évaluer à quel point les mouvements de migrations récents ont été affectés par les stimuli climatiques, et l'influence climatique peut être isolée parmi les causes multiples de migrations.

L'élaboration d'un modèle de simulation des flux existants de migrants offre une opportunité de faire des recherches sur la sensibilité au climat des causes de migration ainsi que des seuils et de l'étendue des conditions climatiques qui poussent aux migrations. Une conséquence de ces conclusions est qu'un tel modèle est aussi utilisable afin d'identifier les scénarios dans lesquels il existe une forte probabilité de migration des communautés et des individus. Ceci peut mener à une approche de modélisation axée sur les agents, plus précise qu'auparavant, capable de produire des prédictions plus détaillées du nombre de personnes poussées à se réinstaller en conséquence des conditions environnementales.

Christopher Smith (c.d.smith@sussex.ac.uk) est un Chercheur Doctorant en Philosophie à l'Université du Sussex, et Dominic Kniveton (d.r.kniveton@sussex.ac.uk) est Maître de Conférences au Département de Géographie de l'Université du Sussex. Sharon Wood (s.wood@sussex.ac.uk) est Maître de Conférences en Sciences Informatiques et en Intelligence Artificielle au Département de Sciences Informatiques de l'Université du Sussex. Richard Black (r.black@sussex.ac.uk) est Directeur Adjoint du Centre de Recherches sur les Migrations du Sussex (www.sussex.ac.uk/migration/).

1. Pour plus de détails, dont des renseignements sur le modèle existant pour le Burkina Faso, veuillez consulter www.informatics.sussex.ac.uk/users/cds21/publications/

Un programme de recherche mondial

Koko Warner et Frank Laczko

Au vu de l'intensité des défis à venir, il est urgent que nous mettions au point un programme de recherche mondial à orientation politique.

Le changement environnemental, en particulier les changements climatiques, et son lien avec les migrations est un sujet qui est apparu soudainement sur les programmes politiques mondiaux. Pourtant, peu de recherches ont été effectuées, dont les résultats pourraient aider à prendre les décisions les plus censées. Afin de répondre au plus grand besoin de recherches empiriques et d'identifier comment mettre au point un programme mondial de recherche, l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université de l'ONU (UNU-EHS), en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme

des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont rassemblé, en avril 2008, 35 experts dans les domaines de la migration et de l'environnement. Ces derniers ont évalué les bases de connaissances actuelles et identifié les carences dans la recherche et les secteurs de recherche prioritaires, qui se divisent en trois domaines principaux :

1. Mesure et identification : Il faut continuer le travail visant à conceptualiser et à quantifier les réponses migratoires face au changement et à la dégradation de l'environnement. L'étendue possible des déplacements humains provoqués par l'environnement reste pour l'instant le

sujet d'estimations et de spéculations. Cela nous rappelle que nous connaissons très peu les conséquences des changements environnementaux sur les migrations et que nous n'avons pas assez de données et de résultats de recherche pour concrétiser ces estimations. Nous ne comprenons pas très bien comment les événements à déclenchement lent, y compris la désertification, la montée du niveau des mers et la déforestation, affectent les migrations à l'intérieur des pays ou entre les pays. Nous ne comprenons pas non plus comment les changements prévus dans les flux migratoires affecteront l'environnement. Les responsables politiques ne sont pas en possession des informations nécessaires pour se préparer aux migrations environnementales, les prévenir ou y répondre efficacement.

Alors que les experts étaient du point de vue que les décisions politiques seraient facilitées par une définition différenciée des migrations provoquées par l'environnement, une définition de travail telle que celle proposée par l'OIM¹ s'est avérée utile pour cadrer le débat et mesurer l'étendue du phénomène. Les interactions entre la dégradation de l'environnement et les migrations sont nombreuses et complexes, si bien qu'il est difficile de définir clairement les raisons pour lesquelles les personnes migrent, et donc si celles-ci constituent des migrants environnementaux. Il est ainsi difficile de proposer un nombre absolu de migrants environnementaux, comme les médias le réclament souvent ; les chiffres actuels ne sont au mieux que des estimations.

2. Liens et interactions : La réunion a permis d'explorer les interactions complexes entre les changements environnementaux et les facteurs socio-économiques qui provoquent la migration environnementale. Comment sont-ils liés? Les liens entre la migration et le changement environnemental sont multidirectionnels, et demandent donc un examen d'autres facteurs tels que la gouvernance, la pauvreté, le manque de cohésion sociale et les conflits. Ainsi, le changement environnemental a-t-il pour effet probable d'intensifier les autres facteurs de migration.

Qui migre, où et quand? Face aux changements environnementaux qui se développent lentement, ceux qui ont les moyens de migrer (les personnes ayant de l'argent, un réseau social ou un mode de vie alternatif) ont tendance à migrer de manière indépendante. Les populations pauvres et vulnérables, celles qui n'ont pas la possibilité de migrer lorsque l'environnement se détériore, les très jeunes et les personnes âgées se retrouvent alors abandonnées ou forcées de se réinstaller plus tard. Le sexe et la structure démographique influencent aussi le schéma des migrations provoquées par l'environnement. Alors que les migrations internes intensifient souvent les pressions sur les zones urbaines, il est possible que les migrations internationales deviennent une manifestation plus fréquente de la migration environnementale, car les populations migrant à cause de l'environnement utilisent des réseaux existants formés entre le pays source et le pays destinataire.

Il faut donc que les recherches et les politiques menées fassent la distinction entre le type de contrainte exercée sur l'environnement et la nature du déplacement humain. Les situations environnementales à déclenchement rapide et celles à déclenchement lent contribueront à des

schémas de migration différents, allant du déplacement temporaire au déplacement permanent et de la migration cyclique à la migration permanente. Les experts ont aussi essayé d'identifier les seuils critiques ou les seuils migratoires en cas de changement environnemental à déclenchement lent.

Quelles sont les réponses et **comment** les personnes migrent-elles? Les populations semblent avoir plus tendance à migrer face au stress environnemental si la migration temporaire est déjà un phénomène établi. Il ne faut pas considérer la migration seulement comme un échec mais aussi comme un système d'adaptation au changement environnemental. Il est nécessaire d'effectuer de plus amples recherches sur les autres conséquences positives possibles des migrations sur l'environnement.

3. Scenarios et politiques: Il faudrait aborder plus souvent la question des migrations dans un contexte de stratégies d'adaptation. Pour ce faire, il faut que les responsables politiques comprennent mieux les seuils critiques. Parmi les autres politiques cruciales, l'on compte la relocalisation et la réinstallation. La réinstallation a de profondes conséquences sur les populations déplacées et les communautés d'accueil ; pourtant, la plupart des politiques actuelles ne se concentrent presque entièrement que sur le processus du mouvement migratoire. Toutefois, considérer d'autres types de déplacements et de réponses politiques pourrait aider à façonner de nouvelles politiques plus adéquates.

Un programme de recherche et un plan d'action à l'échelle mondiale S'étant mis d'accord sur le besoin de créer un programme mondial de recherche pluridisciplinaire pour répondre à ces priorités, les experts ont établi quatre impératifs de travail sur les migrations provoquées par l'environnement:

1. La révision systématique des résultats de recherche disponibles sur les migrations environnementales. Cette démarche permettra d'identifier les situations où il est nécessaire de développer de nouvelles méthodes et de nouvelles démarches, et fraiera le chemin pour de futures actions coordonnées.

2. Un programme de recherche mondial pluridisciplinaire basé sur de nouvelles études approfondies et suivant un même schéma de recherche. Les études de terrain auront pour objet les régions du monde qui sont actuellement, ou qui seront sûrement dans le futur, les plus touchées

par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.

3. La gestion des informations et des connaissances, en utilisant réseaux, bases de données et sites internet, pour garantir que les résultats des recherches et les développements politiques principaux soient communiqués efficacement aux différents acteurs et pour encourager le partage d'expérience et de bonnes pratiques.

4. Des projets de renforcement des capacités pour améliorer la collecte des données et s'assurer que les pays les plus touchés par les migrations environnementales auront accès à une base de recherche adéquate à des ateliers de formation pour les responsables politiques et aux meilleures pratiques basées sur des recherches à orientation politique.

Pour garantir la sécurité humaine face aux changements climatiques prévus, il est nécessaire que tous les acteurs participent consciencieusement, particulièrement en ce qui concerne la réinstallation et l'adaptation accélérée. Nous avons aujourd'hui besoin d'une réflexion et d'une action politiques coordonnées, basées sur des résultats de recherches empiriques fiables.

Koko Warner (warner@ehs.unu.edu) dirige la Section sur les migrations environnementales, la vulnérabilité sociale et l'adaptation à l'UNU-EHS (www.ehs.unu.edu) à Bonn, en Allemagne. Frank Laczko (FLACZKO@iom.int) dirige le département Recherches et publications de l'OIM (www.iom.org).

Pour des informations détaillées sur l'atelier et ses discussions, veuillez consulter www.iom.int/jahia/Jahia/eventEU/cachel/offence?entryId=16923.

1. « Les migrants environnementaux sont des personnes ou des groupes qui sont obligés ou choisissent de quitter leur lieu de résidence habituel, de manière temporaire ou permanente, et de migrer au sein de leur pays ou à l'étranger, à cause de changements soudains ou progressifs dans l'environnement qui ont des conséquences néfastes sur leur vie ou leur mode de vie. » Note de discussion : Migrations et environnement 94ème 2session du Conseil de l'OIM, 2007.



Inondations en Somalie, septembre 2007.

Changements climatiques, changements politiques ?

Dhananjayan Sriskandarajah

On continue de douter sur la capacité et la volonté des preneurs de décisions nationaux et internationaux à agir, afin d'empêcher ou atténuer les impacts des changements climatiques sur les déplacements.

Il existe, bien sûr, un intérêt politique ou médiatique considérable sur le nexus entre les changements climatiques et les migrations. Pourtant, il semble y avoir une pénurie d'analyses sur la manière exacte dont les changements climatiques conduiront aux déplacements et sur ce qui devrait être fait pour minimiser les impacts adverses. Il en a résulté un engagement limité à l'action.

Il sera crucial d'identifier les contextes dans lesquels les changements climatiques sont ou seront un facteur déterminant dans les causes des déplacements (plutôt que de se concentrer sur l'un des nombreux facteurs qui peuvent pousser les personnes à se déplacer). Tant que nous ne cernerons pas mieux cette question, beaucoup de preneurs de décisions vont prétendre qu'en dépit de l'importance des problèmes, il n'existe pas d'éléments suffisants sur lesquels agir. Ceci n'est pas facilité par le fait que la plupart des chercheurs travaillant sur ce secteur ne sont toujours pas certains du fonctionnement des causalités pour recommander avec certitude une action politique.

Malheureusement, le rapport entre les changements climatiques et les migrations, deux vastes sujets en dans leurs champs respectifs, semble être assez marginal à ceux qui se concentrent en premier lieu sur une des questions. Un partage plus efficace des méthodologies et des conclusions entre les communautés sera

une étape-clé dans l'avancement du savoir ainsi que dans la génération de solutions politiques. Une telle pollinisation croisée aidera à résoudre certaines questions-clé sur l'action à adopter.

Alors même qu'il est clair à présent de quelle manière, et où, les changements climatiques mèneront aux déplacements – et les efforts concertés entrepris actuellement devraient bientôt fournir une vue d'ensemble – il ne faut pas sous-estimer la difficulté à faire agir les preneurs de décisions.

La tâche d'identifier la responsabilité sera un énorme défi à elle seule. Les politiques des changements climatiques expérimentent de nombreux problèmes d'action collective. Les négociations internationales sur le climat sont régulièrement rendues difficiles par le fait que les changements climatiques sont un phénomène global qui ne respecte pas les frontières, alors que certains des plus importants acteurs (les états nationaux souverains) sont restreints par nature. Si l'on ajoute à ceci les défis de répondre aux migrations internationales, un autre secteur dans lequel un consensus global demeure très distant, il semble incroyablement difficile de parvenir à une action multilatérale pour empêcher les déplacements dus aux changements climatiques ou pour y répondre.

Toute action internationale dans ce domaine devra manœuvrer autour de plusieurs questions épineuses de

politique. Par exemple, les preneurs de décisions devront décider s'ils veulent faire usage d'interventions légales ou de nouveaux mécanismes opérationnels, ou des deux. D'autre part, les preneurs de décisions devraient-ils traiter en priorité un accord sur des principes universels de protection, ou avancer au cas par cas ?

En l'absence de recherches de bonne qualité et d'un leadership politique puissant, nous risquons en fait de voir les pires résultats possibles : de gros titres à sensation qui exagèrent l'échelle de ce qui pourrait se produire, des politiques réactionnaires afin d'empêcher l'entrée de 'réfugiés' environnementaux et très peu de protection réelle pour les personnes qui se trouveraient vulnérables aux effets des changements climatiques, souvent sans en être responsables.

Les chercheurs ont quelque peu la responsabilité d'éviter ceci en fournissant de meilleures analyses du fonctionnement exact de ce rapport, mais la responsabilité est partagée également avec les preneurs de décisions nationaux et internationaux qui doivent faire preuve de leadership et apporter une réponse appropriée aux défis à venir.

Dhananjayan Sriskandarajah (d.sriskandarajah@ippr.org) est responsable des recherches sur les migrations à l'Institut de Recherche sur les Politiques Publiques (IPPR). Cet article fait état des discussions lors d'une conférence IPPR tenue à Londres en avril 2008. Une transcription se trouve sur www.ippr.org/migration.



IPPR/Manocheer Dasgupta

« Mon expérience personnelle est que la plupart des gens n'ont toujours pas intégré la question des changements climatiques à leur vie quotidienne. Ils pensent encore qu'il est tombé « juste un peu trop de pluie » pendant la saison des pluies ou « pas assez » pendant les mois secs. Il n'est pas facile de réaliser que ces faits sont les premiers signes de changements permanents. »

Dr Sutardi
Ministère des travaux publics et Secrétaire Exécutif du Partenariat des eaux en Indonésie

Extrait de 'Adapting to Climate Change: Practical Perspectives', GTZ, 2008.
En ligne sur www.gtz.de/en/dokumente/en-climate-adaptation.pdf

Cadres légaux et normatifs

Roger Zetter

La manière dont on répondra aux cadres légaux et normatifs sera essentiel pour la sécurité des populations menacées par les changements climatiques.

Un thème dominant du discours fondé sur les droits est que les droits ne doivent pas être violés par les déplacements. Il existe donc des instruments internationaux, régionaux et nationaux bien établis, ainsi que des accords et des normes en vue de protéger les droits des personnes déplacées par les conflits, la persécution les catastrophes naturelles et les projets de développement. Il est donc surprenant qu'il n'existe pas de cadre semblable qui protégerait les droits des personnes forcées à se déplacer à cause des changements environnementaux dus aux changements climatiques.

Les questions-clé explorées dans cet article sont : premièrement, le plaidoyer pour le développement des capacités d'aménagements légaux domestiques et internationaux en soutien des besoins des personnes vulnérables aux déplacements dus aux changements climatiques. Deuxièmement, établir à quel point de tels cadres légaux et normatifs peuvent soutenir les capacités de gouvernance locale et régionale, et des structures de société civile capables de mettre en œuvre les stratégies d'adaptation et de résilience afin d'éviter les déplacements de populations.

Le but n'est pas de promouvoir un plaidoyer visant à développer des conventions contraignantes mais de faire démarrer un processus participatif – à l'instar du débat sur les Principes Directeurs sur les Déplacements de l'Intérieur au début des années 1990 – qui puisse apporter un soutien plus solide aux droits des personnes déplacées contre leur gré par les changements environnementaux, et aux droits des personnes sous risque de déplacement, mais qui restent sur place.

Les questions conceptuelles et de politique

La reconnaissance du rôle de la capacité d'action humaine et de la nécessité des états à articuler la protection des droits en relation aux déplacements provoqués par l'environnement et à y répondre, est une question urgente. Quelles formes de protection existent à présent pour les personnes déplacées par les changements environnementaux et, de

manière plus significative, lesquelles devraient être élaborées alors que les processus migratoires s'accroissent ? Cette même question a été posée par le CPI, l'OIM, la CE et le NRC¹, ainsi qu'au Débat de La Haye.² Il découle de cette question un certain nombre de points.

Il est essentiel de reconnaître la pluralité des causes de déplacements provoqués par l'environnement dans lesquels les changements climatiques ne sont qu'un des facteurs provoquant la migration forcée ; ceci soulève la question d'établir jusqu'à quel point il est possible de prendre en considération des formes spécifiques de protection pour un processus migratoire qui n'a pas de 'cause' clairement établie.

Un deuxième défi, aussi en rapport, est d'explorer à quel point les personnes déplacées contre leur gré par des facteurs environnementaux font l'objet de violations de leurs droits humains élémentaires comme cela est le cas des réfugiés et des PDI. Il est nécessaire d'établir la nature particulière des menaces aux droits humains causée par la dégradation des écosystèmes provoquée par les changements climatiques.

Troisièmement, en contraste avec un des facteurs fondamentaux sur lesquels la Convention de 1951 et les Principes Directeurs sont fondés, souvent les personnes déplacées contre leur gré par les facteurs environnementaux ne retournent pas chez elles. En outre, tandis qu'il est pratiquement certain que la majorité demeurera déplacée de l'intérieur et tombera ainsi dans la sphère des normes nationales et des instruments légaux qui protégeraient leurs droits humains, leur déplacement a été forcé par un processus global, non pas par une crise locale. Ceci est le reflet d'une des questions les plus fondamentales associées aux changements climatiques : la responsabilité – l'obligation de la part des pays polluants du Nord de répondre aux besoins des pays qui en souffriront le plus dans le Sud. Le jeu entre les cadres nationaux et internationaux, et les questions de souveraineté des états dans l'application des instruments de protection revêt une signification unique dans ce contexte.

Quatrièmement, une grande partie du discours actuel considère les migrations provoquées par l'environnement comme une réponse réactive de dernier recours où les migrations sont perçues comme un échec. Cependant, les migrations représentent parfois une diversification positive et proactive et une stratégie de développement que les foyers, les individus et quelquefois des communautés entières adoptent pour améliorer leur existence et réduire les risques et la vulnérabilité.

Cinquièmement, et dans le même temps, la focalisation d'une grande partie du débat académique et politique actuel se porte sur les personnes forcées à migrer par des facteurs environnementaux plutôt que sur les droits tout aussi importants des personnes qui choisissent de rester sur place. Pour certains, rester sur place est un choix positif – une stratégie d'adaptation et de résilience. Ceci remet en question la notion que les groupes vulnérables sont des victimes passives, et met plutôt en relief les compétences, les stratégies et la capacité d'action des personnes. Egalement, il peut aussi se trouver des personnes qui sont obligées de rester sur place parce qu'elles ne disposent pas des opportunités, des compétences et des ressources leur permettant de migrer. Dans les deux cas, nous devons prendre en considération de quelle manière un régime de protection fondé sur les droits et l'application des principes de sécurité humaine peut venir en aide aux personnes qui restent.

Enfin, c'est dans le Sud que l'incidence de déplacements provoqués par l'environnement et les changements climatiques est le plus sévère, et le restera. Beaucoup de ces pays et de ces régions ne sont équipés que d'une gouvernance et de structures de société civile faibles, et ont une moindre capacité, ou volonté, de protéger les droits humains et la sécurité. Comment est-il possible d'améliorer leur capacité de protection ? Dans ce contexte, il est important de reconnaître que les facteurs environnementaux n'affaiblissent pas les droits et la sécurité en isolation d'une gamme plus large de droits socio-économiques.

Un nouveau cadre de principes directeurs ?

En admettant la grande résistance de la communauté internationale aux

nouveaux instruments internationaux en développement tout en reconnaissant la nécessité de protéger les nombres croissants de migrants environnementaux, quelles sont les normes et les instruments à incorporer dans un nouveau cadre de principes directeurs ? Je crois que l'argument pour une extension de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 afin d'inclure les soi-disant 'réfugiés environnementaux' comme l'ont avancé certains chercheurs et agences humanitaires récemment, est très faible. Dans le même temps, les Principes Directeurs de 1998, ne constituent pas un point de départ en soi, cependant, mais sont aussi un modèle pour le processus d'agrégation et d'adaptation de normes et de principes en provenance d'une large gamme d'instruments internationaux visant à protéger les droits des 'personnes déplacées par l'environnement'. La Déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948 protège les droits de liberté de mouvement ainsi que les droits sociaux, culturels et économiques qui sont une prérogative au titre des lois internationales des droits humains et des lois humanitaires internationales, mais qui peuvent tomber sous la menace lorsque les populations sont obligées de migrer par les dégradations environnementales dues aux changements climatiques.

Il existe des normes 'subsidiaries' et des instruments qui offrent différentes formes de protection des droits humains aux groupes de migrants, directement ou indirectement, par exemple : l'Accord sur les Droits économiques, sociaux et culturels de 1966, et la Convention Internationale sur les droits civils et politiques de 1996, ainsi que la Convention Internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants de 1990, la Convention sur les Droits des enfants de 1989, la Convention sur l'Élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes de 1981 et la Convention de l'OIT (ILO) sur les Droits des populations indigènes de 1991. Étant donné que l'apatride représente la perspective vraisemblable pour les citoyens des petits états insulaires qui seront submergés par la montée du niveau des mers, leur protection devient critique au titre de la Convention sur les Personnes apatrides de 1954, de la Convention sur la Réduction de l'apatride et du mandat de protection de l'UNHCR pour les personnes apatrides.³

Parallèlement à ce cadre de droits humains internationaux et de loi humanitaire se trouve un ensemble considérable de lois domestiques des états souverains et d'instruments régionaux offrant une

protection subsidiaire et / ou temporaire. Bien que leur mise en application soit limitée, précisément parce que c'est dans ces états fragiles que la protection est le plus nécessaire, ces lois et ces instruments offrent de l'élargir le débat et même d'étendre les droits des personnes déplacées, ou touchées par les dégradations environnementales.

Un certain nombre d'organisations internationales, de directives et de normes donnent appui aux droits à la protection et à la sécurité au titre des lois internationales et leur apporte un soutien dans la pratique. En dépit des mêmes défis politiques qui vont de pair avec l'élaboration d'un cadre de principes, nous pouvons, avec le temps, réaliser qu'il est possible d'étendre les mandats de protection de certains organismes internationaux, par exemple, celui de l'UNHCR ou du Bureau du Haut-Commissaire aux Droits Humains.

Les normes et les directives qui pourraient être étendues comprennent les Directives du Comité permanent interorganisations des Nations-Unies sur les Droits Humains et les Catastrophes naturelles, le Code de conduite du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des ONG dans les secours d'Urgence, et la Responsabilité de Protection de la Commission internationale sur l'Intervention et de la Souveraineté des états. Pareillement, la Charte Humanitaire du Projet Sphère et les Normes minima dans les Réponses aux catastrophes, et les 'clusters' humanitaires couverts par le processus de Revue des réponses humanitaires décrivent aussi les caractéristiques essentielles des régimes de protection pertinents aux personnes déplacées par l'environnement. La coopération entre les agences, déjà problématique, deviendra vitale.

La pertinence politique

Les normes et les instruments pour la protection et la sécurité des personnes n'auront pas l'impact immédiat des stratégies physiques, spatiales et de développement nécessaires pour répondre aux déplacements provoqués par les changements climatiques – mais, la provision et l'amélioration des capacités de protection demeurent des composants essentiels d'une approche compréhensive aux défis des déplacements au niveau national et international.

Il est essentiel de former des liens entre le discours de protection et les déplacements provoqués par les changements climatiques, et le renforcement des normes et des instruments afin d'apporter du soutien aux

très grands nombres de personnes forcées à se déplacer, et à celles qui restent sur place. Il est possible d'utiliser la promotion d'une perspective de protection axée sur les droits ainsi qu'une analyse fondée sur les droits comme un instrument définissant les paramètres de politiques de réponses 'dures' et 'floues' envers les personnes déplacées par l'environnement – par exemple, les droits d'accès aux terres et au logement, la liberté de mouvement, et la participation et l'habilitation aux prises de décisions sur la réinstallation. Faire face aux impacts des déplacements en tant qu'un défi aux droits exige inévitablement que les populations touchées participent pleinement à l'élaboration des stratégies de réponse, et que les instruments de plaidoyer ainsi que les processus soient améliorés afin de promouvoir leurs droits.

Enfin, la pertinence aux politiques du développement des normes de protection, des instruments et des directives est accentuée par les cas extrêmes dans lesquels la dégradation des écosystèmes et l'épuisement des ressources environnementales peuvent conduire au conflit et aux violences – et par conséquent à la création de réfugiés au plus strict sens du terme de la convention de 1951. Nous devons être prudents vis-à-vis de ces liens car il n'existe que peu de recherche empirique solide et il est évident que les facteurs environnementaux n'agissent pas en isolation. Néanmoins, étant donnée l'inévitabilité de la dégradation des écosystèmes et l'augmentation qui en découle du nombre de personnes qui seront obligées de se déplacer, il existe un plaidoyer important à faire afin de s'assurer que les mécanismes de protection couvrent les déplacements provoqués par l'environnement dans ces contextes spécifiques.

Roger Zetter (roger.zetter@qeh.ox.ac.uk) est Directeur du Centre d'Études pour les Réfugiés (RSC), Université d'Oxford www.rsc.ox.ac.uk. Pour plus de renseignements sur le programme de recherches du RSC en rapport avec les changements climatiques, veuillez consulter www.rsc.ox.ac.uk/rc-environment.html

1. Inter-Agency Standing Committee, voir p41; Norwegian Refugee Council, voir p42; International Organization for Migration, voir p59-60.

2. [www.forcedmigration.org/podcasts/hague-climate-debate/Hague Debate](http://www.forcedmigration.org/podcasts/hague-climate-debate/Hague%20Debate)

3. voir www.migrationforcee.org/apatridie.htm



Le relèvement et l'état de droit : qu'avons-nous appris ?

Kathleen Cravero

Alors que les tragédies et les souffrances ont laissé sur moi une impression profonde, ce sont le courage et l'espoir des populations qui me poussent à continuer.

Durant ces 25 dernières années, j'ai eu le privilège de servir les Nations Unies dans quatre agences différentes et cinq pays. A présent, en tant que Directrice du Bureau de prévention des crises et du relèvement (BCPR), je suis chargée d'apporter du soutien aux communautés ravagées par les conflits ou par les catastrophes naturelles dans leur reconstruction et dans leur

relèvement. Pendant plus de vingt ans, j'ai vu des personnes à leur moment le plus vulnérable et le plus déterminé. J'ai vu le courage là où des enfants arrachés à leurs familles et forcés au combat, des femmes violées brutalement et des familles dépossédées se remettre à la tâche de reconstruire leur vie et de recommencer à zéro.



Le défi a toujours été de repenser les anciennes manières de mener les affaires et de servir et de soutenir les personnes dans leur moment de plus grande vulnérabilité. Ce sont les forces des femmes en particulier qui ont défini ma carrière professionnelle ainsi que mes ambitions personnelles. Les femmes souffrent de manière disproportionnée durant les crises et elles sont souvent tenues à l'écart du processus de relèvement. Pourtant, elles restent le point fort de leurs communautés avant, pendant et après le déclenchement des crises.

Je me souviens très clairement d'une rencontre avec des jeunes filles en Ouganda. A l'âge de treize ans, elles avaient été enlevées de leurs lits dans un dortoir d'école et forcées à la servitude sexuelle pour l'Armée de Résistance du Seigneur. Ces filles ont eu des enfants et elles ont survécu à des horreurs indescriptibles. Et pourtant, lorsqu'elles se sont échappées et qu'elles sont

retournées dans leurs communautés, elles ont eu la résilience de reprendre leur éducation et de remettre leur vie sur la bonne voie. Les aider à atteindre ce but est l'essence du relèvement.

L'un des éléments les plus importants des travaux du BCPR est l'accès à la sécurité et à la justice, qui sont des pré-requis à la paix durable et la pierre angulaire de notre mission. Et, étant donné que les femmes victimes des crises se voient souvent refuser la justice, une grande partie du programme d'état de droit du PNUD se concentre sur les besoins de cette moitié négligée de la population – que ce soit en formant des juristes et des forces de police pour répondre aux violences sexuelles et sexistes, en mettant en place des cliniques légales gratuites, ou en œuvrant avec les gouvernements à aligner la législation nationale aux normes internationales.

L'établissement de l'état de droit dans une région gouvernée par la force n'est pas chose facile mais nous avons beaucoup appris sur les procédures effectives.

Durant ces dernières années, cinq enseignements ont clairement émergé :

- S'engager au plus tôt lors d'une crise
- Instiller la notion de propriété nationale
- Promouvoir le rôle des femmes à mener le relèvement
- Reconnaître que la sécurité est un processus à long terme
- Etre flexible et s'adapter aux réalités sur le terrain.
- S'engager au plus tôt

Une réponse au plus tôt à une crise est la clé du succès. Au moment où les travailleurs humanitaires se précipitent pour distribuer des couvertures, de la nourriture et des médicaments, le relèvement doit aussi être entrepris. Le PNUD forme un pont de communication entre les secours humanitaires et le relèvement à long terme, en aidant à rétablir les capacités des institutions nationales et des communautés dans des secteurs comme la sécurité et l'état de droit.

Dans les suites immédiates de toute crise – qu'elle soit provoquée par les conflits armés ou par les catastrophes naturelles – il existe une fenêtre d'opportunité très brève de 'reconstruire en mieux'. En temps de crise, les jours, voire les heures, peuvent faire la différence. Cela étant, le PNUD a élaboré une stratégie de réponse rapide aux crises en 2007, en créant un réseau mondial de spécialistes qui peuvent être déployés sous 72 heures. L'année dernière, ces spécialistes ont apporté leur soutien à 15 pays touchés par les crises, dont le Bangladesh, le Libéria, les Iles Salomon et le Soudan.

L'introduction d'un programme d'état de droit au Darfour est un exemple de progrès à l'encontre de tout. Depuis le lancement du programme en 2004, sept centres d'aide légale et quatre centres d'informations légales ont été établis, apportant de l'aide légale aux personnes déplacées, dont beaucoup sont des femmes qui demandent justice pour des crimes sexuels et sexistes et pour des abus sexuels. Le programme a aussi offert une formation à plus de 40 000 juristes professionnels, agents de police, leaders traditionnels et membres de la société civile.

Il peut sembler prématuré à certaines personnes de se concentrer sur les questions de sécurité et de justice immédiatement après un conflit. Toutefois, la restauration des droits humains et de la dignité des populations – quelquefois après des générations de chaos et de brutalité – est essentielle à la paix. L'idée même que la justice peut exister, que l'état de droit doit être rétabli, que les brutalités seront punies – voici des idées qui suscitent l'espoir. Elles motivent les personnes à abandonner la violence en faveur de la paix au futur et de la prospérité.

Instiller la notion de propriété nationale

Le succès du programme au Darfour tient à la capacité des autorités locales et des communautés à mener leurs propres processus de relèvement. Ce n'est pas une solution imposée, mais enracinée dans le contexte local. L'importance de la propriété nationale ne doit pas être sous-estimée.

La propriété nationale tient de l'humilité. Elle consiste à écouter ce que les femmes, les hommes et les enfants qui ont perdu des membres par les coups de machettes, des personnes de leur famille et leur foyer aux milices combattantes attendent de nous – non pas à imposer ce que nous attendons de ces personnes. La propriété nationale consiste à avoir la patience de cultiver un rapport constructif avec le gouvernement et les autres partenaires sociaux et d'habiliter les autorités locales à faire ce qu'il faut quand il le faut. Elle consiste à faire confiance aux personnes qui reçoivent le mandat de servir ; à reconnaître que les forces inhérentes des sociétés se trouvent parfois cachées sous des leaderships corrompus ; à renforcer leurs propres capacités de relèvement et de reconstruction ; et à faire confiance aux communautés alors qu'elles sont à leur point le plus vulnérable. En fin de compte, notre rôle est de catalyser la propriété nationale en donnant l'espace aux partenaires nationaux de poursuivre les changements selon leurs propres termes.

Promouvoir le rôle des femmes à mener le relèvement

L'une des plus images de guerre les plus courantes et les plus perturbantes représente des femmes sur les routes, déracinées de leurs foyers et de leurs communautés, assommées par des brutalités indescriptibles, tenant à leur sein des enfants terrifiés. Elles doivent satisfaire à leurs besoins et aussi pourvoir à leurs nombreux enfants en état d'épuisement. Lors des crises, les femmes supportent la plus grande partie des souffrances.

Lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies a accepté la Résolution 1325 en 2000, il a reconnu l'impact des conflits armés sur les femmes. La Résolution 1325 est d'une étendue ambitieuse et elle englobe un grand nombre de directives ; parmi d'autres questions importantes, elle identifie les viols et les violences sexuelles comme des crimes de guerre et elle fait appel aux états de mettre fin à l'impunité des perpétrateurs. D'une manière tout aussi importante, elle reconnaît que les femmes ne sont pas seulement des victimes des conflits mais des partenaires de grande valeur dans la reconstruction de la paix et du relèvement.

Pendant les conflits, pendant leur fuite et dans les camps de réfugiés, les femmes et les filles sont vulnérables aux violences, aux abus sexuels et à l'exploitation. Lorsque les structures communautaires s'effondrent et que les violences s'accroissent, leur protection s'étiolle. J'ai

rencontré des femmes qui ont été violées alors qu'elles ramassaient du bois de chauffe ou alors qu'elles se rendaient vers des latrines éloignées. J'ai rencontré des filles forcées à l'esclavage sexuel par des milices en maraude. J'ai vu des veuves chercher de pitoyables ressources pour elles-mêmes et pour leurs enfants quand leurs moyens de subsistance ont été détruits et leurs droits à leur propriété et à leurs biens leur sont déniés. Lors des crises, les femmes ont fait preuve de forces et de résilience extraordinaires, souvent en formant des réseaux offrant des services et du soutien mutuel. Pourtant, elles sont trop souvent exclues du processus de relèvement. Cette exclusion n'a pas pour seul résultat de leur dénier leurs droits aux services et à la participation au gouvernement, mais elle dénie aussi aux communautés les bénéfices de leur savoir et de leurs capacités de ressources.

Il est possible de responsabiliser les femmes en leur offrant des opportunités lors de la 'reconstruction en mieux'. En apportant aux gouvernements un soutien approprié, durable et innovateur, le relèvement post-conflit est à même de donner aux femmes de meilleures chances de vivre sans violences et d'émerger à la tête de leurs communautés et de leurs gouvernements. Quand les forces destructrices qui causent les conflits sont affaiblies dans des circonstances post-conflit, il nous appartient de saisir l'opportunité de défier les préjugés envers les femmes.

Durant mon mandat au PNUD, nous avons lancé, avec nos partenaires, un agenda en huit points qui cherche à réaliser les droits des femmes dans les situations post-crisis. Ce 'plan d'action' vise à mettre fin aux violences sexuelles, à réduire les risques sur la sécurité des femmes dans les crises, à répondre à la discrimination qui les empêche de faire valoir leurs droits aux terres et à la propriété, et à transformer les normes sociales qui les tiennent à l'écart des processus de relèvement et de reconstruction de la paix.

Ces efforts portent déjà leurs fruits en Somalie, par exemple, où la première Association de Femmes Juristes a été établie, offrant de l'aide légale aux victimes de viols et de violences domestiques. Le soutien du PNUD a aussi aidé à faire en sorte que les femmes forment environ 10% des agents diplômés sortant des académies de police, et en septembre 2007, 50 des 600 agents de police diplômés étaient des femmes. En Afghanistan, au Timor

Oriental et au Soudan du sud, le PNUD aide les gouvernements à assurer que les lois nationales protègent les femmes.

En dépit de cet arrière-plan horrible de crise, des leaders émergent. Abandonnées sans la protection de pères, de maris ou d'autres parents masculins, les femmes dans les crises découvrent souvent de nouvelles forces et les capacités à se protéger du danger, ainsi que leurs proches. Une fois la paix rétablie, ces femmes veulent continuer à faire la différence. Elles veulent se faire entendre. Les Nations Unies doivent soutenir leur résolution et ne doivent pas les laisser sombrer – ou être poussées – dans l'obscurité.

Reconnaître que la sécurité est un processus à long terme

Les programmes d'état de droit en Somalie et au Darfour aident à rapprocher de la paix ces pays déchirés par les conflits. Cependant, il faut du temps pour améliorer la sécurité dans un pays, et le travail de relèvement est entrepris dans une perspective à long terme, non pas de stratégie de désengagement à court terme. La transition de la gouvernance militaire vers la gouvernance civile peut demander des décennies d'investissement. Notre travail de sécurité et de développement sert de complément important aux déploiements de sécurité plus robustes des forces du maintien de la paix des Nations Unies. Les forces du maintien de la paix protègent les civils. Mais les droits des civils doivent aussi être protégés par la loi et par les institutions appliquant la loi, et les institutions judiciaires. Notre travail habilite les lois nationales appliquées par les institutions légales à protéger les citoyens sans aide extérieure, en offrant du soutien aux commissions juridiques nationales, aux tribunaux, au système de police communautaire et à l'administration pénitentiaire, et en mettant en avant la supervision des institutions de sécurité.

S'adapter aux réalités sur le terrain

Au cours de l'année dernière, le PDNU a élaboré un Programme global de renforcement de l'état de droit dans les situations de conflit et



Norwegian Red Cross/Oliva A. Salbonnes

post-conflit. Ce Programme – déployé dans 17 pays en crise – met en avant la complémentarité et l'interaction entre les agences humanitaires, les forces du maintien de la paix qui apportent la sécurité et la stabilité, et les agences de développement et leur perspective à long terme. Ceci produit de meilleurs résultats sur le terrain. Le Programme Global est fondé sur une stratégie et des secteurs clairs de concentration :

- Renforcer l'état de droit dans le cadre initial du relèvement et durant les transitions
- Répondre aux questions de la sécurité des femmes et de l'accès à la justice
- Soutenir le développement des capacités des institutions de justice et de sécurité
- Faciliter la justice transitionnelle
- Promouvoir le regain de confiance et la réconciliation.

Cette stratégie sera adaptée selon les défis dans chaque pays. Dans le domaine de

l'état de droit, la flexibilité est l'élément-clé. Nous devons écouter nos partenaires et répondre à leurs besoins, non pas à un désir erroné de données comparatives.

Je travaille pour une grande institution. Notre pensée est à l'échelle globale ou nationale : des millions de personnes sont touchées ; des milliers de vies sont restaurées, des centaines de communautés sont reconstruites. Cependant le relèvement est fondé sur la force, les espoirs et la détermination des individus. Pour moi, une femme qui s'appelle Immaculata représente le relèvement. Je l'ai rencontrée au Burundi en octobre 1999 alors que nous prenions la fuite lors d'une embuscade dans le camp de personnes déplacées où elle vivait. Elle courait à côté de moi avec ses quatre enfants, dont un que j'ai porté au dos presque toute la journée. Nous avons couru pendant des heures avant de nous trouver en sécurité relative dans un autre village. Je me rappelle avoir pensé que tandis que cela était peut-être

la pire journée de ma vie, mais c'était la vie d'Immaculata. Jour après jour, année après année, elle ramasse ses enfants et elle court, sans jamais savoir vers où, ni ce qui les attend lorsqu'elle y arrive.

Le relèvement signifie qu'Immaculata peut arrêter de courir. C'est aussi simple que ça. Cela signifie qu'elle peut vivre dans la dignité, que ses enfants sont en sécurité à l'école, et que sa subsistance est assurée. Cela signifie qu'elle se sentira en sécurité et qu'elle aura accès à la justice si elle en a besoin un jour. La valeur de nos efforts se trouve dans les résultats pratiques, concrets pour les personnes dont nous sommes au service.

Kathleen Cravero est Administratrice Assistante et Directrice du Bureau de prévention des crises et du relèvement (www.undp.org/cpr). Pour plus de renseignements veuillez contacter Jehane Sedky (jehane.sedky@undp.org), Conseillère Supérieure auprès du Directeurat.

La protection des droits humains au Darfour

Maarten Barends

Il est courant que les programmes d'état de droit soient déployés une fois que les conflits ont pris fin mais il n'est jamais trop tôt pour lancer des programmes qui encouragent le retour à l'état de droit et le respect des droits humains.

Le soleil se lève sur une grande plaine au Darfour. Un nombre apparemment illimité de dômes couverts de bâches en plastique et des structures de briques de terre projettent de longues ombres. Un bourdonnement sourd de conversations à voix basse s'amplifie alors que cent mille personnes déplacées commencent à s'éveiller. Comme il faut s'y attendre avec une population aussi nombreuse – cernée par les menaces constantes de banditisme et d'agressions physiques violentes – les conflits sont fréquents. Aujourd'hui, grâce à un Programme d'Etat de Droit innovateur géré conjointement par le PNUD et une ONG internationale, les habitants du Darfour peuvent faire face aux nombreux aspects du stress de la vie dans les camps avec l'aide de juristes auxiliaires spécialement formés. Ces juristes auxiliaires, qui sont souvent des PDI, aident à gérer et à résoudre les conflits à l'intérieur des camps en offrant

des conseils juridiques gratuits et des services de médiation. Ils facilitent aussi la justice en passant les cas les plus sérieux (par exemple, les viols, les meurtres ou la torture) aux 61 juristes du Réseau d'Aide Légale du PNUD au Darfour.

Jemeela, une femme de 50 ans, est originaire d'un village à 30 kilomètres au sud du camp et elle est déplacée depuis presque cinq ans. Aujourd'hui, elle est l'une des 154 juristes auxiliaires au Darfour. Son équipe de juristes auxiliaires comprend 26 femmes et hommes de tous les âges et de tribus différentes. Certains juristes auxiliaires sont aussi des sheikhs¹ dans leurs secteurs respectifs des camps. Ils sont tous formés aux pratiques de médiation, aux normes des droits humains et aux lois domestiques du Soudan ; et ils aident les gens à négocier paisiblement selon les principes du droit et de la responsabilité plutôt que de

recourir à la force physique. Les juristes auxiliaires comme Jemeela représentent probablement le point de contact le plus important pour la dissémination et l'application des principes des droits humains internationaux, en particulier, ceux qui touchent aux droits des femmes.

Les juristes auxiliaires animent des sessions hebdomadaires de formation sur les droits humains internationaux et sur les lois domestiques, ciblant à la fois les débiteurs d'obligations et les ayants-droit puisqu'il est aussi important pour les personnes de connaître leurs droits que pour les autorités de se montrer égales à leurs responsabilités au titre des lois nationales et internationales. De telles formations offrent un catalyseur permettant aux personnes de questionner certaines normes de justice. En outre, l'exposition reçue par les juristes auxiliaires lors des formations élève leur statut dans leurs communautés, et ils sont de plus en plus invités à participer à des médiations difficiles. Durant ces médiations, les juristes auxiliaires encouragent les sheikhs à appliquer et à

incorporer les valeurs des droits humains et des normes internationales de justice.

Procédures et principes

La population des personnes déplacées dans le camp de Jemeela est composée en majeure partie de Fours et de Musulmans. Ici, comme dans pratiquement tout le Darfour, les fortes croyances Islamiques coexistent avec les anciennes coutumes et traditions. Parmi les valeurs culturelles les plus importantes, se trouve la conviction que les problèmes dans les communautés doivent être résolus par les communautés. Selon Ahmed, un Sheikh local, « Si quelqu'un veut aller devant un tribunal formel, les voisins interviendront... Vous voyez, les gens ici font les choses d'une manière différente. » Il existe une aversion prononcée de la part des tribunaux statutaires locaux envers les solutions imposées par le gouvernement, et par conséquent, la médiation figure largement sur la liste des obligations d'un Sheikh.

La plupart des cas présentés aux juristes auxiliaires concernent des agressions : deux femmes qui se battent entre elles pour leur place dans la file d'attente à un point d'eau ; un adolescent hospitalisé à la suite d'une rixe sur l'interprétation du Coran ; une femme divorcée se bat avec son nouveau mari sur une pique de jalousie. Dans le cas de violences sexuelles et sexistes, les violences domestiques sont prédominantes mais les viols, l'abandon conjugal et l'humiliation publique sont aussi courants.

Alors que les pratiques de médiation varient d'un camp à l'autre, certains principes et procédures élémentaires sont universels. Souvent, les PDI présentent leur cas aux juristes auxiliaires avant de consulter le Sheikh local. Les juristes auxiliaires coordonnent un moment donné pour la médiation entre les parties dans un endroit ouvert et neutre, comme le domicile du juriste auxiliaire, ou le centre d'aide légale local. Lorsque les parties ne parviennent pas à un accord, le juriste auxiliaire peut alors demander à un Sheikh de participer.

Quand les juristes auxiliaires sont invités à participer aux médiations, ils établissent d'abord les règles de base. Les deux parties

« Avant l'introduction de ce Programme d'Etat de Droit du PNUD, je ne savais pas que les femmes avaient des droits. J'en ai été étonnée. »

Jemeela, juriste auxiliaire.

sont informées qu'elles auront l'occasion de parler chacune à leur tour et que les interruptions pendant les témoignages ne seront pas tolérées. Dès le début de toute médiation, ils annoncent la possibilité de recevoir des services d'aide légale gratuite (fournie par le Réseau d'Aide Légale local du PNUD) au cas où la médiation ne viendrait pas à bout du problème. Ils font aussi des commentaires durant toute la procédure, soulignant les lois nationales et / ou internationales qui peuvent influencer le résultat de manière positive.

La plupart des Sheikhs affirment que les juristes auxiliaires sont un atout dans leurs efforts de médiation. « Les juristes auxiliaires posent plus de questions que nous le ferions normalement », déclare l'un d'eux. Un autre Sheikh estime avec enthousiasme, « Dans nos villages, les femmes ne prendraient jamais part aux médiations. Aujourd'hui, j'écoute les deux parties et j'ai ainsi une représentation du problème bien plus complète qu'auparavant. Je suis en mesure de prendre de meilleures décisions. » Alors que la participation des femmes est toujours insuffisante dans certains camps, les juristes auxiliaires notent que, « nos sessions de formation aux droits humains ont eu un impact réel sur la façon de penser des sheikhs. La plupart du temps, les femmes assistent aux médiations dans notre camp. » Certes, un des plus grands succès du programme de juristes auxiliaires a été de promouvoir le droit des femmes à participer aux procédures touchant à leur bien-être.

Les rapports entre les juristes auxiliaires et les sheikhs ne sont pas sans leurs complications. Les sheikhs ont l'autorité requise pour rassembler les deux parties et pour appliquer les décisions, leur participation est donc critique. La controverse provient souvent du fait que les juristes auxiliaires insistent que les sheikhs ne fassent pas payer leurs offices de médiation. Les femmes juristes auxiliaires sont confrontées à d'autres défis. Par exemple, il n'est pas accordé aux plus jeunes femmes juristes auxiliaires le même degré de respect qu'aux femmes juristes auxiliaires plus âgées, comme Jemeela. Comme Jemeela elle-même l'affirme, « Les juristes auxiliaires présentent les principes des droits humains. Toutefois, les traditions demeurent [toujours] un obstacle. Les sheikhs ne reçoivent pas toujours bien les nouvelles idées, comme l'inclusion des femmes dans le rôle de médiateurs. » En fait, à cause de la diversité des origines des PDI, les controverses sur le rôle des



droits humains dans des communautés Islamiques conservatrices ne sont toujours pas résolues. Cependant, il est prometteur que de tels débats aient lieu.

Travailler avec les systèmes traditionnels de justice

Lorsque les médiations traditionnelles aboutissent à des résultats inacceptables du point de vue des normes internationales de droits humains, les juristes auxiliaires informent les parties concernées de leurs droits au titre des lois soudanaises et internationales, et offrent aux parties le recours sous le système formel de justice. Ils peuvent aussi chercher à sensibiliser les sheikhs aux normes des lois soudanaises et des droits humains, et leur demander de reconsidérer leurs décisions. Les juristes auxiliaires se voient limités à cette réponse en deux points pour deux raisons.

Premièrement, les camps sont 'contrôlés' par l'importance des sheikhs qui non seulement rendent la justice, mais sont aussi les conduits principaux des cartes de rations pour les vivres et les articles non-alimentaires. Les sheikhs n'apprécient pas souvent que les membres de leur peuple passent leurs 'médiations défailtantes' au système de justice formel parce que ces cas diminuent le statut du sheikh dans sa communauté. A leur tour, les PDI perdant une arbitration traditionnelle ne souhaitent pas offenser leurs bienfaiteurs en cherchant un recours légal à l'extérieur de la sphère de contrôle du sheikh. Puisque le programme de juristes auxiliaires adopte une approche centrée sur le client, la décision du client d'accepter l'arbitrage proposée par le sheikh est une décision que les juristes auxiliaires doivent respecter, quoique les juristes auxiliaires puissent demander (avec l'accord du client) à une autre organisation de fournir un soutien par la suite.

Deuxièmement, la plupart des PDI proviennent de communautés villageoises très rapprochées pour lesquelles

l'harmonie du groupe prévaut sur les droits de l'individu. L'isolation et les contraintes de la vie rurale dans les villages leur imposent de trouver des solutions acceptables aux deux parties en dispute. Il n'existe pas de prison dans la plupart des villages, ni de manière pacifique d'imposer les décisions, ou de mécanismes permettant de protéger les preneurs de décisions (sheikhs) de rétribution de la part des parties perdantes fâchées. Les bons rapports entre voisins sont considérés comme une nécessité pour survivre. Aujourd'hui, ces villageois vivent dans les mêmes villages très unis –souvent organisés sous les mêmes structures de pouvoir – dans les camps immenses de PDI. Leurs traditions perdurent.

Les médiations traditionnelles peuvent être utiles aux intérêts de la paix à court terme dans les villages et dans les camps de PDI, isolés et confrontés à de maigres ressources, quand bien même elles peuvent causer de graves injustices à l'individu. La démarche en deux points utilisée par les juristes auxiliaires est une réponse mesurée, centrée sur le client, et de nature sensible aux cultures afin de venir à bout des résultats néfastes de la justice traditionnelle.

Le succès de cette première phase du programme – conduite en pleine urgence humanitaire – démontre qu'il n'est jamais trop tôt pour répondre au besoin de promouvoir l'état de droit

et le respect des droits humains, et qu'il est possible de le faire même en répondant à des nécessités de survie.

Maarten Barends (maarten.barends@undp.org) travaille pour le Programme d'Etat de Droit du PNUD au Darfour (www.sd.undp.org/projects/dg8.htm).

Cet article est écrit en capacité personnelle et ne représente pas nécessairement les opinions des Nations Unies ou de toute autre organisation. Les noms des personnes mentionnées dans cet article ont été changés afin de protéger leur vie privée.

1. Sheikh signifie 'ancien' en arabe et le terme désigne communément un ancien dans une tribu, un seigneur, un homme âgé respecté ou un intellectuel Islamique.

Traite des êtres humains: au-delà du Protocole

Sergei Martynov

En février 2008, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé un événement mondial de première importance sur la traite des êtres humains : le Forum de Vienne, qui a captivé l'attention de la communauté internationale et fait l'objet de commentaires élogieux à travers le monde.

Le Forum de Vienne ne s'est pas terminé par des déclarations, des projets ou des engagements spécifiques, comme c'est généralement le cas lors de ce genre d'événement. Il n'a rassemblé que quelque 2 000 représentants issus de gouvernements, de diverses organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, ainsi que de nombreuses personnalités de renom. La plus grande qualité de ce Forum est d'avoir ouvert les yeux du monde sur la dure réalité contemporaine : l'esclavage est toujours bel et bien présent, et à tendance à prospérer.

Interdite par la loi, la traite des êtres humains est une activité des plus clandestines. Chaque année, plusieurs centaines de milliers de personnes à travers le monde en sont victimes, étant incapables de se sortir d'une situation d'exploitation. Les criminels qui travaillent dans des réseaux organisés traitent les victimes comme des marchandises et les achètent ou les vendent afin d'en tirer profit.

On considère la traite des êtres humains comme la troisième activité illégale la plus importante en termes de profits,

après la vente illégale d'armes et de stupéfiants. Pourtant, c'est justement à cause de sa nature secrète que le trafic des personnes défie toute analyse aisée et empêche toute estimation précise du nombre de personnes impliquées. Les estimations concernant le nombre de victimes dans le monde vont de 800 000 à plus de 2,4 millions¹ et celles concernant les profits des trafiquants s'élèvent jusqu'à 32 milliards de dollars.²

On estime aussi que les femmes et les jeunes filles représentent environ 80% de l'ensemble des victimes de la traite des êtres humains. La situation des enfants qui tombent aux mains des trafiquants est particulièrement préoccupante. Selon l'UNICEF, jusqu'à 1,2 millions d'enfants seraient victimes de la traite chaque année. Il y a encore peu de temps, l'opinion publique se souciait surtout de la traite des êtres humains liée à l'exploitation sexuelle. Toutefois, de plus en plus de personnes se rendent compte qu'il est nécessaire de lutter plus vivement contre la traite des êtres humains liée à l'exploitation par le travail.

Un nouveau paradigme?

Le monde doit agir sans plus tarder. Les inégalités à l'échelle planétaire persisteront sans doute et continueront, à leur tour, d'influencer les flux migratoires. Il faut donc que les sociétés industrialisées reconnaissent qu'elles dépendent en grande partie de la main d'œuvre étrangère pour soutenir leurs activités économiques. Les gouvernements ont le pouvoir de changer la manière dont les marchés mondiaux opèrent, réduisant ainsi le « facteur d'expulsion » dans le lien entre la traite des êtres humains et les migrations; ils ont aussi le pouvoir d'optimiser la régulation des migrations, diminuant ainsi le « facteur d'attraction ».

La démarche internationale actuelle contre la traite des êtres humains possède deux grands défauts. En premier lieu, il n'existe aucun cadre institutionnel complet; le Protocole sur la Traite des êtres humains se soucie trop de la question de la sécurité pour remplir ce rôle. En second lieu, il n'existe aucune structure institutionnelle pour faciliter la coopération contre la traite des êtres humains.

Un nouveau paradigme pourrait avoir pour point de départ de reconnaître que les victimes de la traite des êtres humains ne sont pas uniquement victimes des trafiquants mais aussi de l'ordre économique mondial et des contextes sociaux prédominants. Ainsi, la réponse

face à la traite des êtres humains devrait-elle inclure des politiques qui répondent aux « trois P » : prévention, poursuites (judiciaires) et protection. En outre, cette réponse devrait cibler les deux aspects de la traite des êtres humains, c'est-à-dire l'offre tout autant que la demande. Enfin, il faudrait s'attaquer à l'exploitation sexuelle ainsi qu'à l'exploitation par le travail.

Ce nouveau paradigme nécessite aussi la mise en place d'une structure internationale qui garantirait une coopération et une coordination efficaces entre les différents acteurs et les multiples initiatives contre la traite des êtres humains. Bien trop souvent les efforts des dizaines d'organisations internationales intergouvernementales et des centaines d'ONG impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains sont fragmentés, manquent de coordination et ne sont pas orientés vers des objectifs communs.

En juillet 2008, selon l'initiative de la Biélorussie, l'ÉCOSOC a adopté une résolution portant sur un plan d'action mondial contre la traite des êtres humains. Lors de la 63^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2008, la Biélorussie a parrainé pour la deuxième fois (après une première fois en 2006) un projet de résolution visant à améliorer les efforts de coordination contre la traite des êtres humains.³ L'objectif principal de cette résolution est de décider de la meilleure manière permettant de formuler

une stratégie mondiale contre la traite des êtres humains. Cette idée gagne du terrain.

En pratique, le rôle de coordinateur mondial pourrait être offert au Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains (ICAT), puisqu'il a été créé pour faciliter la coordination entre les différents efforts menés au niveau mondial et au niveau régional. Ce Groupe a toutefois besoin d'un regain d'intérêt de la part de ses membres et du soutien politique de tous les pays.

Il est aussi grand temps de prendre les décisions procédurales nécessaires au sein de l'ONU. Le plus important étant que la phase actuelle d'activités contre la traite, qui a été généralement amorcée grâce au Forum de Vienne et à l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT),⁴ culmine en une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU dédiée à la question de la traite des êtres humains. Une telle session devrait avoir pour conséquence la mise en place d'une stratégie ou d'un Plan d'action mondial de l'ONU contre la traite des êtres humains et une déclaration politique à ce sujet. Au bout du compte, aucune initiative ne peut être efficacement mise en œuvre sans l'engagement profond et le soutien politique sans faille des États Membres de l'ONU. C'est donc aux États de prendre leurs responsabilités et d'adopter un nouveau paradigme exhaustif et à long terme sur la traite



des êtres humains, ce qui permettra assurément d'améliorer nos perspectives communes quant à l'élimination de cette forme moderne d'esclavage.

Sergei Martynov est le ministre des Affaires étrangères de la République de Biélorussie. Pour plus de renseignements veuillez contacter unmission@byembassy.at

Pour de plus amples informations sur la traite des êtres humains, veuillez consulter RMF 25: « Trafic d'êtres humains : préserver les droits et comprendre les failles », disponible en ligne sur www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR25/FMR25full.pdf

1. Voir www.antislavery.org/homepage/antislavery/trafficking.htm

2. Tiré de 'Enhancing the Global Fight to End Human Trafficking' (« Rendre le combat mondial contre la traite des personnes plus efficace »), discours auprès de la Chambre des Représentants des États-Unis le 26 septembre 2006, No. de série 109-232, p.11.

3. Un partenariat mondial contre l'esclavage et la traite des êtres humains

4. www.ungift.org

Garçons victimes de la traite des personnes relevant des filets sous la surveillance d'un esclavagiste au bord du Lac Volta, Ghana.

Services de lutte contre le VIH/SIDA pour les réfugiés d'Égypte

Anna Popinchalk

Les réfugiés séropositifs d'Égypte ont de grandes difficultés à accéder aux services de santé en Égypte, à cause du manque de tels services mais aussi des préjugés et des discriminations envers le VIH/sida.

Bien qu'il n'existe aucune preuve permettant d'affirmer que les infections par le VIH sont plus fréquentes chez les populations de réfugiés, il est vrai que les réfugiés sont, par leur condition, plus exposés aux risques d'infection, à cause de l'instabilité sociale, de la perte de membres de leur famille et des soutiens de famille, du plus grand risque de violences sexuelles ou de participation au commerce sexuel, ainsi que du manque de ressources et de services éducatifs et sanitaires.

Avant les années 1990, on faisait peu attention aux risques liés au VIH/sida parmi les populations de réfugiés, de peur que les gouvernements, conscients de ces risques, n'essaient de refuser d'accueillir des réfugiés. Au moment où les pays ont commencé à envisager la nécessité d'effectuer des tests de séropositivité sur les réfugiés avant de leur accorder le droit de voyager et de se réinstaller à l'étranger, l'UNHCR a lutté pour protéger les réfugiés contre les expulsions dues à leur condition de séropositivité en

publiant ses Principes directeurs relatifs à la protection et l'assistance des réfugiés et la syndrome immunodéficientaire acquis (SIDA).¹ Depuis lors, l'UNHCR continue de publier des directives et des plans stratégiques afin de promouvoir les droits des réfugiés en ce qui concerne le VIH et le sida, et essayant, en autres, de dissuader les pays de tester systématiquement les réfugiés.

Selon la Convention sur les réfugiés de 1951, les pays d'accueil ont le devoir d'offrir une assistance sociale et médicale non-discriminatoire à tous les réfugiés, identique à celle offerte aux citoyens du pays. Toutefois, les pays dont la population compte un nombre extrêmement élevé

de personnes atteintes du VIH/sida sont généralement peu enclins à offrir des services supplémentaires pour les réfugiés et incluent rarement ces derniers dans leurs politiques nationales de lutte contre le SIDA.

Stigmatisation et idées fausses

En mars 2007, l'UNHCR au Caire a enregistré 39 400 réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence. La vaste majorité de ceux-ci (93%) était constituée de Soudanais, d'Irakien et de Somaliens, les autres nationalités représentant les 7% restant.² Les réfugiés possèdent très peu de droits d'ordre socio-économique en Égypte et dépendent donc en grande partie de l'assistance de l'UNHCR et de ses ONG partenaires; en outre, dans les zones urbaines surpeuplées du Caire ou d'Alexandrie, ils se disputent des ressources limitées avec les Égyptiens.

Les obstacles que rencontrent les réfugiés ne sont pas seulement dus au manque de services médicaux: ils sont victimes d'une profonde stigmatisation et d'une intense discrimination liées au VIH/sida, de la part des Égyptiens tout autant que de la part des autres réfugiés. Selon les estimations, la prévalence du VIH en Égypte reste faible, ce qui peut s'expliquer par les fortes valeurs culturelles et religieuses qui sous-tendent les comportements sociaux. Il en résulte un manque de familiarité avec la maladie et de nombreux préjugés en ce qui concerne les modes de transmission et les moyens de prévention. La plupart des gens pensent que les séropositifs ont les mœurs légères ou sont toxicomanes et que le VIH est une maladie importée par les étrangers. Le VIH/sida est donc une maladie hautement stigmatisée.

Avant 2004, la plupart des cas de VIH étaient détectés lors du dépistage obligatoire des donneurs de sang, des étrangers en résidence depuis plus de six mois et des citoyens sollicitant un permis de travail pour partir à l'étranger. Alors que le dépistage volontaire était aussi disponible, les noms de ceux qui étaient testés positifs étaient transmis au Ministère de la santé et de la population (MSP), ce qui avait pour conséquence de dissuader les personnes d'utiliser ce service. En outre, les étrangers séropositifs étaient alors déportés sous 48 heures, afin d'essayer de freiner l'infection en Égypte.

En mars 2004, suite à des discussions avec l'UNHCR, le Programme national de lutte contre le sida du MSP a exclu de ce traitement toute personne réfugiée ou sous la protection de l'UNHCR; toutefois, les réfugiés non enregistrés ne sont toujours pas protégés contre les déportations, si on découvre qu'ils sont séropositifs. En conséquence, de nombreuses organisations, comme AMERA, encouragent les réfugiés à cacher leur séropositivité.

C'est seulement au cours des trois dernières années que le MSP,³ avec le soutien de Family Health International,⁴ a développé un réseau de services de consultation et de dépistage confidentiels (SCDC) et mis au point des directives nationales et un plan de suivi et d'évaluation. Les SCDC sont actuellement offerts dans 14 sites différents, dont 9 sont gérés par le MSP, ainsi que dans neuf cliniques SCDC mobiles, financées par le FNUAP, afin d'offrir ces services aux personnes les plus isolées géographiquement. Tous les SCDC offrent un service de dépistage anonyme; les cas de séropositivité sont signalés au Ministère à des fins statistiques et épidémiologiques mais aucune information permettant d'identifier les patients n'est transmise.

Malheureusement, comme les étrangers n'ont pas le droit d'accéder aux services nationaux de lutte contre le VIH/sida, les réfugiés dépendent des organisations et ONG locales, telles que Refugee Egypt, qui a introduit un SCDC dans sa clinique en 2003. Alors que toute personne se présentant à Refugee Egypt peut accéder au SCDC, l'organisation cible surtout les groupes à risque au sein de leurs cliniques de planning familial, anténatales et de la tuberculose. Pour les femmes enceintes séropositives, Refugee Egypt essaie de prévenir la transmission de l'infection à l'enfant en pratiquant des césariennes et offre du lait en poudre afin d'empêcher la transmission lors de l'allaitement. Toute personne séropositive peut aussi obtenir une aide alimentaire et a droit à des visites à domicile par les docteurs de la clinique. Refugee Egypt est la seule organisation qui offre un soutien psychologique avant et après le dépistage.

Caritas, un autre partenaire de l'UNHCR, effectue, sur demande, des dépistages confidentiels du VIH pour les réfugiés et offre aussi un soutien psychologique pour aider les personnes touchées à vivre avec l'infection. De la même manière, AMERA, une ONG indépendante offrant un soutien juridique aux réfugiés en Égypte, propose aussi des services de soutien psychosocial aux réfugiés séropositifs. Depuis 2005, le Programme national de lutte contre le sida du MSP permet aux réfugiés d'être traités à l'hôpital d'Abassia pour les infections et maladies liées au VIH et pour lesquelles il est nécessaire d'être hospitalisé. Toutefois, la peur d'être déporté empêche toujours beaucoup de réfugiés d'utiliser ce service.

Malgré ces initiatives, les réfugiés n'ont pas accès aux médicaments antirétroviraux pour prévenir le déclenchement du sida. Bien que Refugee Egypt possède des antirétroviraux représentatifs comme le traitement post-exposition (TPE) pour les victimes de viols et des doses uniques antirétrovirales pour

empêcher les transmissions de mère à enfant, cette organisation n'a à sa disposition aucun traitement ARV thérapeutique à long terme, ce qui lui laisse très peu d'option pour le traitement des nouvelles infections.

Toutefois, récemment, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme⁵ a offert de financer le traitement ARV de 20 réfugiés à la clinique de Refugee Egypt pendant 5 ans, à partir de l'automne 2008. Le Ministère de la santé, avec le soutien de l'UNHCR, a commencé à former des docteurs sur la sensibilisation au VIH, les SCDC, la prévention des infections de mère à enfant, le TPE, la contraception d'urgence et la détection des cas de MST et maladies liées au VIH.

En finir avec les discriminations

La situation s'est améliorée ces trois dernières années puisque le gouvernement égyptien a commencé à proposer ses services aux réfugiés enregistrés, ce qui s'ajoute au nouveau programme ARV de Refugee Egypt. Ces exemples d'intégration des réfugiés aux services nationaux de lutte contre le VIH/sida sont primordiaux pour aider les réfugiés séropositifs du Caire, non seulement pour la population de réfugiés mais aussi afin de renforcer les efforts de prévention égyptiens.

Toutefois, l'éducation reste un élément crucial si l'on veut lutter contre la stigmatisation et la discrimination dont souffrent les réfugiés en général, et les réfugiés séropositifs en particulier. En outre, conseiller aux réfugiés de ne révéler leur séropositivité qu'à leur famille immédiate et leur docteur introduit un élément de clandestinité qui ne fait que contribuer, malheureusement, à la stigmatisation de la maladie. Cela accentue les discriminations au sein de la communauté et renforce cet élément de clandestinité, entravant ainsi les efforts de prévention. Ce n'est que par l'éducation et les programmes de diffusion que les populations seront sensibilisées et que les préjugés seront vaincus, afin de promouvoir une meilleure compréhension de la situation.

Anna Popinchalk (annapopinchalk@gmail.com) est étudiante au Macalester College de St. Paul, dans le Minnesota, et a travaillé comme interne pour le Dr. Harrell-Bond au Caire en 2007. L'auteur tient à remercier UNAIDS, Caritas, Family Health International, Refugee Egypt et AMERA pour leur assistance.

1. http://data.unaids.org/pub/Report/2005/unhcr_strategic_plan2005_2007.pdf

2. Ce décompte exclut les centaines de milliers de « cas fermés », ainsi que les milliers de Palestiniens résidant en Égypte. UNAIDS, UNHCR. Rapport sur le projet: Prévention et atténuation des conséquences du VIH/sida parmi les réfugiés de l'agglomération du Caire, en Égypte. Janvier 2006

3. www.mohp.gov.eg

4. www.fhi.org

5. www.theglobalfund.org/FR/

Droit international des réfugiés en Mexique

Axel García

D'importantes carences dans le système juridique mexicain accentuent la vulnérabilité des réfugiés.

En 1980, le gouvernement mexicain a établi la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (Comisión Mexicana de Ayuda a Refugiados – COMAR) pour venir en aide aux réfugiés originaires d'Amérique centrale et du Sud. Vingt ans plus tard, le Mexique a signé la Convention de 1951 et le Protocole de 1967.

Toutefois, le système juridique qui a été introduit pour la régularisation du statut des réfugiés comprend des procédures qui ne sont pas conformes au droit international des réfugiés et ne comporte aucune clause pour les cours dédiées spécifiquement aux migrations et aux réfugiés, pour les avocats spécialisés ou pour les traducteurs et interprètes officiels. En outre, il n'existe dans le pays qu'une seule ONG – Sin Fronteras I.A.P¹ – dévouée à ce problème.

La procédure pour accorder le statut de réfugié s'est développée au fur et à mesure des situations et se déroule en trois étapes : Lors de l'étape préliminaire, les demandeurs d'asile peuvent demander protection en s'adressant à l'Institut national pour la migration, dans les quinze premiers jours suivant leur arrivée au Mexique. Des représentants du gouvernement organisent ensuite un entretien avec les personnes ayant effectué une demande de statut de réfugié, font des recherches sur la situation des droits humains dans leur pays d'origine et formulent une opinion quant à leur admissibilité.

Lors de l'étape d'analyse, les cas soumis par ces représentants sont évalués par le Groupe de travail du Comité d'admission² qui approuve la demande, ou la rejette, ou bien demande de plus amples informations. Si une demande est rejetée, les raisons de la décision du Comité sont expliquées verbalement au demandeur, qui peut alors solliciter un nouvel entretien avec un autre représentant du gouvernement. Toutefois, la demande sera de nouveau examinée par le même Groupe de travail.

Lors de l'étape décisionnaire, les évaluations du Groupe de travail sont soumises au Comité d'admission des réfugiés³, un organe qui émet une recommandation à l'Institut national pour la migration, qui prendra, lui, la décision finale. Les personnes dont la demande est rejetée ont le droit de faire appel pour que leur demande soit réexaminée. Toutefois, ce sont les processus administratifs qui sont réexaminés, et non les raisons qui ont mené au rejet de la demande. Peu de ces demandes ont été entendues dans des tribunaux mexicains ; en outre, l'intervention de différentes autorités à différentes étapes du processus provoque la confusion car il est difficile de savoir quels pouvoirs ou quelles autorités sont responsables. Il est important de préciser une fois encore qu'il n'existe aucun tribunal et aucun avocat spécialisé dans ce domaine.

Défis et réponses

Nous notons une certaine absence de mécanismes permettant de faciliter l'intégration des réfugiés et, plus sérieusement, un manque de représentation des enfants non accompagnés. Nous faisons campagne pour que l'asile soit reconnu constitutionnellement et pour une procédure juridique pour l'asile qui soit pleinement développée, ainsi que pour une augmentation du budget du gouvernement pour l'assistance aux réfugiés.

Il faut sensibiliser la société civile mexicaine et la communauté universitaire quant à l'importance du respect des droits humains fondamentaux, tels que le droit d'effectuer une demande d'asile. Un groupe formé d'organisations internationales, gouvernementales, non gouvernementales et universitaires travaille actuellement à la mise au point d'un « diplôme virtuel » qui comprendrait des matières telles que les droits humains des migrants, le droit international des réfugiés et la traite des êtres humains. Cela permettra aux professionnels des

droits humains de suivre une formation et d'être ainsi mieux qualifiés.

En outre, l'UNHCR devrait redoubler d'efforts au Mexique afin de promouvoir le droit international des réfugiés, que ce soit directement ou par le biais d'organisations civiles et d'universités, afin de former des professionnels ayant un intérêt dans ce domaine. Il faudrait aussi améliorer l'organisation et le suivi de la formation offerte aux agents de l'immigration qui a été mise en place par l'UNHCR et le gouvernement mexicain, car celle-ci n'a pour l'instant eu qu'un impact limité.



Juan de Dios García Davishi/
Centro de Derechos Humanos Fray Matías de Córdova

Axel García (axelgarciamx@yahoo.com.mx) a travaillé en tant que bénévole avec l'UNHCR au Mexique et en tant qu'agent du COMAR au Chiapas et à Mexico. Il est membre de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés www.iarlj.nl/general/. Cet article ne représente pas nécessairement les points de vue de l'UNHCR ou du COMAR.

Itinéraire populaire de migrants entre le Guatemala et le Mexique.

1. www.sinfronteras.org.mx

2. Le Comité d'admission est constitué d'organisations gouvernementales, de l'UNHCR et d'une ONG avec droit de vote complet.

3. Un organe gouvernemental composé de fonctionnaires de haut rang. L'UNHCR peut être convié à travailler avec eux et donner son opinion mais ne jouit pas du droit de vote complet.

L'usage d'images transmises par satellites

Einar Bjorgo, Francesco Pisano, Joshua Lyons et Holger Heisig

Les images transmises par satellites deviennent un outil toujours plus important pour la communauté humanitaire.

Au cours des dernières années la réponse de la communauté humanitaire internationale aux complexes urgences humanitaires a démontré la nécessité d'analyser de manière précise et en temps réel la situation et la condition des personnes déplacées. Les images transmises par satellites permettent de repérer les populations concernées et de déterminer le contexte géographique de leur environnement.

À des fins de protection, il est important d'avoir accès aux données sur l'implantation d'un camp de réfugiés, par

exemple, et sur la distance à laquelle il se trouve des frontières internationales, sur l'accès, sur les risques potentiels de dangers naturels ainsi que l'accès à l'eau et au bois de chauffe. Ponctuellement, des images transmises par satellite donnent aussi des renseignements détaillés sur les réseaux routiers actuels et des zones touchées en cas d'inondations saisonnières – ce qui est crucial à l'apport d'un soutien logistique effectif.

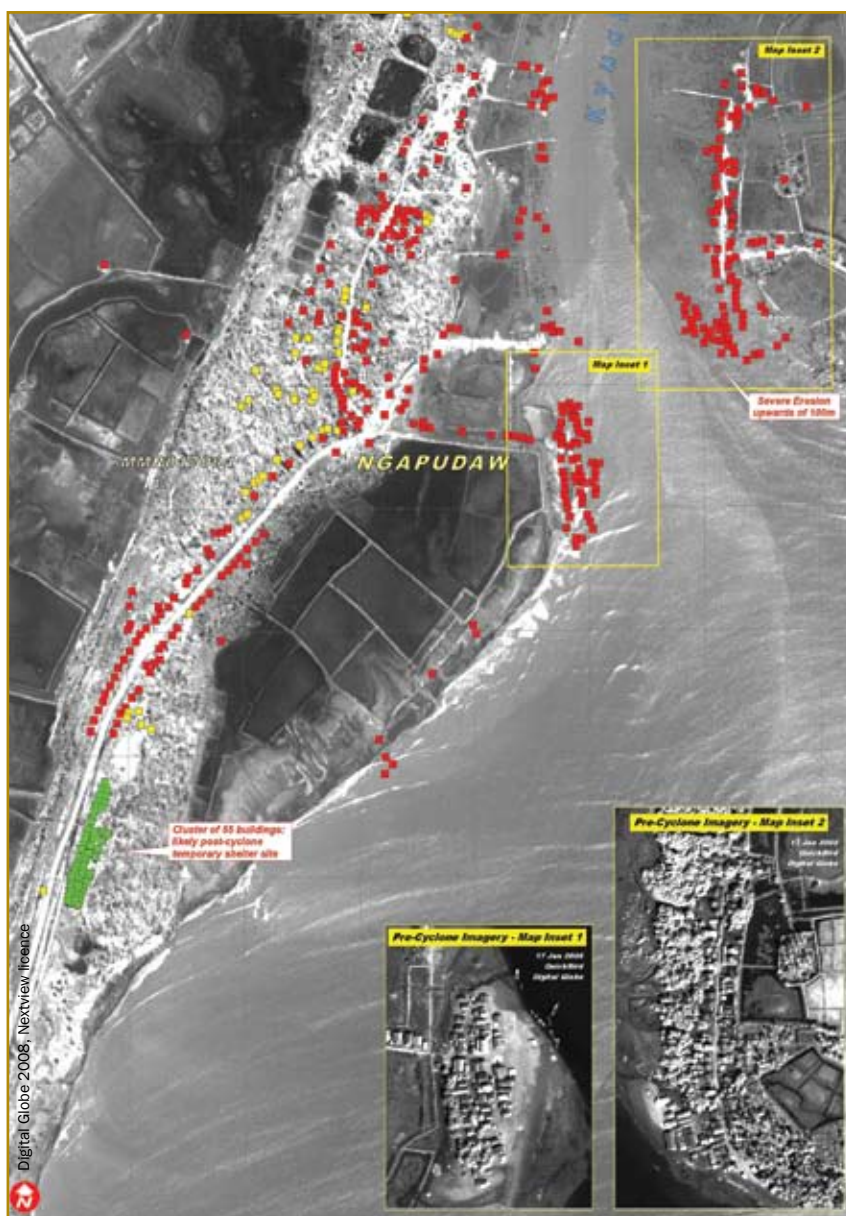
Lors de situations de déplacements de longue durée, les satellites sont un outil utile pour suivre la situation,

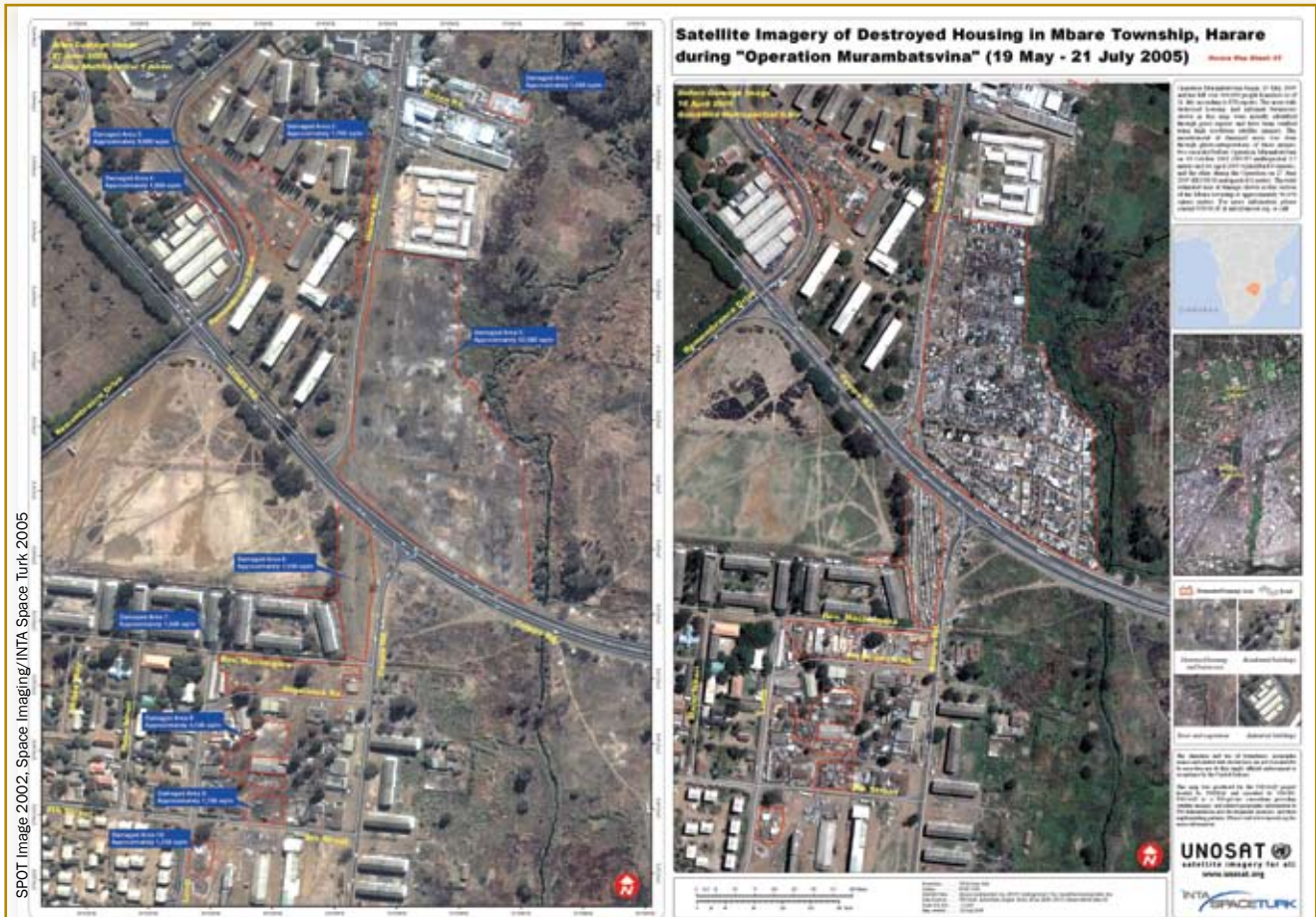
pour soutenir les activités de projets à l'intérieur des camps ou pour étudier les aménagements sanitaires et de sécurité dans les camps. Lorsque le déclenchement de conflits déplace des personnes de leurs villages ou de leurs camps, les images transmises par satellite peuvent fournir un instrument fiable en vue d'évaluer rapidement la situation et les dégâts causés à l'infrastructure sur le terrain. Dans des cas pareils, le gain de temps est non-négligeable, ainsi que l'avantage offert par l'acquisition de références visuelles sur le terrain avant de déployer des équipes sur place et de les exposer à des risques inconnus. Dans tous les autres cas, les images transmises par satellite sont à même de libérer des renseignements sur des zones qui sont peut-être trop éloignées, trop vastes ou simplement dont l'accès est restreint pour des raisons de sécurité ou autres. Après un tremblement de terre important, par exemple, il est souvent impossible de savoir quelles routes sont toujours utilisables à moins d'avoir recours aux images transmises par satellite. Enfin, des images de bonne qualité peuvent permettre d'évaluer, voire d'enquêter, les instances possibles de violations de droits humains dans le contexte des crises de réfugiés ou dans des situations de conflits.

Exemples d'utilisation

Depuis 2001, UNOSAT – l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le programme d'applications opérationnelles des satellites – fournit des solutions fondées sur les données de satellites aux organisations des Nations Unies, à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge, au Comité international de la Croix-Rouge, aux ONG et aux agences gouvernementales. Une des utilisations les plus récentes et les plus frappantes des images transmises par satellite fut faite à la suite du Cyclone Nargis qui a frappé Myanmar (Birmanie) en mai 2008. Dans les jours suivants, UNOSAT a fourni une gamme d'images montrant l'étendue des eaux d'inondation et de la destruction des villages.

En 2007, les combats au Liban ont forcé la majorité des 27 000 réfugiés Palestiniens qui vivaient dans le camp densément peuplé de Nahr El Bared à prendre la fuite, abandonnant quelque 3 000 à 5 000 réfugiés, dont des enfants, des personnes





malades et des personnes âgées. L'accès aux camps était interdit aux organisations humanitaires, mais UNOSAT a pu fournir des évaluations détaillées des dégâts. Ces renseignements ont été utilisés pour suivre la situation humanitaire et pour fournir au gouvernement libanais des preuves sur lesquelles il pouvait appuyer ses demandes d'assistance internationale et de financement pour les populations touchées.

Au Zimbabwe, l'Opération Murambatsvina a été une campagne menée par le gouvernement pour déblayer les bidonvilles pendant laquelle plus de 2.4 millions de personnes, en particulier des personnes pauvres des villes et des campagnes, ont été touchées. La communauté internationale n'avait qu'un accès limité aux zones concernées. Ces images de Harare, prises avant et après les événements, révèlent le déblaiement de vastes espaces (délimitées en rouge) dans plusieurs communes. En conséquence de la démolition des habitations et des petites entreprises, la plupart des résidents n'avaient d'autre option que de fuir de leurs domiciles.

A la suite des élections au Kenya vers la fin décembre 2007, les résultats contestés ont causé des violences largement répandues,

dans la Capitale, Nairobi, et dans la Vallée du Rift. Il a été fait état de plus de 800 morts et de nombreux quartiers résidentiels ont été incendiés. Des cartes montrant les foyers d'incendie ont été produites rapidement et des évaluations en détail ont été rendues possibles par l'usage d'images transmises par satellite.

Début février 2008, le conflit civil au Tchad a forcé un grand nombre de personnes à fuir de la capitale N'Djamena pour chercher refuge au Cameroun limitrophe. Les images transmises par satellite parvenaient à détecter la présence de personnes qui passaient la frontière, ce qui rendait possible d'estimer le nombre total de personnes quittant N'Djamena vers le Cameroun à ce moment-là.

Potentiel dans le futur

Une fausse idée communément acceptée est que le coût des solutions fondées sur les satellites est très élevé. En fait, le coût a baissé constamment au cours des années et ne constitue qu'une petite partie du budget global d'une opération humanitaire. Un autre mythe répandu est qu'il est possible de faire usage des images transmises par satellite pour suivre les flux de personnes, des réfugiés par exemple, en déplacement sur le terrain. Ceci n'est pas correct parce que les images prises

par les satellites sont des instantanés pris une fois par jour, au mieux. Dans le même temps, les limitations qui existaient dans le passé, comme l'impact de la couverture nuageuse ont été résolues ; les satellites à radar nous permettent désormais de voir à travers les nuages et dans la nuit.

Dans le futur, un plus grand nombre de satellites offrant plus de détail seront mis à la disposition des civils, ce qui améliorera encore l'accès à cette source riche de renseignements. Les images provenant de l'espace ne remplaceront pas les renseignements collectés sur le terrain mais en seront un complément utile, puisqu'elles sont objectives, disponibles sur demande et capables de couvrir de vastes zones.

Einar Bjorgo (einar.bjorgo@unosat.org) est responsable de 'Rapid Mapping, Applications and User Relations' (Cartographie rapide, applications et rapports avec les usagers); Francesco Pisano (francesco.pisano@unosat.org) est Directeur des Affaires Institutionnelles; Joshua Lyons (joshua.lyons@unosat.org) est Analyste GIS (Système d'information géographique, SIG); et Holger Heisig (holger.heisig@unosat.org) est analyste GIS, UNOSAT (www.unosat.org).

Sorcellerie et déplacement

Jeff Crisp



Le lien entre les déplacements de populations et les accusations de sorcellerie est loin d'être nouveau et ignoré.

A la fin du XVII^e siècle, par exemple, les procès en sorcellerie de Salem, qui menèrent à de nombreuses condamnations et exécutions, affectèrent une région de la Nouvelle-Angleterre sérieusement touchée par la violence et la migration forcée.

D'après un auteur spécialiste du sujet, « le port de Salem, dans le comté d'Essex, était située en bordure d'une zone de conflit. Le comté avait accueilli des centaines de réfugiés du nord et de l'ouest, effrayés par les attaques françaises et amérindiennes sur leurs villages. Tous ces nouveaux habitants s'étaient répandus par-delà le bourg de Salem, y compris la communauté agricole de Salem Village à l'ouest. »

Quelque 300 ans plus tard, en octobre 2007, l'UNHCR publie un communiqué qui démontre que le phénomène des accusations en sorcellerie est encore et toujours connecté aux déplacements de population. Intitulé « Des accusations de sorcellerie s'abattent sur les camps tchadiens », ce texte affirme que :

« suite à la maladie puis au décès de 11 personnes dans la même semaine au camp de réfugiés de Dosseye dans le sud du pays, des accusations de sorcellerie ont commencé à circuler parmi les membres de la communauté, donnant lieu à des attaques et à des incendies criminels ». A une occasion, continue le texte, « Adjara, veuve et mère de huit enfants vivant dans le camp, fut accusée par quinze personnes d'avoir jeté un sort à trois frères et sœurs morts en l'espace d'une heure ».

D'après de récentes missions d'évaluation envoyées en Angola et au Sud-Soudan, de telles accusations peuvent créer un important problème d'injustice sexuelle, et donc nécessiter une protection particulière de certaines femmes dans le contexte du retour des réfugiés. Au Soudan par exemple, l'équipe d'évaluation a relevé des accusations

proférées contre certaines personnes revenues, accusées d'implanter le virus VIH ou le sida dans leur communauté. En Angola, l'équipe a rencontré une ONG qui s'est vue obligée d'établir une « maison sûre » pour protéger certaines femmes âgées accusées de sorcellerie.

Alarmé par de tels indices, le Service d'Évaluation et d'Elaboration de la Politique Générale (PDES) a promptement réagi et fait dresser un rapide état des lieux de ce que l'on sait à l'heure actuelle sur la protection des réfugiés contre les accusations de sorcellerie. Il en a tiré les conclusions suivantes :

1. Dans les populations réfugiées, déplacées ou revenues, les accusations de sorcellerie sont monnaie courante.
2. Ces accusations touchent tout particulièrement les femmes, les enfants et les personnes âgées, quoique certaines accusations aient été relevées envers des hommes adultes.
3. Certaines de ces accusations sont parfois prises en main par la justice officielle, mais en général, elles sont plus souvent associées à des formes arbitraires de « justice » et de punition.
4. Les accusations en sorcellerie ont plusieurs effets sur la protection des personnes déplacées :

- Les réfugiés, IDPs et demandeurs d'asile qui sont accusés de sorcellerie se voient souvent en butte à de sérieuses menaces contre leur santé physique et mentale, et contre leurs biens.
- Lorsque des populations locales ou des populations hôtes profèrent des accusations de sorcellerie contre des réfugiés, des IDPs ou des personnes revenues qui intègrent ou réintègrent leur communauté, il en résulte entre les deux groupes des

tensions qui handicapent le processus d'intégration ou de réintégration. Par conséquent, les accusations en sorcellerie contrecarrent l'objectif primaire de l'UNHCR, qui est de créer « un environnement favorable à la protection ».

- Il semble que les accusations de sorcellerie soient de plus en plus souvent mentionnées pour justifier des demandes d'asile auprès de pays industrialisés. De plus, et cela est plus troublant, le nombre des abus d'enfants liés à des accusations de sorcellerie prononcées contre des demandeurs d'asile jeunes est en augmentation.
- Des indices tendent à prouver que certains réfugiés et demandeurs d'asile n'ont pas accès aux services de santé qui devraient leur revenir lorsqu'ils attribuent leur maladie à la sorcellerie.
- 5. Nous ne connaissons pas tous les tenants et aboutissants de cette situation. On trouve ça et là des éléments qui mentionnent des accusations de sorcellerie dans la documentation de l'UNHCR, mais ce phénomène n'a pas encore fait l'objet d'un examen et d'une action concertés de la part de la communauté internationale.

Sur la base de ces conclusions, le Service d'Évaluation et d'Elaboration de la Politique Générale de l'UNHCR (PDES) se propose de mettre en œuvre une analyse globale de la documentation et des textes sur ce sujet, pour s'efforcer de mieux comprendre le problème, de mieux cerner son ampleur et de mieux évaluer ses implications. Toute personne désireuse de contribuer à cette initiative est invitée à contacter crisp@unhcr.org

Jeff Crisp (crisp@unhcr.org) dirige le Service d'Évaluation et d'Elaboration de la Politique Générale de l'UNHCR (www.unhcr.org/pdes)

1. Peter Charles Hoffer, „Salem Witch Trials“, www.mrellingson.com/Puritan%20PDFs/Salem%20Witch%20Trials%20Cotton%20Mathers.pdf

Santé de la procréation en situation d'urgence : nouvelles initiatives, renouveau d'engagement

Claire Tebbets

La Conférence sur la santé de la procréation en situation d'urgence de 2008 a eu lieu du 18 au 20 juin à Kampala, en Ouganda. Cette conférence avait pour but d'aborder les questions liées à la santé de la procréation (SP) en situation d'urgence et de contribuer à l'expansion des services de SP dans de telles conditions.

Cette conférence, organisée conjointement par l'Initiative pour la santé procréative en situation d'urgence : accès, information et services (Reproductive Health Access, Information and Services in Emergencies Initiative, RAISE)¹ et le Consortium sur la santé reproductive des réfugiés en situation de conflit (Reproductive Health Response in Conflict Consortium, RHRC)², est la troisième d'une série de conférences abordant la question de la SP lors d'urgences humanitaires.³ Elle a rassemblé 485 professionnels venus de plus de 50 pays différents, travaillant dans des domaines tels que la SP en situation

d'urgence, la SP mondiale, l'assistance humanitaire et le développement.

L'Ouganda était fortement représenté lors de la conférence, puisque plus d'un quart des participants présents venaient d'organisations ougandaises. La population de personnes déplacées de l'intérieur (PDI) en Ouganda est d'ailleurs particulièrement élevée ; selon de récentes estimations, leur nombre serait proche du million. Treize présentations ciblant les questions liées à la SP dans les zones de conflit ont permis aux participants de l'Ouganda et des autres pays d'aborder

les défis et les opportunités qu'ils rencontrent actuellement sur le terrain.

*« N'en doutez pas : la santé de la procréation sauve des vies et change des vies. Elle permet de rétablir la dignité des personnes qui avaient perdu leur droit fondamental à la procréation et leurs droits humains. »
Therese McGinn, directrice, Initiative RAISE, dans son discours de clôture.*

Résultats

Tout au long de la conférence, que ce soit lors de la session plénière ou lors de groupes de discussion, les intervenants semblaient tous partager le sentiment que les PDI et les réfugiés devraient être impliqués dans la planification et la mise en œuvre des services. En outre, les discussions ont permis de dégager six thèmes principaux :

1. Améliorer la santé maternelle reste une priorité. Dans ce but, le personnel de terrain doit s'assurer que toutes les femmes ont accès aux soins obstétricaux d'urgence, aux services de planification familiale, aux soins en cas d'avortement et à un avortement sûr, dans les pays où cette pratique est légale. De tels services sont rarement considérés comme des priorités dans un contexte d'urgence ; toutefois, ils pourraient l'être. La Mission Pentecôtiste du Liberia (Pentecostal Mission Unlimited Liberia) a signalé les résultats positifs d'un programme de planification familiale reposant sur la collectivité : dans une région où les conflits n'avaient cessé que récemment, le programme a permis d'augmenter avec succès l'utilisation de méthodes contraceptives.⁴

2. A travers le monde, la violence sexuelle persiste en situation de conflit et de catastrophe. Le soutien psychosocial suite aux violences sexuelles et la gestion

Dr Grace Kodindo s'adressant à la conférence.





Stérilet et démonstration de la pose.

clinique de celles-ci (contraception d'urgence, prophylaxie post-exposition pour le VIH et traitement des maladies sexuellement transmissibles) sont des éléments cruciaux de la réaction face aux violences sexistes et devraient être mis en place dès le début des situations d'urgence. De plus, il faut que les professionnels de la santé publique s'engagent plus profondément dans la prévention et le traitement du VIH et du sida, car ces services sont souvent

négligés lors de situations de crise. En République centrafricaine, le Comité international de secours (International Rescue Committee, IRC) a trouvé que, malgré les obstacles, il était possible de coordonner efficacement les équipes de soins de santé primaires et les équipes de soutien psychosocial, afin de mettre en place un service confidentiel, sûr et mesurable de réponse aux violences sexuelles, dès le début d'une situation d'urgence.⁵

3. Les organisations de secours d'urgence et de développement devraient s'occuper en priorité du renforcement des capacités et de la collaboration avec les acteurs locaux. Selon Dr Fred Akonde, qui travaille pour RAISE, et Marie Stopes Kenya, l'un des principaux obstacles à la mise en place de services de SP en situation de crise est le manque de formation du personnel de terrain. Par son travail au centre de formation Eastleigh de RAISE à Nairobi (voir ci-dessous), Dr Akonde a montré que le développement des compétences des agents sanitaires peut améliorer la qualité des soins de SP offerts dans ce genre de situations.⁶

4. De meilleurs établissements de soins et systèmes de santé sont essentiels si l'on veut offrir des services de qualité dans un contexte d'urgence. Les deux éléments cruciaux de ce processus sont le renforcement du secteur des ressources humaines (voir en face) et une gestion plus efficace de la logistique et de l'approvisionnement. La chaîne d'approvisionnement et la gestion du transport font toutes deux face à de nombreux obstacles en situation de crise, allant des capacités

Technologies nouvelles et sous-utilisées

En plus des groupes de discussions habituels, des présentations et des tours de table, l'une des nouveautés de la Conférence sur la SP en situation d'urgence de 2008 a été la démonstration de technologies nouvelles et sous-utilisées. Les participants ont pu visiter 15 expositions différentes, qui comprenaient des activités pratiques, des présentations audio ou vidéo et des discussions avec des experts. Ce fut l'occasion pour eux d'apprendre à utiliser des outils et des technologies utiles aux professionnels qui travaillent sur le terrain dans le domaine de la SP en situation d'urgence, tels que :

Deux nouveaux contraceptifs mis au point par l'ONG américaine PATH : un nouveau préservatif féminin, à la création duquel de nombreuses utilisatrices ont participé,⁹ et un diaphragme « nouvelle génération », conçu pour offrir un meilleur confort et une plus grande facilité d'utilisation que les modèles précédents.¹⁰ PATH a aussi mis au point de nombreuses technologies de médication, y compris des applicateurs de Nevirapine à dose unique, que les mères peuvent s'administrer elles-mêmes chez elles, afin d'empêcher la transmission du VIH à leur enfant.¹¹

Sur le terrain, le personnel de Marie Stopes International (MSI) utilise la ligature Marie Stopes (Marie Stopes Ligation, MSL), ou la minilaparotomie pour la ligature des trompes, une technique de grande valeur dans les situations d'urgence car elle nécessite très peu de ressources et peut être utilisée par des professionnels de niveau intermédiaire, une fois formés (si la loi le permet). Pour faciliter le succès de cette procédure en situation d'urgence, MSI a aussi mis au

point un kit MSL, contenant tout l'équipement nécessaire et pouvant être aisément stérilisé dans un autoclave.

Alors que certains soins obstétricaux d'urgence complets ne peuvent être offerts qu'après orientation, les soins obstétricaux et néonataux essentiels d'urgence peuvent être offerts localement même avec peu de ressources. L'IRC a démontré l'efficacité d'une telle approche auprès des populations déplacées au Soudan, au Pakistan et au Liberia. Une fois le personnel formé, il est possible d'offrir, dans un centre de soins de santé primaires, les sept éléments de base des soins obstétricaux et néonataux essentiels d'urgence : administration d'antibiotiques parentéraux, administration d'un traitement utérotonique, administration d'anticonvulsifs parentéraux, retrait manuel du placenta, retrait des produits retenus, accouchement vaginal assisté et réanimation néonatale.

Une nouvelle motocyclette-ambulance qui peut s'utiliser sur les terrains accidentés vient d'être mise en service dans certains pays comme le Zimbabwe, le Malawi et l'Ouganda afin de transporter les patients qui se trouvent isolés, y compris les femmes en situation d'urgence obstétrique, vers des établissements équipés du matériel nécessaire pour sauver leur vie.¹²

Au centre de formation Eastleigh de RAISE à Nairobi, les agents sanitaires reçoivent une formation clinique en SP afin d'améliorer la qualité des soins offerts dans les camps de réfugiés et dans les hôpitaux du Kenya. Lors de la conférence, le personnel du centre a démontré, sur des mannequins anatomiques, les méthodes approuvées d'insertion et de retrait d'implants contraceptifs et de dispositifs intra-utérins.

Ressources humaines

Des systèmes de santé inadaptés représentent une menace pour la santé des femmes et de leur famille, partout dans le monde où les ressources sont insuffisantes. Le danger est encore plus grand dans les situations d'urgence où les établissements sanitaires manquent souvent de personnel et d'équipement, parfois de manière extrême. Ces conditions posent de grands défis à l'offre de services de SP efficaces.

L'une des solutions proposées ces dernières années est de faire appel à des dispensateurs de niveau intermédiaire pour l'offre de services essentiels. Dans des pays tels que le Mozambique, le Malawi et la Tanzanie, des assistants médicaux, des techniciens cliniques et des assistants chirurgiens dirigent des procédures qui étaient jusqu'alors effectuées uniquement par des médecins. Dans ces pays, les dispensateurs de niveau intermédiaire effectuent, entre autres procédures, la plupart des césariennes dans les hôpitaux locaux. En plus d'offrir une solution d'un bon rapport qualité-prix au manque de ressources humaines et d'améliorer le niveau de rétention du personnel plutôt que de médecins, la qualité des soins dispensés par ce personnel de niveau intermédiaire est équivalente à celle des soins dispensés par les médecins.¹³

Recruter et retenir les professionnels de la santé s'est révélé difficile dans le nord de l'Ouganda, où les personnes travaillant dans les zones de conflit n'ont souvent pas reçu de formation adéquate pour offrir des soins de qualité en matière de SP. Pour faire face à cette situation, Pius Okong, président de l'Association des obstétriciens et gynécologues d'Ouganda, estime que les associations de professionnels de la santé devraient créer des équipes d'intervention en situation d'urgence capables d'organiser des services de SP en situation de crise ; il propose aussi la création d'une base de données de dispensateurs locaux formés pour offrir des soins de SP en situation d'urgence, afin d'améliorer la rapidité d'intervention.¹⁴

organisationnelles aux politiques menées au niveau national.

5. Parmi les populations de réfugiés et de PDI, déjà vulnérables, les jeunes et d'autres groupes peu ciblés,

comme les travailleurs du sexe, sont particulièrement exposés aux risques ; il faut donc prêter une attention particulière à leurs besoins en matière de SP. Dans ce but, Save the Children a mis au point un ensemble de services de SP

Point de vue d'expert : Dr Grace Kodindo

« En Occident, une femme sur 2 800 meurt des suites d'une grossesse ou d'un accouchement. Au Tchad, c'est le cas pour une femme sur onze. La situation est parfois pire pour les réfugiés et les PDI. La solution est évidente : nous avons besoin de systèmes sanitaires plus robustes et d'un plus grand accès à des soins de qualité en matière de SP.

Les technologies de base que l'on trouve en Occident depuis les années 1950 sont toujours absentes dans de nombreux pays en développement, ce qui crée d'énormes disparités. Les transfusions sanguines, les césariennes et les médicaments essentiels tels que les antibiotiques, le sulfate de magnésium et les ocytociques peuvent faire toute la différence. Dans de nombreux endroits que je visite, il n'existe aucun système sanitaire qui ne fonctionne correctement - pas même une banque de sang. L'hémorragie est l'une des causes principales des décès maternels : il suffit de deux heures seulement pour qu'une femme décède d'une perte de sang trop importante. Nous avons besoin de banques de sang et de soins essentiels, ainsi que de personnel formé adéquatement et disponible pour toutes les femmes de tous les pays.

Il faut aussi que nous améliorions la couverture médicale, en particulier dans les zones rurales où les centres de santé publique peuvent fonctionner correctement sans docteur ou spécialiste, sans même une sage-femme ayant suivi une formation complète. Les dispensateurs de niveau intermédiaire peuvent offrir les soins nécessaires au niveau local et orienter les cas compliqués vers des établissements plus avancés.»

Maintenant conseillère auprès de l'Initiative RAISE, Dr Kodindo est l'un des plus grands experts en matière d'organisation et de mise en œuvre de services de SP, ainsi que de l'amélioration des services obstétricaux d'urgence afin de diminuer les risques de mortalité maternelle.



« Nous devons maintenant redoubler d'efforts pour développer les services en matière de santé de la procréation pour les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes touchées par les catastrophes. » Thoraya Obaid, directeur exécutif de l'UNFPA, lors d'un discours prononcé pendant la Conférence de 2008 sur la SP en situation d'urgence.

destinés aux adolescents, pour aider les directeurs de SP et les agents sanitaires à répondre aux besoins des adolescents lors d'urgences humanitaires.⁷

6. Les communautés de la santé publique et du développement doivent faire un meilleur usage des données.⁸ Il est vital de recueillir des données de bonne qualité et de les utiliser pour améliorer l'offre de services et la gestion des programmes en situation d'urgence. Les données peuvent aussi s'avérer des outils efficaces pour défendre notre cause et doivent donc être communiquées aux responsables politiques, aux donateurs et au personnel travaillant sur les programmes.

« Bien que je me trouve en partie dépassé par l'étendue et la quantité de travail qui reste à faire pour améliorer la santé des femmes dans un contexte de crise, je repars avec l'énergie et l'engagement qui auront permis d'améliorer les choses la prochaine fois que nous nous rencontrerons. » Un participant à la conférence

Claire Tebbets (cot2101@columbia.edu) est administratrice adjointe de projets pour l'Initiative RAISE, à l'Université de Columbia.

1. www.raiseinitiative.org
2. www.rhrc.org
3. La quatrième conférence aura lieu en 2011. Pour de plus amples informations sur la SP en situation d'urgence et pour obtenir le programme et le résumé de la conférence de 2008, veuillez consulter www.raiseinitiative.org.
4. Recueil d'extraits sur la SP en situation d'urgence 2008, p13 : www.raiseinitiative.org/conf2008/
5. Extraits, p71
6. Extraits, p7
7. Extraits, p40
8. Voir l'article de RAISE : « Les défis à la collecte des données de base dans les situations d'urgence », RMF29 www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR29/68-70.pdf
9. Voir www.path.org/projects/womans_condom.php
10. Voir www.path.org/files/TS_update_silcs.pdf
11. Voir www.path.org/files/TS_update_nevirapine.pdf
12. Voir www.eranger.com
13. De plus amples informations sont disponibles par le biais de Renforcement des systèmes de santé pour l'égalité (Health Systems Strengthening for Equity), sur : www.midlevelproviders.org
14. Extraits, p 66.

Les PDI de Tchétchénie dans la Fédération de Russie

Nadine Walicki

Les personnes déplacées de Tchétchénie éprouvent toujours des difficultés à s'intégrer à l'extérieur du nord du Caucase, bien qu'elles aient le statut de citoyen de la Fédération de Russie.

En dépit de la situation de sécurité volatile, environ 57 000 PDI sont retournées en Tchétchénie, alors qu'environ 70 000 restent déplacées dans le nord du Caucase. Un nombre inconnu de PDI de Tchétchénie vivent ailleurs en Russie.

L'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC) s'est rendu en Fédération de Russie au printemps 2008 et a interviewé des PDI de Tchétchénie d'origines diverses en sept endroits à l'extérieur du nord du Caucase. Quelle que soit leur origine ethnique, ces PDI ne veulent pas retourner en Tchétchénie parce qu'elles craignent pour leur sécurité physique. Pourtant, elles éprouvent des difficultés à s'installer à l'extérieur du nord du Caucase.

Les difficultés à obtenir des documents

De nombreuses PDI manquent des documents nécessaires pour mener une vie normale. Elles ont des difficultés à proroger ou à regagner leur statut de migrants forcés et à acquérir un enregistrement de résidence, des passeports internes et les documents requis pour recevoir les aides financières auxquelles elles ont droit. Les raisons principales à ceci sont que leurs documents originaux ont été détruits durant le conflit et que les critères de prorogation de leur statut de migrants font l'objet d'une interprétation trop étroite. Sans ces documents, les PDI ne peuvent pas postuler pour des emplois ou avoir accès aux services ou à leurs prérogatives comme les logements fournis par le gouvernement, les soins médicaux gratuits et une pension de plein droit. La délivrance de documents aux PDI devrait être facilitée sans imposer de conditions déraisonnables qu'elles ne peuvent pas remplir en raison de leur déplacement. Des procédures devraient aussi être mises en application afin que les fonctionnaires délivrent les documents aux PDI dans la légalité, selon des critères établis et sans discrimination.

Le manque de logements adéquats

Malgré un programme de logement et de compensation de propriété de la part du gouvernement, il n'existe toujours pas de

solution durable du logement pour les PDI. Les PDI qui ont reçu cette compensation ont perdu leur statut de migrants forcés et par conséquent ont dû quitter les logements fournis par le gouvernement. Toutefois, la compensation de propriété devient insuffisante pour leur permettre d'acheter un autre logement. Un nouveau programme fédéral de logement s'est montré peu fiable à fournir des logements permanents aux PDI à cause du manque de fonds et de la lenteur de sa mise en application. Il faudrait allouer des fonds supplémentaires au programme, et les PDI ayant toujours besoin de logement adéquat devraient être incluses, qu'elles possèdent le statut de migrants forcés ou non, ou qu'elles aient reçu une compensation de propriété ou non.

La discrimination

Les PDI Tchétchènes ethniques sont traitées de manière différente des autres groupes ethniques lorsqu'elles font une demande de nouveaux documents ou de renouvellement de documents, et elles peuvent rencontrer des difficultés particulières en raison de leur origine ethnique. Elles ont été forcées de déménager fréquemment par certains propriétaires fonciers qui ne veulent pas leur accorder une location à long terme, ou les enregistrer comme résidents dans le logement. Certaines prétendent qu'on leur a refusé un emploi parce qu'elles sont d'origine ethnique Tchétchène. La police contrôle fréquemment les passeports des hommes tchétchènes, qui doivent souvent payer des pots-de-vin puisqu'ils ne possèdent pas de documents valides. Ceci limite leur capacité pour se déplacer librement dans les endroits où ils résident et dans le pays.

Certaines PDI Tchétchènes non-ethniques ont aussi affirmé qu'elles sont traitées de manière différente lors de demandes d'emplois et de location d'appartements parce que la Tchétchénie est le lieu d'origine cité sur leur passeport intérieur.

Les gouvernements fédéraux et régionaux de Russie ont fait des efforts pour améliorer l'existence des PDI vivant au nord du Caucase et au-delà. Ces efforts comprennent la compensation pour les biens perdus ou détruits et l'accès à tous



les droits attenants au statut de migrants forcés. Malgré ces efforts, les PDI de Tchétchénie vivant à l'extérieur du nord du Caucase éprouvent toujours des difficultés à s'installer dans leurs lieux de résidence actuels. Un effort final concerté est nécessaire pour résoudre les problèmes auxquels les PDI sont toujours confrontées, et pour faire avancer le processus qui leur permettra de jouir des mêmes conditions de vie que leurs concitoyens.

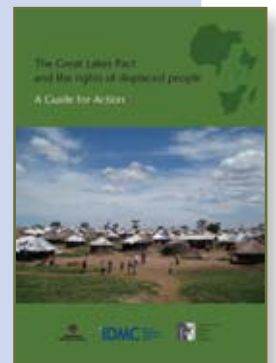
Nadine Walicki (nadine.walicki@nrc.ch) est Analyste de Pays auprès de l'IDMC. Le rapport Struggling to integrate: Displaced people from Chechnya living in other areas of the Russian Federation [Les difficultés à s'intégrer: les PDI de Tchétchénie vivant ailleurs dans la Fédération de Russie] est fondé sur la visite de l'IDMC en Fédération de Russie en mars 2008, et se trouve en ligne sur: www.internal-displacement.org/countries/russianfederation.

Le Pacte des Grands Lacs

Le 21 juin 2008, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs est entré en vigueur, après avoir été ratifié par le Burundi, la République Centrafricaine, Le Congo, la RDC, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda.

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) et l'Initiative internationale pour les droits des réfugiés (IIDR) ont produit un guide pour les ONG et les organisations issues de la société civile expliquant comment utiliser le Pacte pour renforcer les droits des personnes déplacées dans la région des Grands Lacs. Le Guide se concentre sur les trois protocoles du Pacte qui sont les plus pertinents en ce qui concerne les réfugiés et PDI.

Le Guide est disponible en ligne, en anglais et en français, sur www.internal-displacement.org/greatlakes.



Événements, cours et conférences

Réfugiés palestiniens et droit international

25-26 octobre 2008

Cet atelier d'une durée de deux jours examinera, dans le cadre des droits humains, les politiques et les pratiques des États du Moyen-Orient et comment celles-ci affectent les réfugiés palestiniens.

Conférence Harrell-Bond 2008

19 novembre: 17h, University Museum, Oxford
Sir John Waite, co-président de la Commission indépendante pour l'asile du Royaume-Uni (Independent Asylum Commission), abordera le thème suivant : «Asile : une nouvelle perspective». Ouvert à tous.

Apatridie

9-11 janvier 2009 – en attente de confirmation

Réponses psychosociales aux conflits et aux migrations forcées

7-8 février 2009

Cet atelier d'une durée de deux jours étudiera les questions liées à la santé mentale et au soutien psychologique en situations d'urgence et de déplacement prolongé.

Conférence: La protection internationale dans un monde en changement

23-24 mars 2009

Université d'été internationale sur les migrations forcées

6-24 juillet 2009

L'université d'été offrira une approche intensive, pluridisciplinaire et participative à l'étude des migrations forcées. Elle permettra aux personnes travaillant avec des réfugiés et d'autres migrants forcés de réfléchir de manière critique aux forces et aux institutions qui dominent le monde des personnes déplacées. Ce cours est destiné aux praticiens expérimentés qui travaillent dans l'assistance et l'élaboration de politiques pour les migrants forcés, ainsi qu'aux chercheurs en troisième cycle spécialisés dans l'étude des migrations forcées.

Informations complètes sur tous les cours de RSC disponibles sur www.rsc.ox.ac.uk

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à Katherine Salahi, sur katherine.salahi@qeh.ox.ac.uk
Tél: +44 1865 270723.

Refugee Studies Centre, University of Oxford

Journal d'études sur les réfugiés

www.jrs.oxfordjournals.org

Volume 21, Numéro 4: décembre 2008

Numéro spécial: Déplacements invisibles

Rédacteurs en chef invités: Tara Polzer et Laura Hammond

Conseil consultatif éditorial de RMF

Quoique l'affiliation institutionnelle des membres figurent ci-dessous, ils sont sur le Comité à titre personnel et ne représentent pas forcément leur institution.

Diana Avila
Diálogo Sudamericano

Paula Banerjee
Mahanirban Calcutta
Research Group

Nina M Birkeland
Conseil norvégien pour
les réfugiés (NRC)

Mark Cutts
BCAH

Henia Dakkak
UNFPA

Rachel Hastie
Oxfam GB

Khalid Koser
Centre de Politique et
de Sécurité, Genève

Amelia Bookstein Kyazze
Save the Children RU

Erin Mooney
ProCap/HCR

Frances Nicholson
UNHCR

Dan Seymour
UNICEF

Richard Williams
Consultant

Roger Zetter
Centre d'études sur
les réfugiés

Merci à tous nos donateurs pour l'année 2007-2008

RMF dépend entièrement de financements extérieurs et nous sommes très reconnaissants de votre soutien financier et de votre collaboration pleine d'enthousiasme.

Affaires étrangères et Commerce international Canada	Département fédéral suisse des affaires étrangères	Le Projet Brookings-Bern sur le déplacement interne
Agence autrichienne de développement (AAD)	DHL	Ministère britannique du développement international
Agence canadienne de développement international	Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)	OIM Irak
Agence espagnol de la coopération internationale	GTZ/Le Ministère fédéral allemand pour la coopération et le développement économiques	Oxfam GB
Association de bienfaisance Qatar	L'accès à la santé reproductive, aux informations et aux services dans l'urgence (RAISE)	RA International
BCAH		PAM
Catholic Relief Services		PNUD
Charity Islamic Trust El Rahma	La Fédération Internationale des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)	PNUE
Comité international de secours		Save the Children RU
Concern Worldwide	Le Centre international Feinstein à l'Université Tufts	Secours Islamique
Conseil danois pour les réfugiés		UNFPA
Conseil norvégien pour les réfugiés	Le gouvernement de Qatar	UNHCR
DanChurch Aid	Le Ministère des affaires étrangères norvégien	UNICEF
		Women's Commission for Refugee Women and Children
		World Vision Australia
		World Vision International
		ZOA Refugee Care

Voir le vent tourner :

préparation des communautés au Nicaragua



“Si l’eau vient à monter, ça ne me fait pas peur. Je sais nager, ma sœur sait nager et nous avons un bateau. Mais le riz ne sait pas nager et la maison de mon père ne sait pas nager non plus.”

*Manuel Modena (12 ans)
Rio Coco, Nation de
miskito, Nicaragua*

“Je suis l’opérateur-radio de San Carlos. Nous faisons des rapports sur le niveau des eaux et sur les chutes de pluie tous les jours, et nous avons de grandes responsabilités en cas d’urgence. Mais à présent la radio sert aussi à toutes sortes de choses : les renseignements sur les prix, les nouvelles des familles, les rendez-vous, les urgences médicales et, disons-le, beaucoup de plaisanteries aussi : c’est vivant !”

*Ilia Wellington
Commerçant et opérateur-
radio, San Carlos, Nicaragua*



“La rivière est notre vie. Elle nous apporte de l’eau, du poisson, le transport et de la beauté. Mais parfois elle nous a aussi apporté la mort, mais pas à cause des crocodiles : la rivière a emporté des villages entiers.

Je suis responsable de la défense civile pour la municipalité de Waspam. Nous collectons des données sur les chutes de pluie, le niveau de la rivière et les prévisions météorologiques, et nous informons nos collègues en aval de la rivière Coco. Nous travaillons aussi avec des collègues au Honduras, où la rivière prend sa source.

Lorsque la pluie commence et que le niveau de l’eau monte, nous n’avons que deux heures pour avertir les gens en aval. Parfois, cela peut être seulement une demi-heure. Parfois, la pluie arrive rapidement et tombe drue. 70 000 personnes vivent le long des 700 kilomètres du Rio Coco. Nous avons établi

une chaîne de 40 relais-radio qui peuvent envoyer et recevoir l’alarme, et qui sont en mesure de nous tenir constamment informés sur les précipitations de pluie quotidiennes.

Oui, nous sommes à présent mieux préparés aux dangers de la rivière. Mais lorsque l’ouragan arrive – qu’allons-nous faire ? Il arrive tous les dix ans à peu près : Fifi en 1972, Joan en 1988, Mitch en 1998, Beta en 2005. Nous avons fait des exercices et nous avons des plans d’urgence maintenant : les gens se rassemblent dans les églises qui sont d’habitude les bâtiments les plus solides, et ils regardent le vent emporter leurs biens – mais pas leurs vies, toutefois. »

*Damaso Leiv
Responsable du Département de défense
civile, Waspam, Nicaragua*